

**MINISTERE DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT**

REGION DE LA BOUCLE DU MOUHOUN

**DIRECTION REGIONALE DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT**

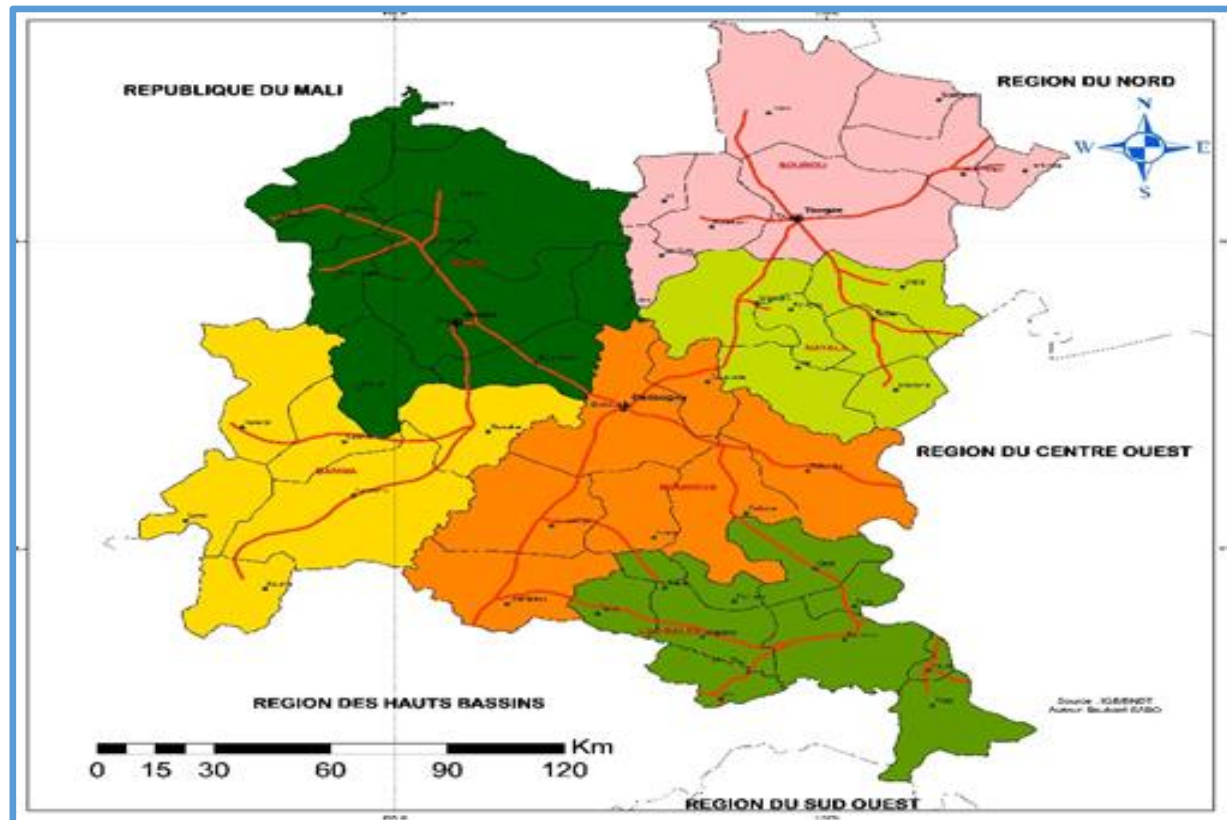
**BP 81 Dédougou Tel : 20 52 01 14/71
Email : dreabmh@gmail.com**



BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

PROGRAMME REGIONAL D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Version définitive



Mars 2021

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	v
LISTE DES FIGURES	v
SIGLES ET ABREVIATIONS	1
1. INTRODUCTION	2
1.1. Contexte général de l'élaboration du PR-AEP	2
1.2. Concept du PR-AEP	2
1.3. Méthodologie et étapes d'élaboration du PR-AEP	3
2. SYNTHESE DE L'ETUDE DIAGNOSTIQUE	4
2.1. Données générales de la région	4
2.2. Ressources en eau de surface	4
2.3. Ressources en eau souterraines	5
2.4. Situation de l'AEP en milieux rural et semi urbain dans la région	7
2.4.1. Points d'Eau Modernes	7
2.4.2. Forages à gros débit	7
2.4.3. Adductions d'Eau Potable Simplifiées et Postes d'Eau Autonomes	7
2.4.4. Centres de production d'Eau de la région	7
2.5. Indicateurs de la région	8
2.5.1. Taux d'accès à l'eau potable	8
2.5.2. Taux d'équipement des centres de santé et établissements scolaires	9
2.6. Gestion du service public de l'eau	10
2.7. Situation de l'AEP dans le périmètre de l'ONEA	10
2.7.1. Organisation et performances du service	11
2.7.2. Suivi de la qualité de l'eau	13
2.7.3. Situation des projets et programmes en cours en milieu urbain	13
2.8. Situation de l'électrification dans la région	13
2.9. Financement du secteur de l'eau potable	14
2.10. Orientations stratégiques	14
3. DESCRIPTION DU PR-AEP	15
3.1. Objectifs du PR-AEP	15
3.1.1. Objectif stratégique	15
3.1.2. Objectifs Opérationnels	15
3.2. Approche Stratégique du PR-AEP	15
3.3. Plan d'investissement du PR-AEP	18
3.3.1. Approche de planification des investissements	18

3.3.2. Investissements pour assurer l'accès universel en milieu rural	21
3.3.2.1. Systèmes AEP multi-villages	21
3.3.2.2. Système AEP MV de Kopoï	28
3.3.2.3. Système de Bouzourou	28
3.3.2.4. Système de Siralo	28
3.3.2.5. Système de Fégué	28
3.3.2.6. Système de Dablara	28
3.3.2.7. Système de Mamou	29
3.3.2.8. Système de Bounou	29
3.3.2.9. Système de Toungo	29
3.3.2.10. Système de Thy	29
3.3.2.11. Système de Toma	29
3.3.2.12. Système de Kouka	30
3.3.2.13. Système de Bendougou	30
3.3.2.14. Système de Berna	30
3.3.2.15. Système de Bomborokuy	30
3.3.2.16. Système de Bonkuy	31
3.3.2.17. Système de Koro	31
3.3.2.18. Système de Soyé	31
3.3.2.19. Système de Tangouna	31
3.3.2.20. Système de Nian	32
3.3.2.21. Système de Bondoukuy	32
3.3.2.22. Système de Kékaba	32
3.3.2.23. Système de Koré	32
3.3.2.24. Système de Tchériba	32
3.3.2.25. Système de Tikan	33
3.3.2.26. Système de Bladi	33
3.3.2.27. Système de Souma	33
3.3.2.28. Système de Soukuy	33
3.3.2.29. Système de Safané Nord	33
3.3.2.30. Système de Safané Ouest	34
3.3.2.31. Système de Ganagoulo	34
3.3.2.32. Système de Zaba	34
3.3.2.33. Système de Bassan	34
3.3.2.34. Système de Di	34

3.3.2.35.	Système de Kiembara	35
3.3.2.36.	Système de Daman	35
3.3.2.37.	Système de Toéni	35
3.3.2.38.	Système de Yayo	35
3.3.2.39.	Système de Gossina	35
3.3.2.40.	Système de Yaba	36
3.3.2.41.	Système de Pini	36
3.3.2.42.	Système de Léry	36
3.3.2.43.	Système de Lanfiéra	36
3.3.2.44.	Adductions d’Eau Potable Simplifiées/Postes d’Eau Autonomes (AEPS/PEA)	37
3.3.2.45.	Forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (FPMH)	38
3.3.3.	Les investissements pour assurer l’accès universel en milieu urbain	38
3.3.3.1.	Système de Solenzo	39
3.3.3.2.	Système de Boromo	39
3.3.3.3.	Système de Poura-Fara	39
3.3.3.4.	Système de Gassan	39
3.3.3.5.	Système de Dédougou	39
3.3.3.6.	Système de Nouna	39
3.3.4.	Récapitulatif des investissements et phasage	40
3.3.4.1.	Synthèse régionale	40
3.3.4.2.	Présentation des solutions planifiées par commune	41
3.3.4.3.	Priorisation des systèmes MV et phases de mise en œuvre des investissements en termes d’infrastructures d’AEP	44
3.4.	Organisation, gestion et gouvernance du SPE	53
3.4.1.	Organisation et gestion du service public de l’eau potable	53
3.4.1.1.	Situation actuelle	53
3.4.1.1.1.	Gestion actuelle des systèmes AEP	54
3.4.1.1.2.	Analyse des différents modes de gestion	55
3.4.1.2.	Pistes d’organisation de la gestion dans le cadre du PR-AEP	57
3.4.1.2.1.	Intercommunalité	57
3.4.1.2.2.	Maitrise d’ouvrage communale	58
3.4.1.2.3.	Délégation de la gestion du service public de l’eau	58
3.4.1.2.4.	Veille citoyenne, suivi technique et financier	59
3.4.1.2.5.	Voies de mise en œuvre	60
3.4.2.	Renforcement de la gouvernance sectorielle	61

3.4.2.1.	Opérationnalisation de l'AFDH dans la programmation et la mise en œuvre des activités	61
3.4.2.2.	Renforcement des cadres régionaux et locaux de concertation	63
3.4.2.3.	Développement d'une synergie d'action entre les différents intervenants	63
3.4.2.4.	Renforcement des capacités des acteurs	64
3.5.	Ancrage institutionnel et dispositifs de mise en œuvre du PR –AEP	65
3.5.1.	Coordination et pilotage	65
3.5.2.	Rôle et responsabilité des acteurs	65
3.6.	Suivi évaluation	69
3.6.1.	Dispositif de suivi évaluation	69
3.6.2.	Cadre logique et Matrice des indicateurs de performance	70
3.7.	Coût et phasage du PR-AEP	75
3.8.	Modalités de financement du PR-AEP	79
3.8.1.	Contribution de l'ETAT	79
3.8.2.	Contribution des Partenaires Techniques et Financiers	79
3.8.3.	Contribution des ONG	79
3.8.4.	Contribution des collectivités territoriales	80
3.8.5.	Contribution du privé	80
3.8.6.	Contribution des usagers	80
3.8.7.	Récapitulatif	80
3.9.	Aspects environnementaux et sociaux du PR-AEP	81
3.9.1.	Contraintes d'ordre environnemental	81
3.9.2.	Risques/Impacts environnementaux et sociaux probables	82
3.9.3.	Approche envisagée pour la gestion environnementale et sociale	84
3.10.	Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du PR-AEP	86
4.	CONCLUSION	88
5.	ANNEXES	89
5.1.	Annexe 1 : Données sur les AEPS-MV (milieu rural)	89
5.2.	Annexe 2 : Données sur les investissements à réaliser sur le périmètre ONEA	156

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Retenues d'eau par province dans la région	5
Tableau 2 : Données générales sur les CPE en projet dans la région.....	8
Tableau 3 : Taux d'équipement des centres de santé	9
Tableau 4 : Taux d'équipement des écoles	10
Tableau 6 : Localités raccordées au réseau SONABEL et extensions en cours.....	14
Tableau 7 : Synthèse des systèmes AEP-MV	23
Tableau 8 : Répartition par zone et coût des travaux de forages	38
Tableau 9 : Synthèse régionale.....	40
Tableau 10 : Solutions planifiées par commune.....	41
Tableau 11 : Critères de priorisation des SAEP MV.....	44
Tableau 12 : Classement des SAEP-MV par ordre de priorité	48
Tableau 13 : Répartition des investissements infrastructurels par phase	51
Tableau 19 : Responsabilité des acteurs en lien avec les axes stratégiques du programme.	67
Tableau 20 : Cadre logique.....	70
Tableau 21 : Matrice des indicateurs de performance	71
Tableau 22 : Coût et phasage du PR-AEP	75
Tableau 23 : Répartition du financement par acteur	80
Tableau 24 : Risques/impacts négatifs du PR-AEP et mesures de mitigation.....	82
Tableau 25 : Impacts positifs du PR-AEP et mesures de bonification	83
Tableau 26 : Risques du PR-AEP et mesures d'atténuation	87

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Etapes du processus PR-AEP.....	3
Figure 2 : Découpage hydrogéologique de la région	6
Figure 3 : Evolution du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural.....	9
Figure 4 : Carte des réseaux MV de la Boucle du Mouhoun.....	22
Figure 5 : Le schéma synthétique du dispositif de gestion des PMH et AEPS/PEA	Erreur ! Signet non défini.
Figure 6 : Synoptique de l'organisation et de la gestion du service public de l'eau des AEP-MV.....	Erreur ! Signet non défini.

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEP	: Adduction d'Eau Potable
AEPS	: Adduction d'Eau Potable Simplifiée
AFDH	: Approche Fondée sur les Droits Humains
AT COWI	: Assistant Technique COWI
CGCT	: Code Général des Collectivités Territoriales
DANIDA	: Coopération Danoise
DGEP	: Direction Générale de l'Eau Potable
DREA-BMH	: Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement de la Boucle du Mouhoun
FPMH	: Forage équipé de Pompe à Motricité Humaine
HTVA	: Hors Taxe sur la Valeur Ajoutée
INO	: Inventaire National des Ouvrages Hydrauliques
INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
MEA	: Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
ONEA	: Office National de l'Eau et de l'Assainissement
PEA	: Poste d'Eau Autonome
PHA/BID-UEMOA	: Projet BID-UEMOA d'Hydraulique et d'Assainissement en milieu rural au Burkina Faso
PMH	: Pompe à Motricité Humaine
PN-AEP	: Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable
PR-AEP	: Programme Régional d'Approvisionnement en Eau Potable
SAEP-MV	: Système d'Adduction d'Eau Potable Multi Village
TTC	: Toutes Taxes Comprises

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte général de l'élaboration du PR-AEP

Le Burkina Faso, à l'instar des autres pays membres des Nations Unies, s'est engagé à atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030, notamment l'objectif 6 « Garantir l'accès à tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ». Afin de concrétiser cet engagement, le Gouvernement a adopté en juin 2016, le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable à l'horizon 2030 (PN-AEP 2016-2030). Il est l'un des cinq (05) programmes de la stratégie nationale en matière d'eau. Ce programme vise l'atteinte de l'objectif stratégique 2.5 du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) pour la période 2016-2020.

Le PN-AEP est désormais le référentiel et le cadre programmatique des investissements dans le domaine de l'eau potable. Il a pour objectif de satisfaire durablement les besoins en eau potable des populations en quantité et en qualité. En outre, ce programme ambitionne à terme d'augmenter considérablement la proportion de la population rurale et semi-urbaine (hors périmètre ONEA) desservie par bornes fontaines (BF) et par branchements particuliers (BP). Pour ce faire, il préconise la construction de Centres de Production d'Eau (CPE) pour mobiliser la ressource là où elle est abondante et satisfaire les besoins des zones déficitaires.

La conduite réussie du PN-AEP exige donc entre autres une planification rigoureuse à chaque niveau d'échelle ; d'où l'intérêt de disposer de Plans Régionaux dans le secteur de l'Approvisionnement en Eau Potable (PR-AEP).

C'est dans ce cadre que les Régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades et des Hauts-Bassins bénéficient, à titre de régions pilotes, de l'élaboration d'un PR-AEP sous la direction technique des Directions Régionales de l'Eau et de l'Assainissement (DREA) en collaboration avec l'ONEA, assistés des experts de COWI. Le processus d'élaboration bénéficie du soutien financier de la Coopération Danoise (DANIDA).

1.2. Concept du PR-AEP

Le PR-AEP se présente comme la déclinaison régionale du PN-AEP. Il constitue le plan directeur du développement du service public de l'eau potable dans la région et apporte des réponses concrètes à la problématique de l'accès à l'eau potable. A l'image du PN-AEP, le PR-AEP intègre les milieux rural, semi-urbain, péri-urbain et urbain (périmètre ONEA). Les données du PR-AEP contribueront à l'élaboration

des Plans Communaux de Développement (PCD) et du Plan Régional de Développement (PRD).

1.3. Méthodologie et étapes d'élaboration du PR-AEP

Le processus d'élaboration du PR-AEP a suivi les trois principales étapes suivantes: (i) l'élaboration et la validation du diagnostic assorti d'orientations stratégiques (ii) l'élaboration et la validation du plan d'investissement et des modalités de mise en œuvre (iii) l'élaboration et la validation du document du PR-AEP

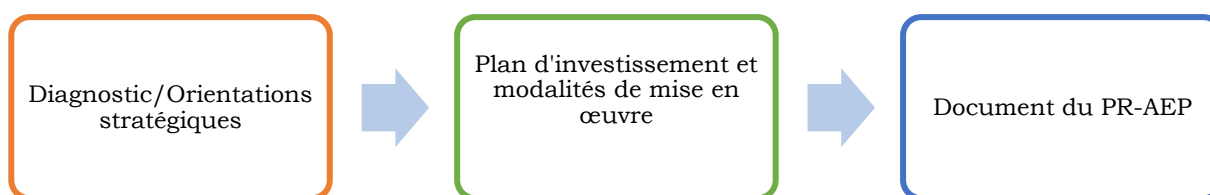


Figure 1 : Etapes du processus PR-AEP

A la lumière de ce qui précède, l'étape prépondérante et préalable à l'élaboration du document du PR-AEP a été l'établissement et la validation de l'état des lieux du secteur de l'eau potable dans la région. Cette situation est établie à partir des données des rapports et études disponibles, de la base de données sur l'Inventaire National des Ouvrages (INO 2018), des enquêtes complémentaires auprès des structures partenaires, et de la collecte de données sur le terrain par la DREA-BMH et l'ONEA. Le rapport diagnostic fait ressortir et analyse les données générales de la région, l'état des lieux de l'approvisionnement en eau potable en milieux rural et urbain, les mécanismes de financement du secteur et dégage des orientations stratégiques dans la perspective de l'élaboration du programme.

La deuxième étape a consisté à planifier tous les investissements pour la réalisation de l'accès universel à l'eau potable dans la région de la Boucle du Mouhoun. Le plan d'investissement fait ressortir les approches de planification des ouvrages, les solutions retenues par commune et par village, le coût détaillé et le coût total des solutions retenues par localité, les phases de mise en œuvre et enfin les modalités et priorités de mise en œuvre.

La dernière étape a consisté à élaborer le document du PR-AEP de la Boucle du Mouhoun. Le document du PR-AEP intègre le diagnostic et le plan d'investissement ainsi que les dispositions de mise en œuvre et de suivi évaluation, les mécanismes de financement, les mesures environnementales et sociales et les hypothèses et risques liés à la mise en œuvre.

2. SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE DIAGNOSTIQUE

La synthèse de l'étude diagnostique sur l'approvisionnement en eau potable dans la Région de la Boucle du Mouhoun réalisée en octobre 2019 comporte les points ci-dessous résumés :

2.1. Données générales de la région

La région de la Boucle du Mouhoun est subdivisée en six (6) provinces que sont les Balé (Boromo), les Banwa (Solenzo), la Kossi (Nouna), le Mouhoun (Dédougou), le Nayala (Toma) et le Sourou (Tougan). Elle compte six (6) communes urbaines, quarante et une (41) communes rurales et 992 villages administratifs. Le chef-lieu de la région est Dédougou. La population régionale se chiffrait à 1 442 749 habitants, soit 10,3% de la population du pays selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2006. Cette population est estimée en 2018 à 1 851 314 habitants, soit 9,76% de la population du pays (Projections INSD).

Les principales activités socio-économiques sont l'agriculture, l'élevage, la pêche et la chasse, l'industrie, l'artisanat et le commerce.

L'incidence de la pauvreté dans la région est de 59,7% contre 40,1% au plan national (EMC, 2014).

Le milieu physique est caractérisé par un relief assez monotone, plat sur 4/5 de sa superficie, avec des affleurements de grès parfois fortement escarpés et le plus haut sommet de la région culmine à 621 m (pic de Konkoliko dans les Balé).

Le climat est du type soudano-sahélien avec une pluviométrie moyenne annuelle variant entre 500 et 700 mm au Nord, et entre 1000 et 1400 mm au sud.

2.2. Ressources en eau de surface

Le fleuve Mouhoun et ses affluents constituent l'essentiel du réseau hydrographique qui est beaucoup plus dense au Sud qu'au Centre et au Nord. A l'Ouest, le réseau hydrographique est temporaire ; les eaux se perdent dans les formations sableuses au bas des falaises. Le Nord est drainé principalement par le Sourou et ses affluents. Au Sud-Est, les roches cristallines imperméables favorisent un important écoulement superficiel des eaux de précipitation. Le réseau hydrographique est ainsi dense, de type dendritique (Zambelongo, 1982).

Le réseau hydrographique de la région est constitué de plusieurs cours d'eau importants avec un ensemble de tributaires qui forme un chevelu relativement dense. L'ensemble de la région fait partie des bassins versants du Niger et du Mouhoun dont la principale unité hydrographique est le fleuve Mouhoun. Ce cours d'eau permanent traverse la région sur 280 km. Ses principaux affluents

sont entre autres le Sourou, la Kossi, les Balé, le Poni, le Noumbiel, la Bougouriba et le Bambassou.

Les eaux de surface sont essentiellement alimentées par la pluviométrie considérée relativement abondante par rapport au reste du pays. Elles sont constituées par des cours d'eau, des mares naturelles qui se répartissent dans le bassin du Mouhoun et des plans d'eau artificiels comprenant les ouvrages de mobilisation de l'eau de surface (barrages, boulis). L'essentiel des ressources en eau de surface de la région s'organise autour des fleuves Mouhoun et Sourou et de leurs principaux affluents. Quant aux retenues d'eau, on dénombre cinquante-deux (52) barrages, douze (12) boulis et cinquante-trois (53) mares. Le tableau suivant donne la répartition des retenues d'eau de la région de la Boucle du Mouhoun par type et par province.

Tableau 1 : Retenues d'eau par province dans la région

PROVINCES	BARRAGES	BOULIS	MARES	LACS	TOTAL
BALE	18	2	20	0	40
BANWA	2	0	12	0	14
KOSSI	0	1	11	0	12
MOUHOUN	13	2	4	0	19
NAYALA	9	3	4	0	16
SOUROU	10	4	2	0	16
REGION	52	12	53	0	117

Source : DGRE, 2011

2.3. Ressources en eau souterraines

Les eaux souterraines constituent l'essentiel des ressources en eau exploitées pour l'approvisionnement en eau potable des populations de la région de la Boucle du Mouhoun. Toutefois, les eaux souterraines de la région n'ont pas fait l'objet d'une étude spécifique visant à les quantifier. Elles sont abondantes dans la partie sédimentaire située au Sud-Ouest et au Nord-Ouest de la région et le sont moins dans la zone de socle dans les parties Sud-Est et Nord-Est.

Dans la zone sédimentaire, les aquifères sont beaucoup plus épais et continus. Elle est constituée d'une accumulation de roches à dominante gréseuse atteignant plusieurs centaines de mètres d'épaisseur. Ces roches abritent plusieurs niveaux d'aquifères superposés parfois très productifs. Certains forages de la zone sédimentaire débitent plusieurs centaines de m³/h. Par contre, les roches cristallines ne sont pas aptes à contenir des aquifères épais, continus et productifs. Les débits moyens obtenus dans les forages en zone de socle sont de l'ordre de 2 m³/h en moyenne et ne permettent pas de satisfaire les gros besoins en eau potable (états des lieux des ressources en eau et de leur cadre de gestion,

2001). La carte ci-dessous présente de découpage hydrogéologique de la région en zone sédimentaire et en zone de socle.

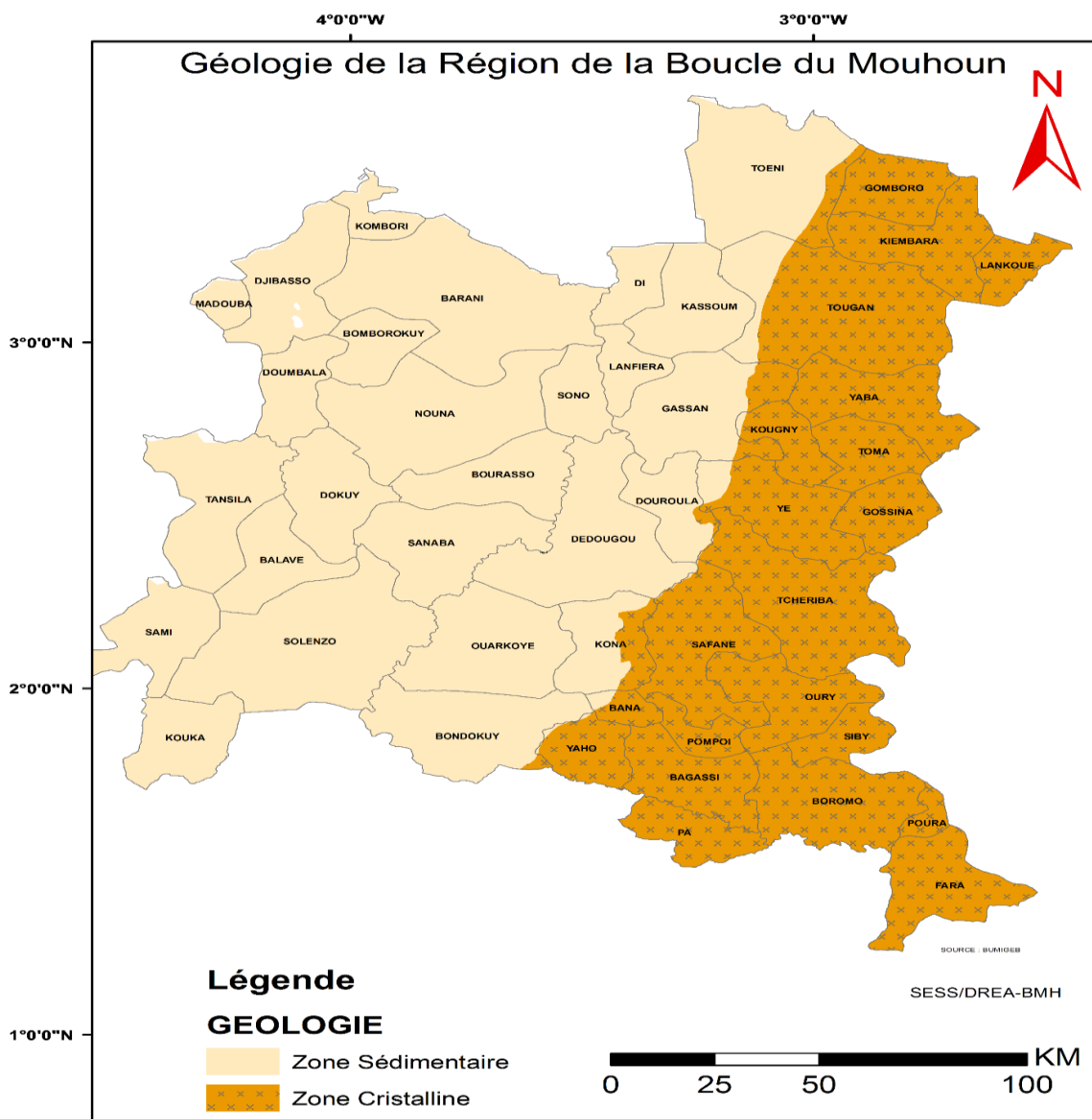


Figure 2 : Découpage hydrogéologique de la région

Il existe un réseau de piézomètres dans la région suivi par l'UCDIEau de la Boucle du Mouhoun. Ce réseau ne couvre pas toute la région et son suivi est irrégulier à cause de l'insuffisance de moyens financiers. Le manque de données sur la porosité efficace pour les nappes libres et sur le coefficient d'emmagasinement pour les nappes captives constitue aussi une contrainte ne permettant pas d'estimer les ressources en eaux souterraines.

2.4. Situation de l’AEP en milieux rural et semi urbain dans la région

La principale ressource en eau utilisée pour l’Approvisionnement en Eau Potable (AEP) demeure les eaux souterraines. On rencontre les Forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (FPMH), les Puits Modernes, les mini réseaux d’AEP, les Postes d’Eau Autonomes (PEA) et le réseau AEP de l’ONEA présent dans les grands centres urbains.

2.4.1. Points d’Eau Modernes

En milieu rural, selon les données définitives de l’Inventaire National des Ouvrages (INO), mis à jour en 2018, la région compte **4 300** forages équipés de PMH et **1 678** puits modernes permanents dont **49** Puits Modernes équipés de pompes, **139** forages récents non encore équipés, **524** puits modernes temporaires. Parmi ces forages, **964** forages équipés de PMH sont situés dans les établissements scolaires et centres de santé.

2.4.2. Forages à gros débit

On dénombre plus de **180** forages à gros débit dans la région. Les différents débits varient entre 5m³/h et 312m³/h (forage situé dans le village de Koré dans la commune de Dédougou) et ils sont essentiellement localisés dans le sédimentaire.

2.4.3. Adductions d’Eau Potable Simplifiées et Postes d’Eau Autonomes

La région de la Boucle du Mouhoun dispose de **144** AEPS/PEA dont **104** AEPS et **39** PEA. Trois (**03**) de ces PEA sont localisés dans les écoles et les CSPS. La région compte au total 501 bornes fontaines dont 394 fonctionnelles, soit un taux de fonctionnalité de 78,64% et une moyenne de 5 BF par AEPS. Cette faible moyenne pourrait expliquer les difficultés de rentabilité des AEPS. Quant aux branchements particuliers, ils sont au nombre de 452, soit une moyenne de 4 branchements particuliers par AEPS.

Pour les 39 PEA, ils ont été réalisés dans des villages à population peu élevée. Les communes de Di et Toéni (province du Sourou) enregistrent le plus grand nombre de PEA (5 par commune).

2.4.4. Centres de production d’Eau de la région

Les Centres de Production d’Eau (CPE) constituent une innovation introduite par le PN-AEP dans le but de satisfaire entre autre les zones à hydrogéologie difficile.

Au niveau de la région de la Boucle du Mouhoun, deux (02) centres de production d'eau sont en phase d'études. Il s'agit du CPE de Bagassi financé sur le budget de l'Etat et du CPE de Kouka-Est financé par DANIDA. La mise en œuvre du CPE de Bagassi est assurée par la DGEP et celui de Kouka-Est par l'ONEA. D'autres études sont envisagées dans le cadre du PAEA, financées par la Banque Mondiale. Les données générales de ces CPE se présentent dans le tableau suivant.

Tableau 2 : Données générales sur les CPE en projet dans la région

CPE	Nombre de forages estimé	Nombres de forages réalisés en 2019	Débit cumulé des forages de production (m³/h)	Nombre d'ouvrages de stockage (bâche)	Capacité totale de Stockage (m³)
BAGASSI	3	3	81	1	600 ¹
KOUKA EST	3	1	112	1	1000

2.5. Indicateurs de la région

2.5.1. Taux d'accès à l'eau potable

Le taux d'accès moyen à l'eau potable en milieu rural de la région de la Boucle du Mouhoun est de 67,1% en fin 2018 contre un taux d'accès national de 67,3% selon les données définitives de l'INO 2018. Entre 2006 et 2018, le taux d'accès à l'eau potable dans la région a connu une nette progression passant de 42,1% à 67,1%, soit une évolution de 15 points en 12 ans.

Notons que cette évolution du taux d'accès a connu une progression significative entre 2010 et 2012. Il a connu pour la première fois une baisse en 2014 passant de 60,3% en 2013 à 59,7% en 2014. Ensuite, une évolution positive a été observée de 2014 à 2018. Cette situation de progression relativement satisfaisante s'explique par les différents efforts fournis par les acteurs dans la réalisation des ouvrages. La figure ci-dessous montre l'évolution du taux d'accès en milieu rural entre 2006 et 2018 dans la région comparativement à l'évolution du taux d'accès national.

¹ Capacité de la production journalière (Etude toujours en cours pour déterminer le volume exact)

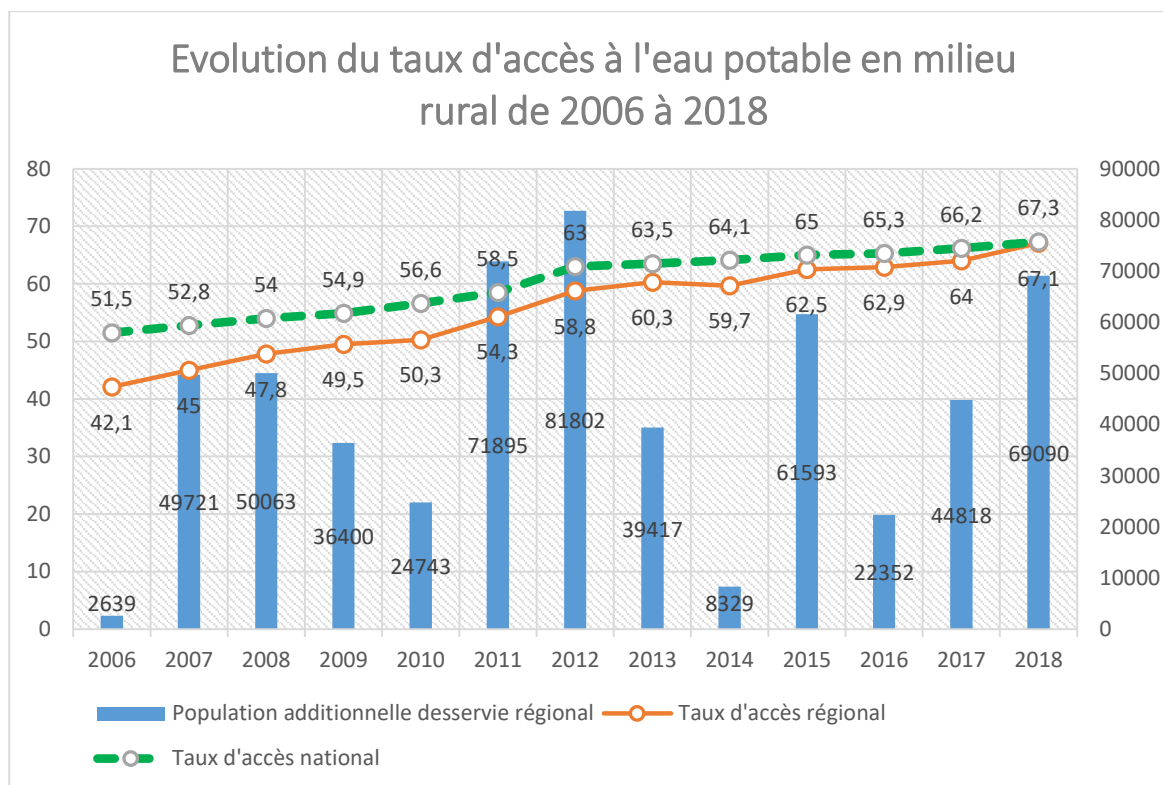


Figure 3 : Evolution du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural

2.5.2. Taux d'équipement des centres de santé et établissements scolaires

Les taux d'équipement des CSPS et des écoles en ouvrages d'AEP sont respectivement de 73,6% et 58,3%. La situation par province est présentée dans les tableaux suivants.

Tableau 3 : Taux d'équipement des centres de santé

N°	Province	Nombre Total Centre de santé	Centre de santé équipé de PMH	PMH Fonctionnelle	PMH en panne	PMH Abandonnée	Taux d'équipement
1	BALE	46	37	33	4	0	80,4%
2	BANWA	44	34	32	2	0	77,3%
3	KOSSI	53	29	27	2	1	54,7%
4	MOUHOUN	49	39	37	2	0	79,6%
5	NAYALA	36	33	26	7	0	91,7%
6	SOUROU	52	34	28	6	0	65,4%
REGION		280	206	183	23	1	73,6%

Source : INO 2018

Tableau 4 : Taux d'équipement des écoles

N°	COMMUNE	Nombre Total Ecole	Ecole équipée de PMH	PMH Fonctionnelle	PMH en panne	PMH Abandonné	Taux d'équipement
1	BALE	264	157	140	17	0	59,5%
2	BANWA	215	161	156	5	3	74,9%
3	KOSSI	289	180	160	20	4	62,3%
4	MOUHOUN	336	204	154	50	1	60,7%
5	NAYALA	215	117	88	29	0	54,4%
6	SOUROU	266	105	77	28	0	39,5%
	REGION	1585	924	775	149	8	58,3%

Source : INO 2018

2.6. Gestion du service public de l'eau

La gestion des ouvrages dans la Boucle du Mouhoun repose sur la réforme du système de gestion des infrastructures d'alimentation en eau potable en milieu rural et semi-urbain adoptée par Décret n°2000-514/PRES/PM/MEE du 03 Novembre 2000. Au niveau des PMH, la Réforme préconise la gestion communautaire par les Associations des Usagers de l'Eau (AUE) avec des opérateurs de proximité (maintenanciers) pour assurer la maintenance des ouvrages. Quant aux AEPS/PEA, la réforme préconise la délégation de gestion par la commune à un opérateur privé.

En ce qui concerne les AUE, elles rencontrent toujours d'énormes difficultés à fonctionner normalement malgré les multiples actions de renforcement de capacités dont elles ont bénéficié depuis 2012. Le recrutement de maintenanciers par les communes est toujours à une faible proportion dans la région à cause du non versement des redevances par les AUE dans la majorité des cas, mais aussi à cause du fait que plusieurs maintenanciers ne disposent pas de numéro IFU.

En outre, on dénombre 75 AEPS actuellement gérées par affermage sur les 106 AEPS communautaires que compte la région. Au total quatre (4) fermiers ont été recrutés à cet effet : PPI, ACTROS, Compagnie AMSHA et BATI-EAU.

2.7. Situation de l'AEP dans le périmètre de l'ONEA

L'ONEA assure le service public d'eau en milieu urbain dans huit (08) principales villes de la région que sont DEDOUGOU, BOROMO, TOUGAN, TOMA, NOUNA, SOLENZO, POURA et FARA. Toutes ces huit villes sont équipées de systèmes d'AEP exploitant des forages à gros débits ou des eaux de surface, des stations de

pompages, des réservoirs de stockage (bâches et châteaux d'eau) et d'importants linéaires de réseau de refoulement et de distribution.

2.7.1. Organisation et performances du service

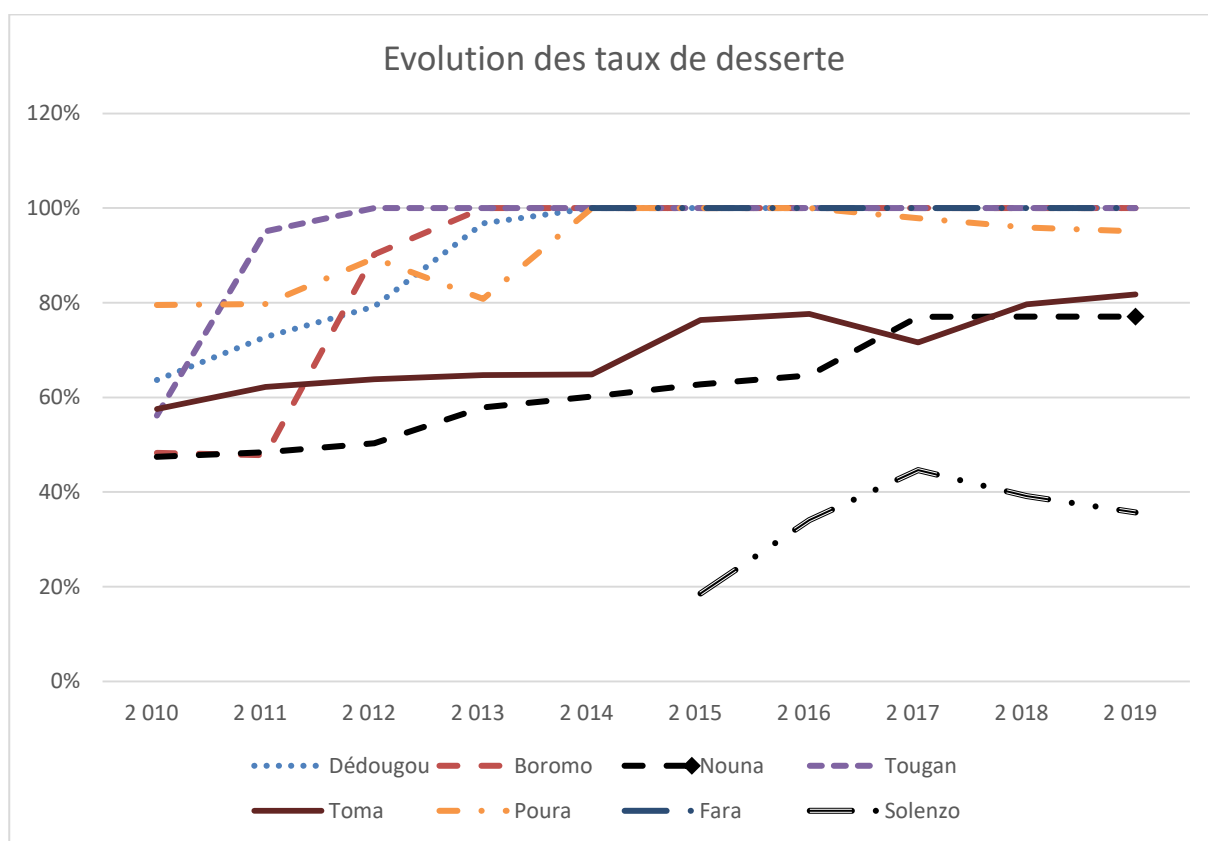
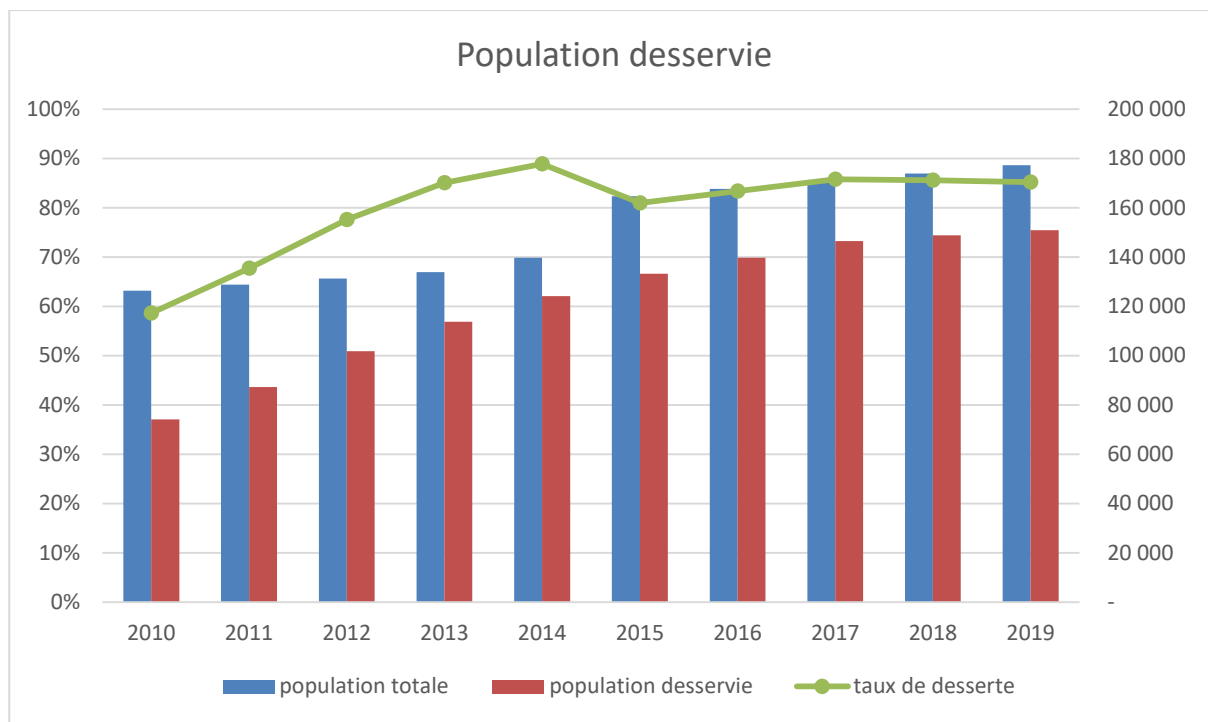
Au 31 Décembre 2019 les performances techniques du service se traduisent par (i) un taux d'accès en milieu urbain dans la région de 85.6% dont 45.5% par branchements (11941 BP) et 40.1% par Bornes fontaines (270 BF) qui sont desservis par 341 km de réseau, 2460 m³ de stockage (château et bâche), des stations de pompage de capacités évaluées à 8227 m³/j utilisant 23 forages et 01 fleuve, (ii) un rendement de réseau de 86 % relativement satisfaisant, (iii) la discontinuité du service dû à l'insuffisance des capacités actuelles des installations évaluées à 3 millions de m³ par an pour couvrir une demande maximale estimée à 6.8 millions de m³ par an et une productivité physique de 2.6 agents pour 1000 abonnés.

En suivant, les échelles de service telle que défini par les ODD, le taux d'accès est de 45.5% en toute sécurité, de 40.1% en élémentaire et 14.4 qui ont un accès limité.

Au niveau des performances commerciales et financières, on relève un taux de recouvrement des clients privés (BP) est de 97.34% à Dédougou, 97.53% à Solenzo, 96.50% à Nouna, 95.37 % à Tougan, 91.47% à Toma, 94.95% à Boromo, 98.50% à Poura et 96.91% à Fara.

La gestion du service est organisée autour d'une direction régionale qui a compétence sur toutes les fonctions d'exploitation (technique, commerciale, RH, finance). Cette direction régionale bénéficie de l'appui des fonctions supports de la direction générale en particulier, pour la planification et les investissements, la maintenance, le suivi de la qualité de l'eau et le système d'information.

Les graphiques ci-après indiquent l'évolution de l'accès de 2010 à 2019.



2.7.2. Suivi de la qualité de l'eau

Le suivi de la qualité de l'eau est un point très important et spécifique et fait l'objet d'indicateurs contractuels avec l'Etat. L'activité de contrôle est menée aussi bien par l'opérateur que l'organisme dédié qu'est le laboratoire national de santé publique.

La qualité de l'eau distribué est conforme aux normes et les trois principaux indicateurs de suivi sont au-dessus des cibles avec (i) un taux de 100% pour les taux de réalisation des analyses et de conformité physico-chimique pour les huit villes, (ii) un taux de 99,91% de conformité bactériologique pour les villes de Boromo, Poura et Fara et 100 % pour les autres.

Les traitements spécifiques appliqués pour obtenir ses performances sont essentiellement la décantation suivie de la filtration et la désinfection pour Boromo, Poura et Fara et un traitement à l'hypochlorite de calcium pour les autres centres.

2.7.3. Situation des projets et programmes en cours en milieu urbain

Le projet en cours dans le milieu urbain est le projet AEP multi- village financé par la coopération danoise.

Dans le but de satisfaire durablement la demande en eau des populations en visant la réduction des disparités et le respect de l'AFDH, le Burkina s'est engagé dans la mise en œuvre de l'approche « multi-villages ». Cette nouvelle approche nécessite la création de Centres de Production d'Eau (CPE) à partir de forages à gros débit. L'Etat burkinabé a bénéficié dans ce cadre d'un financement de la coopération Danoise (DANIDA) d'un montant d'environ 9 milliards de FCFA pour la réalisation de 22 forages à gros débits repartis dans les régions de la Boucle du Mouhoun, des Hauts Bassins et des Cascades.

Les centres ONEA de Dédougou, Solenzo, Tougan et Nouna pourront exploiteront certains de ces forages pour le renforcement de leur capacité de production.

2.8. Situation de l'électrification dans la région

Quatre-vingt-quatre (84) localités de la région de la Boucle du Mouhoun sont déjà électrifiées et les réseaux sont alimentés à partir des énergies de type thermique ou thermique/hydraulique. La production et la distribution de l'énergie sont assurées par la SONABEL elle-même. La puissance disponible varie selon les localités et le fonctionnement est assuré 24H/24. Des extensions de réseaux sont

en cours dans 24 localités. Le Tableau suivant fait ressortir le nombre de localités raccordées au réseau SONABEL, ainsi que les extensions en cours.

Tableau 5 : Localités raccordées au réseau SONABEL et extensions en cours

	Balé	Banwa	Kossi	Mouhoun	Nayala	Sourou	Total
Nombre de localités raccordées	11	4	17	16	20	16	84
Puissance totale disponible (KVA)	1635	-	4350	1025	75000	60000	-
Nombre de localités fonctionnant 24h/24	11	4	17	16	20	16	84
Nombre d'extensions prévues	3	-	-	1	1	1	6

2.9. Financement du secteur de l'eau potable

Le financement du secteur de l'eau potable dans la région de la Boucle du Mouhoun est assuré par l'Etat, les partenaires techniques et financiers, les associations et ONG, les collectivités territoriales, la coopération décentralisée, les personnes privées, les fermiers et les bénéficiaires.

De 2009 à 2018, ces acteurs ont mobilisé 19,72 milliards de francs CFA consacrés à l'eau potable avec un taux moyen de réalisation de 76%.

2.10. Orientations stratégiques

Le rapport de diagnostic a identifié un défi majeur qui sera de faire progresser le taux d'accès à l'eau potable de la région de 2,75 points en moyenne par année entre 2019 et 2030 pour atteindre les objectifs escomptés. A ce titre, il a défini quatre (04) orientations stratégiques relatives à la mobilisation de la ressource en eau pour l'AEP, à l'accès universel à l'eau potable, à la gestion du service public de l'eau et à la gouvernance du secteur de l'eau.

3. DESCRIPTION DU PR-AEP

3.1. Objectifs du PR-AEP

3.1.1. Objectif stratégique

L'objectif stratégique du PR-AEP est de satisfaire durablement en quantité et en qualité les besoins en eau potable des populations de la région de la Boucle du Mouhoun.

3.1.2. Objectifs Opérationnels

Pour l'atteinte de l'objectif stratégique, trois (03) objectifs opérationnels suivants sont définis :

- Assurer un accès universel des populations aux services d'eau potable conformément à l'approche fondée sur les droits humains (AFDH) ;
- Contribuer à la gestion durable des infrastructures d'AEP, dans le respect de l'accès universel au service de l'eau potable ;
- Améliorer les capacités de pilotage et de gestion du sous-secteur.

3.2. Approche Stratégique du PR-AEP

Au regard du diagnostic établi, le PR-AEP de la Région de la Boucle du Mouhoun devra mettre l'accent sur des orientations stratégiques catégorisées en quatre (4) axes majeurs.

❖ Axe 1 – Mobilisation de la ressource en eau pour l'AEP

L'état des lieux permet de distinguer principalement deux (2) zones :

- la zone sédimentaire où sont situés la plupart des forages à gros débit déjà répertoriés. Dans cette zone il existe un grand potentiel d'identifier d'autres ouvrages à grande productivité. Pour les communes et villages qui y sont situés, le développement de l'AEP s'appuiera uniquement sur l'exploitation des eaux souterraines.
- la zone de socle (environ 30% de la région), très peu pourvue en forages à gros débit du fait de la faible productivité des nappes. A ce niveau, la stratégie visera à combiner : (i) la valorisation des forages à gros débits identifiés ou d'autres potentiels et (ii) l'exploitation des eaux de surface en considérant les barrages et cours d'eau existants potentiellement exploitables.

Dans les deux (2) cas, on valorisera les études et travaux en cours visant l'amélioration de la connaissance des ressources en eau souterraine (études hydrogéologiques, travaux de forages à gros débit, etc.) et de surface (identification des sites potentiels de barrages pour l'AEP). Sur cette base, un programme complémentaire d'études prioritaires sera défini dans le PR-AEP afin de confirmer le potentiel estimé des ressources en eau et d'ajuster la planification au fur et à mesure. Ce programme inclura le renforcement du suivi de la qualité des eaux.

❖ **Axe 2 – Assurer l'accès universel à l'eau potable**

En zone sédimentaire où la ressource en eau est potentiellement abondante, l'approche consistera à :

- résoudre le problème des villages sans accès ou ceux situés dans des zones à contraintes particulières (qualité de l'eau, hydrogéologie peu favorable, etc.) par le développement de systèmes AEP multi villages à partir d'un Centre de Production d'Eau (CPE) situé à proximité. Ce sera notamment le cas de la province de la Kossi où se situe la plupart de ces villages ;
- améliorer le niveau de service des villages actuellement équipés de PEM conformément à l'objectif du PN-AEP d'augmenter la proportion de la population alimentée par bornes fontaines et branchements particuliers. Cela se fera au moyen de systèmes AEP (AEPS ou AEP-MV) en fonction de l'efficacité de l'investissement envisagé ;
- mettre à niveau, réhabiliter ou réaliser l'extension des AEPS existantes pour contribuer à l'accès universel des villages concernés et améliorer le niveau de service ;
- renforcer la capacité des centres ONEA pour assurer l'accès universel dans les agglomérations, les quartiers non lotis et les villages situés à proximité selon le besoin et la cohérence de la planification régionale ;
- optimiser ou rentabiliser les systèmes AEP MV identifiés en raccordant les villages traversés afin d'améliorer leur niveau de service (cas des villages équipés de PEM) et renforcer la capacité des AEPS ou des centres ONEA si nécessaire.

Pour la zone de socle, la stratégie consistera à valoriser les ressources en eau disponibles afin de satisfaire les besoins. En effet, il s'agira de mettre l'accent sur la recherche de la ressource en eau en quantité suffisante comme point de départ avant de réfléchir sur la stratégie à mettre en œuvre pour répondre aux besoins des populations. Tout l'enjeu consiste alors à identifier les CPE pouvant répondre aux objectifs de planification. Il pourrait s'agir :

- d'un forage à gros débit existant ou potentiel (sur la base d'une étude existante). Cette option inclut des forages actuellement exploités par des AEPS ou des PMH dont la capacité de production n'est pas utilisée à son optimum ;
- d'une source d'eau de surface dont la potentialité est confirmée par une étude. Cette solution sera moins privilégiée par rapport à la précédente au regard des difficultés liées à l'exploitation de l'eau de surface par rapport à l'eau souterraine (investissements lourds, impacts environnementaux, traitement de l'eau, etc.) ;
- d'un centre ONEA en sous-production dont il existe une possibilité de renforcement de la capacité de production à même de couvrir les besoins d'autres localités.

Pour les petites entités (villages, hameaux) qui ne pourront être desservies par le réseau AEP pour des raisons techniques ou d'efficacité économique, leur approvisionnement sera réalisé au moyen de PMH ou postes d'eau autonomes préférentiellement équipés de sources d'énergie solaires.

❖ **Axe 3 – Gestion du service public de l'eau**

La mise en œuvre de l'approche service comporte des enjeux spécifiques liés en particulier à une professionnalisation plus accrue du service public de l'eau et au développement d'une stratégie de promotion de la consommation de l'eau potable.

Ainsi, du fait que les systèmes AEP multi-villages représentent des investissements lourds beaucoup plus complexes que les AEPS, il convient de mettre en place des dispositifs qui vont garantir la pérennité de ce patrimoine et assurer une gestion optimale. En outre, au regard des considérations socio-culturelles éventuelles qui pourraient entraîner la réticence de consommation de l'eau provenant d'autres localités (village ou communes), une sensibilisation des populations s'avère indispensable pour assurer un fonctionnement optimal de ces systèmes.

Pour ce faire, le PR-AEP entend opérationnaliser trois (3) documents stratégiques que sont :

- le guide pratique sur la délégation du service public en matière d'eau potable en milieu rural au Burkina Faso. Il définit la stratégie de mise en œuvre de la délégation de l'Approvisionnement en eau potable (AEP) en milieu rural, à travers le renforcement des capacités d'intervention de l'ensemble des acteurs en charge de la gestion du service public de l'eau (commune, AUE, fermiers, maintenanciers, ...) ;

- le décret déterminant les prix de l'eau potable servie par les adductions d'eau potable simplifiées (AEPS), les adductions d'eau potable (AEP) et les postes d'eau autonomes. Il vise à réduire le caractère inéquitable du prix de l'eau entre le milieu rural et le milieu urbain et à généraliser l'accès à l'eau potable ;
- le document cadre de gestion du service public de l'eau potable qui vise à assurer la pérennité et la qualité du service public de l'eau potable en milieu rural notamment au niveau des AEPS/PEA et des PEM équipés de PMH par i) le renforcement du cadre institutionnel et organisationnel du service public de l'eau, ii) l'amélioration du niveau de professionnalisme des acteurs de mise en œuvre et iii) la promotion d'une bonne gouvernance du service de l'eau potable.

D'autres initiatives, notamment celles visant l'opérationnalisation des dispositions relatives à l'intercommunalité, seront par ailleurs capitalisées et vulgarisées. Il en sera de même de la promotion de l'AFDH.

❖ **Axe 4 – Gouvernance du secteur**

Les orientations sectorielles en la matière sont définies dans le programme budgétaire « pilotage et soutien » (PPS). Il s'agira de les opérationnaliser dans la région. Cela consistera à :

- rendre fonctionnels les cadres de concertation régionaux et communaux ;
- développer une synergie d'action entre les différents intervenants dans le secteur de l'eau ;
- améliorer les capacités de pilotage et de gestion des programmes AEP ;
- mettre en place un plan de développement des ressources humaines dans les Directions Provinciales ;
- opérationnaliser l'Approche Fondée sur les Droits Humains (AFDH).

3.3. Plan d'investissement du PR-AEP

3.3.1. Approche de planification des investissements

La méthodologie de planification des investissements dans le cadre du Programme Régional d'Approvisionnement en Eau Potable de la Boucle du Mouhoun se résume en plusieurs grandes étapes que sont :

- la mise en place d'une équipe régionale en charge de conduire les travaux de planification des investissements ;

- la formation de l'équipe régionale sur les outils de planification (Google Earth, Epanet, etc.);
- la matérialisation de tous les villages de la région sur Google Earth afin d'éviter que certains villages ne soient omis ;
- la matérialisation de tous les forages à gros débit (supérieur ou égal à 10 m³/h) identifiés dans la région pour avoir une vue d'ensemble sur leur répartition spatiale dans la perspective de les exploiter pour la planification des ouvrages ;
- la matérialisation des Systèmes d'Approvisionnement en Eau potable Multi villages(AEP-MV) déjà identifiés à savoir ceux prévus par les partenaires que sont DANIDA, BID-UEMOA et la Direction Générale de l'Eau Potable (DGEP) afin de s'assurer des zones déjà couvertes par des réseaux ;
- la matérialisation de nouvelles AEP-MV projetées par la DREA-BMH sur les zones non couvertes par un réseau d'AEP;
- la matérialisation des points hauts pouvant accueillir les réservoirs des systèmes AEP (bâches et châteaux d'eau) ;
- le tracé des réseaux primaires de tous les systèmes d'AEP-MV ;
- la proposition de solutions palliatives pour les zones non couvertes par des systèmes AEP-MV, notamment la réalisation de forages équipés de PMH, d'AEPS ou de PEA ainsi que des mises à niveau, des réhabilitations et des extensions d'ouvrages.

Toute l'approche de planification des investissements a tenu compte des normes et critères en matière d'eau potable en vigueur au Burkina Faso et de l'Approche Fondée sur les Droits Humains (AFDH). En effet, les principales hypothèses de planification utilisées à l'horizon 2030 et valables pour l'horizon 2040 sont les suivantes :

En milieu rural :

- ❖ Taux d'accroissement de 1,93% (INO), pour l'estimation de la population cible ;
- ❖ 24% de la population desservi par BF à raison de 25 l/jr/hbt et 500 personnes par BF ;
- ❖ 56% de la population desservi par BP à raison de 40 l/jr/hbt et 10 personnes par BP ;
- ❖ 20% de la population desservi par PEM et 300 personnes par PEM;
- ❖ Un ratio de 1,1 m/hbt pour la détermination des longueurs des conduites de distribution ;
- ❖ 30% du parc de forages existant est à réhabiliter d'ici à 2030 ;
- ❖ Réhabilitation ou mise à niveau des AEPS existantes et veilles de plus de 5 ans.

Pour les centres ONEA :

- ❖ Taux d'accroissement de 1,93% (INO), pour l'estimation de la population cible en zone rurale et le taux d'accroissement du centre concerné en zone urbaine;
- ❖ 20% de la population desservi par BF à raison de 25 l/jr/hbt et 300 personnes par BF ;
- ❖ 80% de la population desservi par BP à raison de 50 l/jr/hbt et 7 personnes par BF ;
- ❖ Un ratio de 15 m/Abonné pour la détermination des longueurs des conduites de distribution.

3.3.2. Investissements pour assurer l'accès universel en milieu rural

Pour assurer l'accès universel à l'eau potable en milieu rural conformément à la nouvelle vision du PN AEP et à l'AFDH, l'accent a été mis sur les systèmes d'AEP multi-villages. Dans les zones non couvertes par les systèmes d'AEP multi-villages, il a été planifié, en fonction de l'importance de la population, des AEPS, des PEA ou des PMH.

3.3.2.1. Systèmes AEP multi-villages

Les systèmes d'AEP multi-villages (SAEP-MV) planifiés pour assurer l'accès universel en milieu rural sont au nombre de 42 dans la région de la Boucle du Mouhoun (voir la répartition sur la carte ci-dessous présentée). Le plus grand système SAEP MV est celui de Bonkuy dans la province de la Kossi qui regroupe un nombre total de 42 villages. Les plus petits SAEP MV comportent chacun un total de 6 villages (Souma et Safané Ouest). Le tableau suivant fait la synthèse des 42 SAEP MV de toute la région.

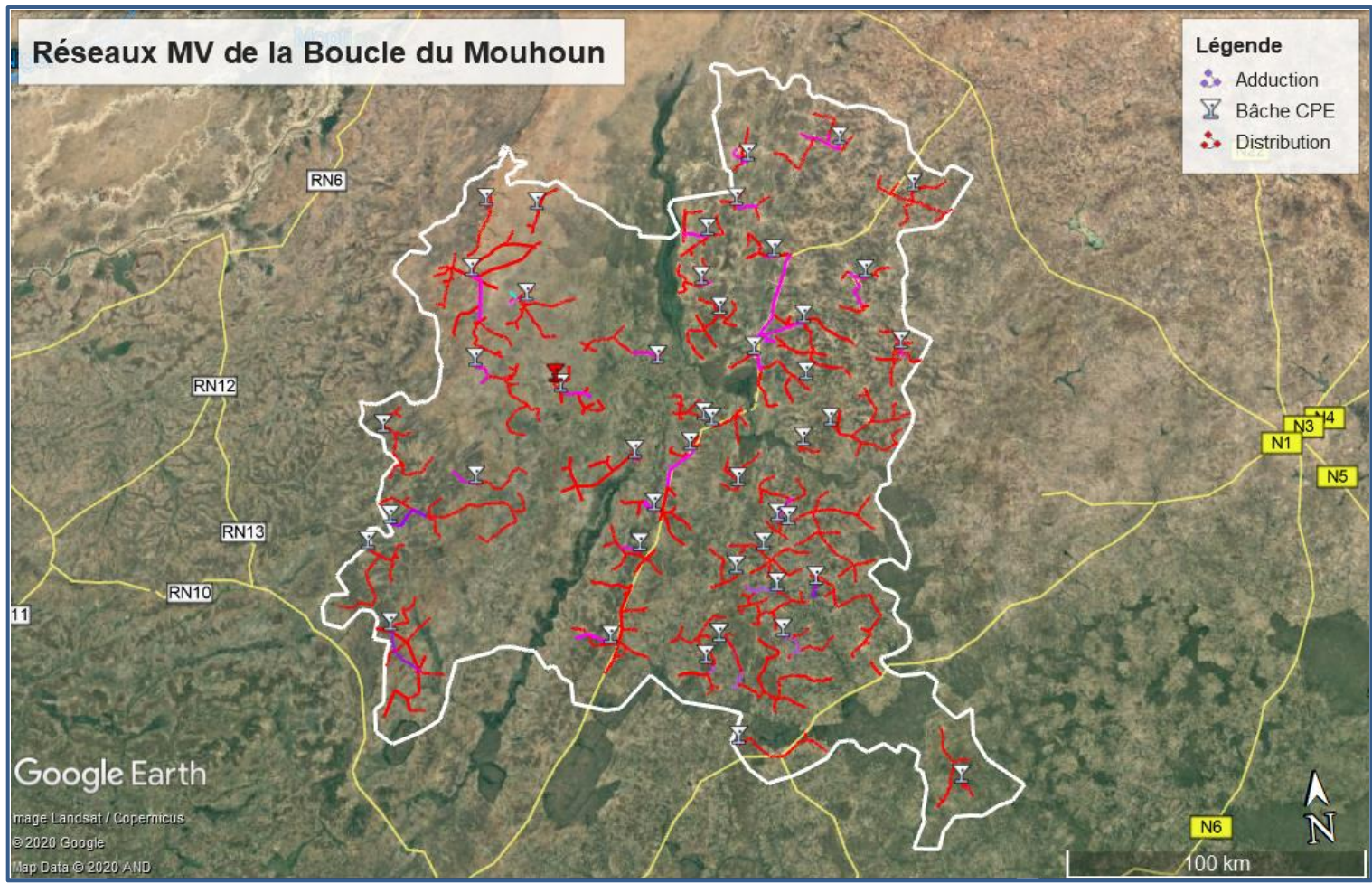


Figure 4 : Carte des réseaux MV de la Boucle du Mouhoun

Tableau 6 : Synthèse des systèmes AEP-MV

N°	Système	Nombre de villages touchés	Communes concernées	Pop desservie en 2030	Pop desservie en 2040	Besoins en eau estimés en 2040 (m3/j)	Refoulement (km)	Volume de la Bâche (m3)	Réseau primaire (km)	Distribution (km)	Coût Total (millions de FCFA) horizon 2030	Coût par personne desservie (FCFA) horizon 2030
1	Kopoi	7	Pa	23304	28212	1001,535	3	510	46,265	16,380	2754,768	118 210
2	Bouzourou	12	Fara, Poura	37743,2	45692,8	1513,115	7,2	760	37,440	11,290	8118,318	215 094
3	Siralo	23	Bana, Oury, Pompoi, Safané	31667,2	38339,2	1361,042	13,7	685	81,875	25,050	4026,508	127 151
4	Fégue	10	Oury, Pompoi, Safané	11145	13493	478,994	12,3	240	36,600	12,259	1282,550	115 081
5	Dablara	17	Oury, Siby	34624,8	41917,6	1488,075	6	750	69,753	28,525	4824,449	139 335
6	Mamou	17	Bana, Yaho, Bondoukuy	32790	39699	1409,322	7	705	74,800	19,270	3848,935	117 380
7	Bounou	20	Bagassi, Bana, Boromo, Pompoi	45091,2	54588,8	1937,902	22	720	91,960	26,293	4538,798	100 658
8	Toungo	20	Tansila, Solenzo, Balavé, Dokuy,	51957	62902	2233,007	16	1120	114,333	36,197	6971,072	134 171

<i>N°</i>	<i>Système</i>	<i>Nombre de villages touchés</i>	<i>Communes concernées</i>	<i>Pop desservie en 2030</i>	<i>Pop desservie en 2040</i>	<i>Besoins en eau estimés en 2040 (m3/j)</i>	<i>Refolement (km)</i>	<i>Volume de la Bâche (m3)</i>	<i>Réseau primaire (km)</i>	<i>Distribution (km)</i>	<i>Coût Total (millions de FCFA) horizon 2030</i>	<i>Coût par personne desservie (FCFA) horizon 2030</i>
9	Thy	10	Tansila, Sami	11495	13915	493,990	15	250	62,799	9,030	1803,501	156 892
10	Toma	14	Tansila	18754	22705	806,020	15	405	64,340	20,631	2355,550	125 600
11	Kouka	22	Kouka, Sami, Solenzo	91934	111298	3951,093	17,4	1980	117,600	49,91	7197,518	78 290
12	Bendougou	14	Sanaba, Bourasso	34898	42250	1499,889	2	750	68,65	18,789	3132,638	89 767
13	Berna	9	Barani, Kombori	13423,2	16249	576,945	6,38	288	21,897	14,7653	1401,164	104 384
14	Bonkuy	42	Barani, Bomborokuy, Djibasso, Doumbala, Nouna	61766,4	74774	2654,405	10	1327	183,29	59,9544	6603,771	106 915
15	Bomborokuy	17	Barani, Bomborokuy, Nouna	22265,6	26956	956,92	14	478	69,27	59,9544	2801,916	125 841
16	Koro	12	Nouna, Sono	15202,4	29119	653,415	11,6	327	47,75	16,7244	1904,822	125 297

<i>N°</i>	<i>Système</i>	<i>Nombre de villages touchés</i>	<i>Communes concernées</i>	<i>Pop desservie en 2030</i>	<i>Pop desservie en 2040</i>	<i>Besoins en eau estimés en 2040 (m3/j)</i>	<i>Refoulement (km)</i>	<i>Volume de la Bâche (m3)</i>	<i>Réseau primaire (km)</i>	<i>Distribution (km)</i>	<i>Coût Total (millions de FCFA) horizon 2030</i>	<i>Coût par personne desservie (FCFA) horizon 2030</i>
17	Soyé	8	Djibasso	18804,8	22766	808,205	15	404	35,02	20,6855	2121,22	112 802
18	Tangouna	8	Dokuy, Sanaba, Balavé	8466	10625	376,06	9,64	175	33,53	8,6383	1135,636	134 147
19	Nian	22	Dokuy, Doumbala, Nouna	35059,2	43186	1533,14	10,4	767	76,27	38,5671	4483,414	127 881
20	Bondoukuy	23	Bondoukuy, Ouarkoye	54520	66004	2343,145	14	1200	97,73	26,8972	4177	76 614
21	Kékaba	10	Ouarkoye	21107	25552	907,09	10	500	44,71	23,2177	1881	89 117
22	Koré	16	Dédougou, Kona	24538	29706	1054,56	15	550	67,98	26,9918	2286	93 162
23	Tchériba	18	Tchériba, Safané	36159	43776	1554,045	15	800	113,76	31,5502	4257	117 730
24	Tikan	13	Tchériba, Safané	20701	25063	889,735	12	450	60,49	17,9437	2213	106 903
25	Bladi	7	Dédougou, Douroula	16547	20032	711,13	15	360	35,46	18,2028	2002	120 989
26	Souma	6	Douroula	8384	10150	360,325	14	180	43,85	4,61558	1247	148 736

<i>N°</i>	<i>Système</i>	<i>Nombre de villages touchés</i>	<i>Communes concernées</i>	<i>Pop desservie en 2030</i>	<i>Pop desservie en 2040</i>	<i>Besoins en eau estimés en 2040 (m3/j)</i>	<i>Refoulement (km)</i>	<i>Volume de la Bâche (m3)</i>	<i>Réseau primaire (km)</i>	<i>Distribution (km)</i>	<i>Coût Total (millions de FCFA) horizon 2030</i>	<i>Coût par personne desservie (FCFA) horizon 2030</i>
27	Soukuy	12	Dédougou, Douroula	10033	12148	431,26	10	220	35,49	11,0363	1147	94 419
28	Safané nord	14	Safané, Oury	28080	33997	1206,895	10	610	66,73	19,9628	2231	79 452
29	Safané Ouest	6	Kona	10536	12755	452,835	12	230	44,84	6,83758	1422	134 966
30	Ganagoulo	11	Gomboro, Toéni	18180	22009	976,649375	22,6	400	77,28	28,543	2813,266	154 745
31	Zaba	13	Gassan, Kougny, Yé	26428	31994	1419,73375	3,32	500	47,79	14,36	2333,854	88 310
32	Bassan	7	Kassoum, Tougan	5359	6487	287,860625	3,32	300	34,96	1,24	1157,002	215 899
33	Di	14	Di, Kassoum	24062	29131	1292,688125	9,65	450	59,64	13,64	2461,73	102 308
34	Kiembara	14	Kiembara, Lankoué, Tougan	34394	41638	1847,68625	15	1000	76,7	23,97	3489,319	101 453
35	Daman	7	Yé	11399	13800	612,375	5	250	22,92	12,54	1072,05	94 048
36	Toéni	8	Toéni	12441	15061	668,33187	3,82	250	27,61	8,43	1201,402	96 568

<i>N°</i>	<i>Système</i>	<i>Nombre de villages touchés</i>	<i>Communes concernées</i>	<i>Pop desservie en 2030</i>	<i>Pop desservie en 2040</i>	<i>Besoins en eau estimés en 2040 (m3/j)</i>	<i>Refolement (km)</i>	<i>Volume de la Bâche (m3)</i>	<i>Réseau primaire (km)</i>	<i>Distribution (km)</i>	<i>Coût Total (millions de FCFA) horizon 2030</i>	<i>Coût par personne desservie (FCFA) horizon 2030</i>
						5						
37	Yayo	15	Toma, Yaba	23953	28999	1286,8306 25	11,2	500	57,3	26,35	2326,172	97 114
38	Gossina	19	Gossina, Toma, Yé	35858	43412	1926,4075	15	650	95,68	28,52	4801,701	133 910
39	Yaba	9	Yaba, Tougan	20279	24552	1089,495	24,1	400	49,09	8,53	2320,938	114 450
40	Pini	9	Kassoum, Toéni, Tougan	15082	18260	810,2875	4,45	300	35,63	14,63	1258,216	83 425
41	Lery	12	Gassan, Lanfiéra	14364	17388	771,5925	5	300	68,04	12,4	1711, 64	119 162
42	Lanfiera	14	Di, Kassoum, Lanfiéra	26650	32262	1431,6262 5	4,52	500	41,02	15,1	2105,686	79 013
TOTAL		581	-	1099444,600	1342863,893	50065,655	467,6	-	2638,142	888,422	121 510,884	-

3.3.2.2. Système AEP MV de Kopoï

Le SAEP MV de Kopoï dessert 28 212 personnes en 2040, réparties dans sept (7) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 1252 m³ d'eau potable par jour et alimenté par un forage existant de 40 m³/h de débit et un autre de 40 m³/h de débit à réaliser. Ce forage sera réalisé en zone de socle. Le coût estimatif de ce système est de 2 754,77 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.3. Système de Bouzourou

Le SAEP MV de Bouzourou dessert 45 693 personnes en 2040, réparties dans douze (12) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 1891 m³ d'eau potable par jour et alimenté par trois forages de 40 m³/h de débit chacun à réaliser. Ces forages seront réalisés en zone de socle. Le coût estimatif de ce système est de 8 118,32 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.4. Système de Siralo

Le SAEP MV de Siralo dessert 38 339 personnes en 2040, réparties dans vingt-trois (23) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 1701 m³ d'eau potable par jour et alimenté par trois forages de 40 m³/h de débit chacun à réaliser. Ce forage sera réalisé en zone de socle. Le coût estimatif de ce système est de 4 026,51 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.5. Système de Fégué

Le SAEP MV de Fégué dessert 13 493 personnes en 2040, réparties dans dix (10) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 599 m³ d'eau potable par jour et alimenté par un forage de 40 m³/h de débit à réaliser. Ce forage sera réalisé en zone de socle. Le coût estimatif de ce système est de 1 282,55 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.6. Système de Dablara

Le SAEP MV de Dablara dessert 41 918 personnes en 2040, réparties dans dix-sept (17) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 1860 m³ d'eau potable par jour et alimenté par un forage existant de 40 m³/h de débit et deux forages de 40 m³/h de débit chacun à réaliser. Ces forages seront réalisés en zone de socle. Le coût estimatif de ce système est de 4 824,45 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des

localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.7. Système de Mamou

Le SAEP MV de Mamou dessert 39 699 personnes en 2040, réparties dans dix-sept (17) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 1762 m³ d'eau potable par jour et alimenté par trois forage de 40 m³/h de débit chacun à réaliser. Ce forage sera réalisé en zone de socle. Le coût estimatif de ce système est de 3 848,94 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.8. Système de Bounou

Le SAEP MV de Bounou dessert 54 589 personnes en 2040, réparties dans vingt (20) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 1790 m³ d'eau potable par jour et alimenté par trois forages existant de 40 de débit chacun. Ce forage sera réalisé en zone de socle. Le coût estimatif de ce système est de 4 538,80 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.9. Système de Toungo

Le SAEP MV de Toungo dessert 62 902 personnes en 2040, réparties dans vingt (20) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 2791 m³ d'eau potable par jour et alimenté par deux forages de 90 m³/h de débit chacun à réaliser. Ces forages seront réalisés en zone sédimentaire. Le coût estimatif de ce système est de 6 971,10 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.10. Système de Thy

Le SAEP MV de Thy dessert 13 915 personnes en 2040, réparties dans dix (10) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 618 m³ d'eau potable par jour et alimenté par un forage de 40 m³/h de débit à réaliser. Ce forage sera réalisé en zone sédimentaire. Le coût estimatif de ce système est de 1 803,50 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.11. Système de Toma

Le SAEP MV de Toma dessert 22 705 personnes en 2040, réparties dans quatorze (14) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 1008 m³ d'eau potable par jour et alimenté par un forage de 70 m³/h de débit à réaliser. Ce forage sera réalisé en zone sédimentaire. Le coût estimatif de ce

système est de 2 355,55 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.12. Système de Kouka

Le SAEP MV de Kouka dessert 111 298 personnes en 2040, réparties dans vingt-deux (22) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 4939 m³ d'eau potable par jour et alimenté par un forage existant de 250 m³/h et deux forage 100 m³/h de débit chacun à réaliser. Les forages à réalisés seront en zone sédimentaire. Le coût estimatif de ce système est de 7 197,52 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.13. Système de Bendougou

Le SAEP MV de Bendougou dessert 42 250 personnes en 2040, réparties dans quatorze (14) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 1875 m³ d'eau potable par jour et alimenté par un forage existant de 60 m³/h de débit et un forage 60 m³/h de débit à réaliser. Ce forage sera réalisé en zone de socle. Le coût estimatif de ce système est de 3 132,63 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.14. Système de Berna

Le SAEP MV de Berna dessert 16 249 personnes en 2040, réparties dans neuf (9) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 721 m³ d'eau potable par jour et alimenté par un forage de 50 m³/h de débit, à réaliser. Ce forage sera réalisé en zone sédimentaire, sur un territoire à contexte hydrogéologique difficile eu égard à la proportion importante de forages négatifs déjà enregistrés. Le coût estimatif de ce système est de 1 401, 16 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.15. Système de Bomborokuy

Le SAEP MV de Bomborokuy dessert 26 956 personnes en 2040, réparties dans dix-sept (17) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 1196 m³ d'eau potable par jour et alimenté par un forage de débit égal à 80 m³/h à réaliser. Ce forage sera réalisé en zone sédimentaire, sur un territoire à contexte hydrogéologique difficile eu égard à la proportion importante de forages négatifs déjà enregistrés. Le coût estimatif de ce système est de 2 801, 9 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.16. Système de Bonkuy

Le SAEP MV de Bonkuy dessert 74 774 personnes en 2040, réparties dans quarante-deux (42) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 3318 m³ d'eau potable par jour et alimenté par deux forages de débit égal à 110 m³/h chacun, à réaliser. Ces forages seront réalisés en zone sédimentaire, sur un territoire à contexte hydrogéologique difficile eu égard à la proportion importante de forages négatifs déjà enregistrés. Le coût estimatif de ce système est de 6 603,7 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.17. Système de Koro

Le SAEP MV de Koro dessert 29 119 personnes en 2040, réparties dans douze (12) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 817 m³ d'eau potable par jour et alimenté par un forage de débit égal à 60 m³/h à réaliser. Ce forage sera réalisé en zone sédimentaire, sur un territoire à contexte hydrogéologique difficile eu égard à la proportion importante de forages négatifs déjà enregistrés. Le coût estimatif de ce système est de 1 904,8 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.18. Système de Soyé

Le SAEP MV de Soyé dessert 22 766 personnes en 2040, réparties dans huit (8) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 1011 m³ d'eau potable par jour et alimenté par un forage de débit égal à 70 m³/h à réaliser. Ce forage sera réalisé en zone sédimentaire, sur un territoire à contexte hydrogéologique difficile eu égard à la proportion importante de forages négatifs déjà enregistrés. Le coût estimatif de ce système est de 2 121, 2 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.19. Système de Tangouna

Le SAEP MV de Tangouna dessert 10 593 personnes en 2040, réparties dans huit (8) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 437 m³ d'eau potable par jour et alimenté par un forage de débit égal à 30 m³/h à réaliser. Ce forage sera réalisé en zone sédimentaire. Le coût estimatif de ce système est de 1 135,6 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.20. Système de Nian

Le SAEP MV de Nian dessert 43 186 personnes en 2040, réparties dans vingt-deux (22) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 1917 m³ d'eau potable par jour et alimenté par deux forages de débit égal à 60 m³/h à réaliser. Ces forages seront réalisés en zone sédimentaire. Le coût estimatif de ce système est de 4 483,41 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.21. Système de Bondoukuy

Le SAEP MV de Bondoukuy dessert 66 004 personnes en 2040, réparties dans vingt-trois (23) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 2929 m³ d'eau potable par jour et alimenté par deux forages de 100 m³/h de débit chacun à réaliser. Ces forages seront réalisés en zone sédimentaire. Le coût estimatif de ce système est de 4 177 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.22. Système de Kékaba

Le SAEP MV de Kékaba dessert 25 552 personnes en 2040, réparties dans dix (10) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 1134 m³ d'eau potable par jour et alimenté par un forage de 80 m³/h de débit à réaliser. Ce forage sera réalisé zone sédimentaire. Le coût estimatif de ce système est de 1 881 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.23. Système de Koré

Le SAEP MV de Koré dessert 29 706 personnes en 2040, réparties dans seize (16) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 1318 m³ d'eau potable par jour et alimenté par un forage existant de 300 m³/h de débit. Ce forage a été réalisé en zone sédimentaire. Le coût estimatif de ce système est de 2 286 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.24. Système de Tchériba

Le SAEP MV de Tchériba dessert 43 776 personnes en 2040, réparties dans dix-huit (18) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 1943 m³ d'eau potable par jour et alimenté par deux (02) forages de 50 m³/h de débit chacun et un forage de 40 m³/h, à réaliser. Ces forages seront réalisés en zone de socle. Le coût estimatif de ce système est de 4 257 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.25. Système de Tikan

Le SAEP MV de Tikan dessert 25 063 personnes en 2040, réparties dans treize (13) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 1112 m³ d'eau potable par jour et alimenté par deux (02) forages de 40 m³/h de débit chacun à réaliser. Ce forage sera réalisé zone de socle. Le coût estimatif de ce système est de 2 213 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.26. Système de Bladi

Le SAEP MV de Bladi dessert 20 032 personnes en 2040, réparties dans sept (7) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 889 m³ d'eau potable par jour et alimenté par un forage de 40 m³/h de débit et un forage de 30 m³/h à réaliser. Ce forage sera réalisé zone de socle. Le coût estimatif de ce système est de 2 002 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.27. Système de Souma

Le SAEP MV de Souma dessert 10 150 personnes en 2040, réparties dans six (6) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 450 m³ d'eau potable par jour et alimenté par un forage de 40 m³/h de débit à réaliser. Ce forage sera réalisé zone de socle. Le coût estimatif de ce système est de 1 247 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.28. Système de Soukuy

Le SAEP MV de Soukuy dessert 12 148 personnes en 2040, réparties dans douze (12) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 539 m³ d'eau potable par jour et alimenté par un forage de 40 m³/h de débit à réaliser. Ce forage sera réalisé zone sédimentaire. Le coût estimatif de ce système est de 1 147 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.29. Système de Safané Nord

Le SAEP MV de Safané Nord dessert 33 997 personnes en 2040, réparties dans quatorze (14) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 1508 m³ d'eau potable par jour et alimenté par deux (02) forages de 40 m³/h de débit chacun et un forage de 30 m³/h, à réaliser. Ce forage sera réalisé zone de socle. Le coût estimatif de ce système est de 2 231 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.30. Système de Safané Ouest

Le SAEP MV de Safané Ouest dessert 12 755 personnes en 2040, réparties dans six (6) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 566 m³ d'eau potable par jour et alimenté par un forage de 50 m³/h de débit à réaliser. Ce forage sera réalisé zone de socle. Le coût estimatif de ce système est de 1 422 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.31. Système de Ganagoulo

Le SAEP MV de Ganagoulo dessert 22 009 personnes en 2040, réparties dans onze (11) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 976m³ d'eau potable par jour et alimenté par deux (02) forages existants de 50m³/h et 12 m³/h de débit. Le coût estimatif de ce système est de 2 813,27 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.32. Système de Zaba

Le SAEP MV de Zaba dessert 31 994 personnes en 2040, réparties dans treize (13) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 1420 m³ d'eau potable par jour et alimenté par un forage existant de 160 m³/h de débit. Le coût estimatif de ce système est de 2 333,85 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.33. Système de Bassan

Le SAEP MV de Bassan dessert 6 487 personnes en 2040, réparties dans sept (7) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 289 m³ d'eau potable par jour et alimenté par un forage existant de 35m³/h de débit. Le coût estimatif de ce système est de 1 157 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.34. Système de Di

Le SAEP MV de Di dessert 29 131 personnes en 2040, réparties dans Quatorze (14) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 1294 m³ d'eau potable par jour et alimenté par un forage existant de 40 m³/h de débit et un forage de 50 m³/h de débit à réaliser. Le coût estimatif de ce système est de 2 461,73 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.35. Système de Kiembara

Le SAEP MV de Kiembara dessert 41 638 personnes en 2040, réparties dans dix-neuf (14) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 1849 m³ d'eau potable par jour et alimenté par trois (03) forages de débit égal 40m³/h chacun, à réaliser. Ces forages seront réalisés en zone socle. Le coût estimatif de ce système est de 3 489,32 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.36. Système de Daman

Le SAEP MV de Daman dessert 13 800 personnes en 2040, réparties dans sept (7) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 613 m³ d'eau potable par jour et alimenté par un forage de débit égal à 40m³/h, à réaliser. Ce forage sera réalisé en zone de socle. Le coût estimatif de ce système est de 1 072,05 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.37. Système de Toéni

Le SAEP MV de Toéni dessert 15 061 personnes en 2040, réparties dans huit (8) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 670 m³ d'eau potable par jour et alimenté par un forage existant de 50 m³/h de débit. Le coût estimatif de ce système est de 1 201,40 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.38. Système de Yayo

Le SAEP MV de Yayo dessert 28 999 personnes en 2040, réparties dans quinze (15) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 1287 m³ d'eau potable par jour et alimenté par trois forages dont un forage existant de 20m³/h de débit et deux forages de débit égal à 40 m³/h chacun à réaliser. Ce forage sera réalisé en zone de socle. Le coût estimatif de ce système est de 2326,17 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.39. Système de Gossina

Le SAEP MV de Gossina dessert 43 412 personnes en 2040, réparties dans dix-neuf (19) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 1927 m³ d'eau potable par jour et alimenté par trois (03) forages de débit égal à 40 m³/h chacun à réaliser. Ces forages seront réalisés en zone de socle. Le coût estimatif de ce système est de 4 801,70 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.40. Système de Yaba

Le SAEP MV de Yaba dessert 24 552 personnes en 2040, réparties dans neuf (9) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 1091 m³ d'eau potable par jour et alimenté par un forage existant de 20 m³/h de débit, un forage de débit égal à 20 m³/h à réaliser et un forage de débit égal à 30 m³/h à réaliser. Ces forages seront réalisés en zone de socle. Le coût estimatif de ce système est de 2 320,94 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.41. Système de Pini

Le SAEP MV de Pini dessert 18 260 personnes en 2040, réparties dans neuf (9) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 812 m³ d'eau potable par jour et alimenté par deux forages existants de 40m³/h et 30 m³/h de débit. Le coût estimatif de ce système est de 1 258,21 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.42. Système de Léry

Le SAEP MV de Léry dessert 17 388 personnes en 2040, réparties dans douze (12) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 773 m³ d'eau potable par jour et alimenté par un forage de débit égal à 50 m³/h à réaliser. Ce forage sera réalisé en zone sédimentaire. Le coût estimatif de ce système est de 1 711,64 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.43. Système de Lanfiéra

Le SAEP MV de Lanfiéra dessert 32 262 personnes en 2040, réparties dans quatorze (14) villages. La ressource en eau à utiliser devra provenir d'un CPE produisant 1433 m³ d'eau potable par jour et alimenté par deux forages existants de 50 m³/h et 40 m³/h de débit. Le coût estimatif de ce système est de 2 105,69 millions de FCFA. Les tableaux en annexe n°1 donnent le détail des localités couvertes, des populations desservies ainsi que le coût estimatif des investissements.

3.3.2.44. Adductions d'Eau Potable Simplifiées/Postes d'Eau Autonomes (AEPS/PEA)

Dans les localités non couvertes par les systèmes AEP MV et dont la population est supérieure ou égale à 2000 habitants ou les chefs-lieux de communes ne disposant pas de système d'AEPS, il est prévu la réalisation de nouvelles AEPS. Il est aussi prévu des réhabilitations ou des mises à niveau de systèmes d'AEPS dans des villages qui en disposent déjà. Au total, il est prévu 71 nouvelles AEPS et 27 AEPS à réhabiliter ou à mettre à niveau.

Pour ce qui est des AEPS neuves en zone hors SAEP MV à réaliser, le nombre total des personnes desservies par ces systèmes à l'horizon 2030 est de 221 190 personnes, soit 135 190 personnes par BP et 86 000 personnes par BF. Le coût moyen de réalisation d'une AEPS est de 200 millions de FCFA. Le coût total des investissements relatifs à cette solution s'élève à 14 200 millions de FCFA, soit 64 198 FCFA par personne desservie. Voir détail en annexe n°2.

Quant aux AEPS à réhabiliter ou à mettre à niveau, le nombre total des personnes desservies par ces systèmes à l'horizon 2030 est de 112 948 personnes. Le coût moyen de réhabilitation/mise à niveau d'une AEPS est de 100 millions de FCFA. Le coût total des investissements relatifs à cette solution s'élève à 2 700 millions de FCFA, soit 23 905 FCFA par personne desservie. Voir détail en annexe n°2.

Pour les localités non couvertes par les SAEP MV et dont la population est inférieure à 2000 habitants, il est envisagé la réalisation de Postes d'Eau Autonomes (PEA). Il est également prévu la réhabilitation de quelques PEA existants. Au total, on dénombre 453 PEA neufs à réaliser et 2 PEA à réhabiliter.

En ce qui concerne les PEA neufs à réaliser, le nombre total des personnes desservies par ces systèmes à l'horizon 2030 est de 193 569 personnes. Le coût moyen de réalisation d'un PEA est de 20 millions de FCFA. Le coût total des investissements relatifs à cette solution s'élève à 9 060 millions de FCFA, soit 46 805 FCFA par personne desservie. Voir détail en annexe n°2.

Le nombre total des personnes desservies par les PEA à réhabiliter à l'horizon 2030 est de 1000 personnes. Le coût moyen de réhabilitation d'un PEA est de 15 millions de FCFA. Le coût total des investissements relatifs à cette solution s'élève à 30 millions de FCFA, soit 30 000 FCFA par personne desservie. Voir détail en annexe n°2.

3.3.2.45. Forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (FPMH)

Le présent plan d'investissement prévoit, la réalisation de 41 forages neufs équipés de PMH et la réhabilitation de 1307 forages équipés de PMH existants, comme indiqué dans le tableau suivant. La réalisation ou la réhabilitation de ces forages permettra de desservir les zones difficiles à desservir par les SAEP MV, les AEPS ou les PEA. Pour précision, le nombre de forages neufs à réaliser a été estimé sur la base de 20% du nombre de personne à desservir à l'horizon 2030, tout en tenant compte des PMH existants. Quant aux réhabilitations, elles représentent 30% du parc des ouvrages existants (taux obtenu en faisant la moyenne régionale du taux de panne des PMH des 5 dernières années).

Tableau 7 : Répartition par zone et coût des travaux de forages

Zone d'intervention	En zone SAEP MV		AEPS neuve hors zone MV		PMH hors zone MV		Périmètre ONEA		Coûts (millions FCFA)	
	PMH neuves	PMH à réhab	PMH neuves	PMH à réhab	PMH neuves	PMH à réhab	PMH neuves	PMH à réhab	Coût Total PMH neuves	Coût Total PMH à réhab
Total région	27	801	1	91	12	357	1	58	328	4 574,5

3.3.3. Les investissements pour assurer l'accès universel en milieu urbain

Pour assurer l'accès universel à l'eau potable des populations en milieu urbain (périmètre ONEA), il a été planifié des investissements autour des centres actuels. A ce titre, il est prévu trois (03) centres de production d'eau (CPE), pour renforcer les centres existants tout en desservant certaines localités environnantes ou traversées. En effet, le CPE de Gassan renforcera les centres de Tougan et Toma ; celui de Dédougou viendra renforcer le centre de Dédougou. Quant au CPE de Nouna, il permettra de renforcer le centre de Nouna.

Dans la région de la Boucle du Mouhoun, les centres urbains concernés par les investissements sont Solenzo, Boromo, Poura, Fara, Toma, Tougan, Dédougou et Nouna. Les tableaux suivants donnent les estimations des populations à l'horizon 2040 et les coûts des investissements.

3.3.3.1. Système de Solenzo

Le système de Solenzo concerne la ville de Solenzo uniquement. Il sera renforcé à travers des investissements s'élevant à 3 381,10 millions de FCFA (voir détail en annexe 2).

3.3.3.2. Système de Boromo

Le système de Boromo concerne la ville de Boromo et le village de Ouako. Il sera renforcé à travers des investissements s'élevant à 2 042,06 millions de FCFA (voir détail en annexe 2).

3.3.3.3. Système de Poura-Fara

Le système de Poura-Fara concerne les villes de Poura et de Fara. Il sera renforcé à travers des investissements s'élevant à 1 342,12 millions de FCFA (voir détail en annexe 2).

3.3.3.4. Système de Gassan

Le Système de Gassan renforcera l'AEP des villes de Toma et Tougan tout en desservant 19 autres localités. Le coût des investissements s'élève à 16 383,69 millions de FCFA (voir détail en annexe 2).

3.3.3.5. Système de Dédougou

Le Système de Dédougou renforcera l'AEP de la ville de Dédougou tout en desservant 07 autres localités. Le coût des investissements s'élève à 5 968,43 millions de FCFA (voir détail en annexe 2).

3.3.3.6. Système de Nouna

Le Système de Nouna renforcera l'AEP de la ville de Nouna tout en desservant 11 autres localités. Le coût des investissements s'élève à 8 368,73 millions de FCFA (voir détail en annexe 2).

3.3.4. Récapitulatif des investissements et phasage

3.3.4.1. Synthèse régionale

Le tableau suivant fait la synthèse des bornes fontaines et des branchements privés à réaliser selon le type de système. Les populations à desservir en 2030 par ces BF et BP ont été également évaluées. Au regard des hypothèses utilisées pour l'estimation des ouvrages à réaliser et de la prévision d'ouvrages à réhabiliter, les investissements tels que planifiés permettront d'atteindre l'accès universel à l'horizon 2030.

Tableau 8 : Synthèse régionale

<i>Investissement</i>		<i>Quantité</i>	<i>Personnes desservies en 2030</i>	
SAEP MV	Nouveaux points de desserte	Nouvelles BF	766	383 000
		Nouveaux BP	77 851	778 510
	AEPS existantes	BF à réhabiliter	455	227 500
		Nouveaux BP	20 384	203 840
AEPS Hors SAEP MV	Nouveaux points de desserte	Nouvelles BF	171	85 500
		Nouveaux BP	13 519	135 190
	AEPS existantes	BF à réhabiliter	52	26 000
		Nouveaux BP	8 099	80 990
PEA Hors SAEP MV	Nouveaux points de déserte	Nouveaux PEA	453	226 500
	PEA existants	PEA à réhabiliter	2	1000
PMH	Nouveaux points de desserte	Nouvelles PMH en zone SAEP MV	27	8 100
		Nouvelles PMH hors zone SAEP MV	13	3 900
		Nouvelles PMH sur périmètre ONEA	1	300
	PMH existantes	PMH en zone SAEP MV à réhabiliter	801	240 300
		PMH hors zone SAEP MV à réhabiliter	448	134 400
		PMH sur périmètre ONEA à réhabiliter	58	17 400
ONEA	Nouveaux points de desserte	Nouvelles BF	174	87 000
		Nouveaux BP	20208	202 080

3.3.4.2. Présentation des solutions planifiées par commune

Le tableau suivant donne la synthèse des solutions planifiées par commune pour assurer l'accès universel à l'eau potable dans la région de la Boucle du Mouhoun. Les solutions planifiées par commune permettront de réaliser l'accès universel à l'horizon 2030 à l'échelle de la région.

Tableau 9 : Solutions planifiées par commune

N°	Province	Commune	SAEP MV						AEPS neuve hors zone MV					AEPS hors ZMV à réhab	PEA hors ZMV		PMH hors ZMV		ONEA				
			Nbr villages	Nbr BF	Nbr BP	AEPS à réhab	PMH à réal	PMH à réhab	Nbr villages	Nbr BF	Nbr BP	PMH à réal	PMH à réhab	Nbr à réhab	PEA à réal	PEA à réhab	PMH à réal	PMH réhab	Nbr Localités	Nbr BF	Nbr BP	PMH à réal	PMH à réhab
1	BALE	BAGASSI	14	18	2000	4	0	28	1	2	178	0	1	0	27	0	0	14	0	0	0	0	0
2		BANA	9	11	1069	2	0	16	0	0	0	0	0	0	6	0	0	2	0	0	0	0	0
3		BOROMO	1	0	251	1	0	3	2	4	302	0	7	2	7	0	0	9	2	19	1523	0	2
4		FARA	11	18	1689	1	0	15	6	11	944	0	11	2	12	0	0	11	0	0	0	0	0
5		OURY	19	25	2380	2	0	32	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6		PA	7	12	1626	0	2	17	1	2	119	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7		POMPOI	11	12	983	1	0	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8		POURA	1	16	2163	0	0	0	5	11	921	0	5	0	3	0	0	3	0	0	0	0	0
9		SIBY	7	10	978	1	0	15	1	2	218	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10		YAHO	9	9	1400	0	0	16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
		TOTAL BALE	89	131	14539	12	2	157	16	32	2682	0	28	4	55	0	0	40	2	19	1523	0	2
11	BANWA	BALAVE	7	9	1377	2	0	15	0	0	0	0	0	5	0	0	3	0	0	0	0	0	
12		KOUKA	17	34	5396	5	0	30	0	0	0	0	0	3	0	0	1	0	0	0	0	0	
13		SAMI	9	9	768	1	0	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
14		SANABA	14	18	2472	2	0	26	1	2	204	0	2	0	14	0	0	11	0	0	0	0	
15		SOLENZO	11	20	2143	0	0	12	10	33	3288	0	0	6	7	0	0	25	1	20	3701	0	0
16		TANSILA	22	27	2256	1	0	30	0	0	0	0	0	0	11	0	0	4	0	0	0	0	0
		TOTAL BANWA	80	117	14412	11	0	125	11	35	3492	0	2	6	40	0	0	44	1	20	3701	0	0
17	KOSSI	BARANI	19	27	2194	1	4	21	5	10	777	0	10	0	38	0	0	20	0	0	0	0	
18		BOMBOROKUY	14	15	1213	1	0	15	0	0	0	0	0	0	2	0	0	3	0	0	0	0	
19		BOURASSO	1	2	124	0	0	2	1	2	169	0	2	0	17	0	0	13	2	1	157	0	4

N°	Province	Commune	SAEP MV						AEPS neuve hors zone MV					AEPS hors ZMV à réhab	PEA hors ZMV		PMH hors ZMV		ONEA				
			Nbr villages	Nbr BF	Nbr BP	AEPS à réhab	PMH à réal	PMH à réhab	Nbr villages	Nbr BF	Nbr BP	PMH à réal	PMH à réhab	Nbr à réhab	PEA à réal	PEA à réhab	PMH à réal	PMH réhab	Nbr Localités	Nbr BF	Nbr BP	PMH à réal	PMH à réhab
20		DJIBASSO	24	35	3329	1	7	25	3	5	355	0	3	0	31	0	3	19	0	0	0	0	0
21		DOKUY	11	14	963	0	1	10	2	5	399	0	0	1	19	0	1	11	0	0	0	0	0
22		DOUMBALA	11	12	992	1	1	12	3	5	424	0	4	0	31	0	1	25	0	0	0	0	0
23		KOMBORI	1	1	104	0	0	1	2	3	210	0	3	0	19	0	1	13	0	0	0	0	0
24		MADOUBA	0	0	0	0	0	0	3	4	302	0	5	0	11	0	0	7	0	0	0	0	0
25		NOUNA	34	44	3204	0	1	33	2	3	240	0	3	0	21	0	1	17	10	29	3764	0	10
26		SONO	3	3	120	0	0	4	0	0	0	0	0	1	8	0	0	7	0	0	0	0	0
		TOTAL KOSSI	118	153	12243	4	14	123	21	37	2876	0	30	2	197	0	7	135	12	30	3921	0	14
27	MOUHOUN	BONDOKUY	14	17	2307	2	0	23	8	28	1439	1	16	0	12	0	0	6	0	0	0	0	0
28		DEDOUGOU	27	40	2815	0	0	29	0	0	0	0	0	1	3	0	0	6	8	47	2365	0	15
29		DOUROULA	11	11	1099	1	0	12	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0
30		KONA	9	10	1015	1	0	12	2	7	353	0	6	0	12	0	0	8	0	0	0	0	0
31		OUARKOYE	21	34	3262	3	0	33	1	2	78	0	3	0	3	0	0	4	0	0	0	0	0
32		SAFANE	39	50	4340	2	1	51	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0
33		TCHERIBA	21	28	3074	1	0	30	2	5	225	0	3	0	8	0	0	6	0	0	0	0	0
		TOTAL MOUHOUN	142	190	17912	10	1	190	13	42	2095	1	28	1	40	0	0	32	8	47	2365	0	15
34	NAYALA	GASSAN	13	14	1210	2	1	17	0	0	0	0	0	1	7	0	0	6	6	4	1303	1	10
35		GOSSINA	14	14	1556	1	0	18	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2	0	0	0	0	0
36		KOUGNY	2	1	243	1	1	2	0	0	0	0	0	0	7	0	0	2	6	9	945	0	8
37		TOMA	8	9	747	1	0	10	0	0	0	0	0	0	6	0	0	4	5	24	3326	0	5
38		YABA	11	16	1846	1	0	24	0	0	0	0	0	1	17	0	0	12	1	3	315	0	2
39		YE	15	22	2431	2	0	22	2	5	395	0	0	0	7	0	0	7	0	0	0	0	0
		TOTAL NAYALA	63	76	8033	8	2	93	2	5	395	0	0	2	46	0	0	33	18	40	5889	1	25
40	SOUROU	DI	13	17	1990	3	1	20	0	0	0	0	0	1	2	0	1	3	0	0	0	0	0
41		GOMBORO	5	8	546	0	0	5	0	0	0	0	0	1	4	1	0	9	0	0	0	0	0
42		KASSOUM	21	17	1164	5	1	21	0	0	0	0	0	4	11	0	1	14	0	0	0	0	0
43		KIEMBARA	6	8	981	1	0	11	2	4	500	0	1	2	8	0	0	11	0	0	0	0	0
44		LANFIERA	10	7	1559	4	0	11	0	0	0	0	0	0	4	0	0	2	0	0	0	0	0

N°	Province	Commune	SAEP MV						AEPS neuve hors zone MV					AEPS hors ZMV à réhab	PEA hors ZMV		PMH hors ZMV		ONEA				
			Nbr villages	Nbr BF	Nbr BP	AEPS à réhab	PMH à réal	PMH à réhab	Nbr villages	Nbr BF	Nbr BP	PMH à réal	PMH à réhab	Nbr à réhab	PEA à réal	PEA à réhab	PMH à réal	PMH réhab	Nbr Localités	Nbr BF	Nbr BP	PMH à réal	PMH à réhab
45		LANKOUE	7	9	1298	1	1	9	1	3	242	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
46		TOENI	15	19	1742	2	0	20	0	0	0	0	0	2	18	1	0	10	0	0	0	0	
47		TOUGAN	12	14	1432	3	1	16	5	13	1237	0	0	2	26	0	3	26	3	18	2809	0	3
		TOTAL SOUROU	89	99	10712	19	4	113	8	20	1979	0	3	12	73	2	5	75	3	18	2809	0	3
	REGION	TOTAL REGION	581	766	77851	64	27	801	71	171	13519	1	91	27	453	2	12	357	44	174	20208	1	58

3.3.4.3. Priorisation des systèmes MV et phases de mise en œuvre des investissements en termes d'infrastructures d'AEP

3.3.4.3.1. Critères de priorisation et priorisation des systèmes MV

Les critères ci-dessous ont été utilisés pour prioriser la réalisation des investissements relatifs aux systèmes MV hors périmètre ONEA :

Tableau 10 : Critères de priorisation des SAEP MV

Critères et notation	
Critères	Points max
Accès à l'eau et équité	40
<i>Nbr de villages sans forage</i>	15
<i>Nbr de villages à taux d'accès à l'eau potable <50%</i>	12
<i>Nbre de villages à taux d'accès à l'eau potable compris entre 50% et 67%</i>	10
<i>Nbr de villages à taux d'accès à l'eau potable compris entre 67% et 80%</i>	3
Efficacité	25
<i>Nbr d'habitants desservis par le système</i>	25
Efficiéce	20
<i>Coût de revient de l'ouvrage par habitants</i>	20
Opportunité	15
<i>Existence de pôles économiques/solvabilité</i>	15
TOTAL	100

Les tableaux suivants présentent le détail des notations pour chaque critère.

ACCES ET EQUITE	
Nombre	Points
sans forage	
>= 2 vill	15
1 vill	10
0 vill	0
<50%	
>=15 vill	12
12 et 15 vill	10
10 et 12 vill	8
7 et 10 vill	6
5 et 7 vill	4
3 et 5 vill	2
0 et 3 vill	1
0 vill	0
entre 50% et 67%	
>=10 vill	10
8 et 10 vill	8
6 et 8 vill	6
4 et 6 vill	4
2 et 4 vill	2
0 et 2 vill	1
0 vill	0
entre 67% et 80%	
>=10 vill	3
5 et 10 vill	2
0 et 5 vill	1
0 vill	0

EFFICACITE	
POP	Points
>70000	25
60000 et 70000	22
50000 et 60000	20
40000 et 50000	18
30000 et 40000	15
20000 et 30000	12
10000 et 20000	8
<10000	5

EFFICIENCE	
Coût/hbt	Points
Coût ≤50000	20
50000 et 60000	18
60000 et 70000	16
70000 et 80000	14
80000 et 90000	12
90000 et 100000	10
100000 et 110000	8
110000 et 120000	6
120000 et 130000	4
130000 et 140000	2
140000 et 150000	1
>150000	0

OPPORTUNITE	
Nombre de Pôles	Points
3	15
2	10
1	5
0	0

Le tableau ci-dessous donne le classement des investissements relatifs aux SAEP MV, par ordre de priorité. Ce classement a été obtenu à partir des critères ci-dessus mentionnés.

Tableau 11 : Classement des SAEP-MV par ordre de priorité

<i>Systeme</i>	<i>Nombre de villages touchés</i>	<i>Communes concernées</i>	<i>Pop desservie en 2040</i>	<i>Coût/hbt (FCFA)</i>	<i>Niveau de priorité/100pts</i>	<i>Rang selon le niveau</i>	<i>Classement des ex aequo selon le nombre de villages touchés</i>
Kouka	22	Kouka, Sami, Solenzo	111298	78 290	70	1	
Bonkuy	42	Barani, Bomborokuy, Djibasso, Doumbala, Nouna	74774	106 915	58	2	
Bondoukuy	23	Bondoukuy, Ouarkoye	66004	76 614	43	3	
Nian	22	Dokuy, Doumbala, Nouna	43186	127 881	41	4	
Bendougou	14	Sanaba, Bourasso	42250	89 767	39	5	
Toungo	20	Tansila, Solenzo, Balavé, Dokuy,	62902	134 171	38	6	6
Di	14	Di, Kassoum	29131	102 308	38	6ex	7
Lanfiera	14	Di, Kassoum, Lanfiéra	32262	79 013	37	8	
Zaba	13	Gassan, Koungny, Yé	31994	88 310	36	9	
Kopoi	7	Pa	28212	118 210	35	10	
Tikan	13	Tchériba, Safané	25063	106 903	34	11	
Safané nord	14	Safané, Oury	33997	79 452	33	12	
Soyé	8	Djibasso	22766	112 802	31	13	
Kiembara	14	Kiembara, Lankoué, Tougan	41638	101 453	30	14	16

<i>Systeme</i>	<i>Nombre de villages touchés</i>	<i>Communes concernées</i>	<i>Pop desservie en 2040</i>	<i>Coût/hbt (FCFA)</i>	<i>Niveau de priorité/100pts</i>	<i>Rang selon le niveau</i>	<i>Classement des ex aequo selon le nombre de villages touchés</i>
Bounou	20	Bagassi, Bana, Boromo, Pompoi	54589	100 658	30	14ex	14
Gossina	19	Gossina, Toma, Yé	43412	133 910	30	14ex	15
Toma	14	Tansila	22705	125 600	30	14ex	17
Fégué	10	Oury, Pompoi, Safané	13493	115 081	30	14ex	18
Tchériba	18	Tchériba, Safané	43776	117 730	29	19	
Bouzourou	12	Fara, Poura	45693	215 094	28	20	21
Koré	16	Dédougou, Kona	29706	93 162	28	20ex	20
Dablara	17	Oury, Siby	41918	139 335	27	22	23
Siralo	23	Bana, Oury, Pompoi, Safané	38339	127 151	27	22ex	22
Kekaba	10	Ouarkoye	25552	89 117	26	24	
Koro	12	Nouna, Sono	29119	125 297	25	25	26
Yayo	15	Toma, Yaba	28999	97 114	25	25ex	25
Thy	10	Tansila, Sami	13915	156 892	24	27	
Mamou	17	Bana, Yaho, Bondoukuy	39699	117 380	23	28	28
Pini	9	Kassoum, Toéni, Tougan	18260	83 425	23	28ex	29
Bomborokuy	17	Barani, Bomborokuy, Nouna	26956	125 841	22	30	30
Daman	7	Yé	13800	94 048	22	30ex	31
Bladi	7	Dédougou, Douroula	20032	120 989	21	32	
Berna	9	Barani, Kombori	16249	104 384	20	33	34
Tangouma	8	Dokuy, Sanaba,	10625	134 147	20	33ex	36

<i>Système</i>	<i>Nombre de villages touchés</i>	<i>Communes concernées</i>	<i>Pop desservie en 2040</i>	<i>Coût/hbt (FCFA)</i>	<i>Niveau de priorité/100pts</i>	<i>Rang selon le niveau</i>	<i>Classement des ex aequo selon le nombre de villages touchés</i>
		Balavé					
Toéni	8	Toéni	15061	96 568	20	33ex	37
Yaba	9	Yaba, Tougan	24552	114 450	20	33ex	35
Soukuy	12	Dédougou, Douroula	12148	94 419	20	33ex	33
Léry	12	Gassan, Lanfiéra	17388	119 162	16	38	
Ganagoulo	11	Gomboro, Toéni	22009	154 745	15	39	
Safané Ouest	6	Kona	12755	134 966	12	40	
Bassan	7	Kassoum, Tougan	6487	215 899	11	41	41
Souma	6	Douroula	10150	148 736	11	41ex	42

3.3.4.3.2. Phases de mise en œuvre des investissements

Deux (02) phases de mise en œuvre ont été définies. La première phase 2021-2025 consistera à mettre l'accent sur les études de faisabilité pour la réalisation des systèmes, avec quelques réalisations physiques dont les études seraient disponibles. A la deuxième phase 2026-2030, l'accent sera mis sur les réalisations qui permettront d'atteindre l'accès universel à l'eau potable à l'horizon 2030. Par ailleurs, il est à préciser que le taux d'accès à l'eau potable sera le critère à utiliser pour la priorisation détaillée des AEPS, PEA et PMH à réaliser ou à réhabiliter. Le tableau suivant donne la répartition des investissements par phase

Tableau 12 : Répartition des investissements infrastructurels par phase

INVESTISSEMENT	Période 2021-2025			Période 2026-2030		
	Unité	Quantité	Coût global (millions de FCFA)	Unité	Quantité	Coût global (millions de FCFA)
SAEP MV ET SYSTEMES ONEA						
Etudes Socio-économiques SAEP MV	U	42	4200			
Etudes techniques SAEP MV	U	42	1050			
Etudes d'impact environnemental SAEP MV	U	42	1050			
Etudes Socio-économiques Systèmes ONEA	U	6	600			
Etudes techniques Systèmes ONEA	U	6	150			
Etudes d'impact environnemental Systèmes ONEA	U	6	150			
Système de Kouka	U	1	7197,52			
Système de Bonkuy	U	1	6603,77			
Système de Bondoukuy	U	1	4177,00			
Système de Nian	U	1	4483,41			
Système de Bendougou	U	1	3132,64			
Système de Toungo	U	1	6971,07			
Système de Di	U	1	2461,73			
Système de Lanfiéra	U	1	2105,69			
Système de Zaba	U	1	2333,85			
Système de Kopoi	U	1	2754,77			
Système de Tikan	U	1	2213,00			
Système de Safané Nord	U	1	2231,00			
Système de Soyé	U	1	2121,23			
Système de Bounou	U	1	4538,80			

INVESTISSEMENT	Période 2021-2025			Période 2026-2030		
	Unité	Quantité	Coût global (millions de FCFA)	Unité	Quantité	Coût global (millions de FCFA)
Système de Gossina	U	1	4801,70			
Système de Kiembara	U	1	3489,32			
Système de Toma	U	1	2355,55			
Système de Fégué	U	0		U	1	1282,55
Système de Tchériba	U	0		U	1	4257,00
Système de Koré	U	0		U	1	2286,00
Système de Bouzourou	U	0		U	1	8118,32
Système de Siralo	U	0		U	1	4026,51
Système de Dablara	U	0		U	1	4824,45
Système de Kékaba	U	0		U	1	1881,00
Système de Yayo	U	0		U	1	2326,17
Système de Koro	U	0		U	1	1904,82
Système de Thy	U	0		U	1	1803,50
Système de Mamou	U	0		U	1	3848,94
Système de Pini	U	0		U	1	1258,22
Système de Bomborokuy	U	0		U	1	2801,92
Système de Daman	U	0		U	1	1072,05
Système de Bladi	U	0		U	1	2002,00
Système de Soukuy	U	0		U	1	1147,00
Système de Berna	U	0		U	1	1401,16
Système de Yaba	U	0		U	1	2320,94
Système de Tangouna	U	0		U	1	1135,64
Système de Toéni	U	0		U	1	1201,40
Système de Léry	U	0		U	1	1711,64
Système de Ganagoulo	U	0		U	1	2384,12
Système de Safané Ouest	U	0		U	1	1422,00
Système de Bassan	U	0		U	1	1157,00
Système de Souma	U	0		U	1	1147,00
Système de Fara-Poura	U	1	1342,12	U	0	
Système de Dédougou	U	1	5968,43	U	0	
Système de Gassan	U	1	16383,43	U	0	
Système de Nouna	U	0		U	1	8368,73
Système de Boromo	U	0		U	1	2042,06
Système de Solenzo	U	0		U	1	3381,1
TOTAL SAEP MV ET SYSTEMES ONEA			94 866,03			72 513,24

INVESTISSEMENT	Période 2021-2025			Période 2026-2030		
	Unité	Quantité	Coût global (millions de FCFA)	Unité	Quantité	Coût global (millions de FCFA)
AEPS hors ZMV						
Etudes d'AEPS	U	50	400	U	21	168
Etudes de réhabilitation d'AEPS	U	17	85	U	10	50
Nouvelles AEPS	U	45	9000	U	26	5200
AEPS à réhabiliter ou à mettre à niveau	U	15	1500	U	12	1200
TOTAL AEPS hors ZMV			10 985,00			6 618,00
PEA hors ZMV						
Nouveaux PEA	U	250	5000	U	203	4060
PEA à réhabiliter	U	2	30	U	0	0
TOTAL PEA hors ZMV			5 030,00			4 060,00
FPMH Toutes zones						
Nouveaux FPMH	U	41	328	U	0	0
FPMH à réhabiliter	U	300	1050	U	1007	3524,5
TOTAL FPMH Toutes Zones			1378			3524,5
TOTAL investissement/phase			112 259,03			86 715,74
TOTAL Investissements 2030						198 974,77

3.4. Organisation, gestion et gouvernance du SPE

3.4.1. Organisation et gestion du service public de l'eau potable

3.4.1.1. Situation actuelle

Des orientations nationales, l'organisation et la gestion du service public de l'eau (SPE) reposent sur les principes de :

- séparation des fonctions de Maitrise d'ouvrage, de représentation des usagers et de gestion ;
- professionnalisation de la gestion avec notamment la mise en place d'une délégation de service public ;
- rapprochement des tarifs du milieu rural et semi-urbain avec ceux du milieu urbain.

La concrétisation de ces fondamentaux s'est amorcée avec l'adoption en Conseil des ministres du 16 octobre 2019, des documents de «Guide pratique sur la délégation du service public en matière d'eau potable en

milieu rural au Burkina Faso» et de «Note de réduction du tarif de l'eau potable en milieu rural pour la période 2020-2030», ainsi que la formulation d'un document cadre de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural et semi urbain qui devrait permettre de mieux faire adapter le service public de l'eau potable (SPE) aux nouveaux environnements.

Il reste entendu que la généralisation de la mise en œuvre effective du document cadre de gestion du service public de l'eau potable devrait permettre de remédier aux insuffisances constatées dans l'application de la Réforme de la gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable pour assurer la durabilité et la continuité du service de l'eau.

3.4.1.1.1. Gestion actuelle des systèmes AEP

La loi d'orientation sur l'eau adoptée en 2001 autorise en son article 45 deux modes de gestion du service public de distribution de l'eau : la gestion directe et la gestion déléguée.

Gestion directe

La commune (ou l'Etat) mobilise les ressources financières et réalise toutes les installations à ses frais. Elle les exploite elle-même à ses risques et périls. Elle met en place un service Eau (comme les autres services municipaux) chargé de gérer quotidiennement l'exploitation des installations.

Pour l'exploitation, la commune a la possibilité de mettre en place une **régie autonome** qui peut conduire la gestion indépendamment du fonctionnement municipal, mais en lui rendant compte. Si cette régie autonome n'a pas de personnalité juridique, c'est la commune qui continue à être civilement responsable vis à vis des usagers. Mais si la régie est dotée d'une personnalité morale et juridique (comme les Etablissements Publics Communaux pour le Développement, ou Groupements d'Intérêt Public), en ce moment, c'est la régie qui répond devant la loi en lieu et place de la commune.

Dans tous les cas, la régie rend compte de la gestion au conseil municipal.

Gestion déléguée

Affermage : dans ce mode, c'est toujours la commune (ou Etat) qui réalise toutes les installations initiales. Elle délègue l'exploitation à un opérateur privé ou public, à travers un contrat d'affermage renouvelable, dont la durée peut varier de 5 à 15 ans.

L'opérateur exploite les installations à ses risques et périls. Il assure l'avance du fond de roulement. La commune reste le maître d'ouvrage de

l'ensemble des installations. L'opérateur assure l'entretien des équipements et la réparation des pannes. Pour les renouvellements, la commune délègue une partie de ceux-ci à l'opérateur suivant les clauses du contrat.

La rémunération de l'opérateur comporte les frais liés aux charges d'exploitation et sa marge bénéficiaire. Le fermier provisionne également les fonds pour le renouvellement des équipements (fonds d'investissements).

Il existe un autre mode de gestion déléguée qui est la **régie intéressée**. Dans ce mode, la rémunération de l'opérateur comprend une part fixe liée aux charges d'exploitation et une part variable proportionnelle au résultat d'exploitation. La commune et l'opérateur partagent les risques.

Concession : dans ce mode, la commune confie à un opérateur privé ou public les charges de construction et d'exploitation du réseau AEP. L'opérateur privé mobilise les ressources financières et réalise les installations à ses frais. Il les exploite également à ses frais, pendant une longue durée (20 à 30 ans). Après cette période, il les rétrocède à la commune.

3.4.1.1.2. Analyse des différents modes de gestion

Le tableau qui suit présente les avantages, inconvénients et conditions de mise en œuvre des modes de gestion.

Tableau 13 : avantages, inconvénients et conditions de mise en œuvre des modes de gestion actuelles

Mode de gestion	Avantages	Inconvénients	Conditions de mise en œuvre
La régie directe	<ul style="list-style-type: none"> - création d'emploi ; - maîtrise de l'exploitation des ouvrages ; - proximité de service ; - fluidité dans les décisions ; - valorisation de l'expertise locale ; - moins de charge ; - dividendes politiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - tous les risques pèsent sur la commune ; - augmentation des charges de travail ; - risque d'influence politique sur les décisions ; - lourdeur dans les procédures d'acquisition des biens. 	<ul style="list-style-type: none"> - réalisation d'une étude de faisabilité ; - personnel qualifié et compétent ; - délibération du conseil municipal ; - disponibilité d'infrastructures et de moyens de travail ; - existence d'un fonds de roulement ; - fonctionnalité des installations.
La régie autonome	<ul style="list-style-type: none"> - création d'emploi ; - maîtrise de l'exploitation des ouvrages ; - proximité de service ; 	<ul style="list-style-type: none"> - tous les risques pèsent sur la commune ; - augmentation des charges de travail ; 	<ul style="list-style-type: none"> - réalisation d'une étude de faisabilité ; - personnel qualifié et compétent ; - délibération du

Mode de gestion	Avantages	Inconvénients	Conditions de mise en œuvre
	<ul style="list-style-type: none"> - fluidité dans les décisions ; - valorisation de l'expertise locale ; - moins de charge ; - personnel détaché du reste du personnel municipal ; - dividendes politiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - risque d'influence politique sur les décisions ; - lourdeur dans les procédures d'acquisition des biens. 	<ul style="list-style-type: none"> conseil municipal ; - disponibilité d'infrastructures et de moyens de travail ; - existence d'un fonds de roulement ; - fonctionnalité des installations.
Affermage	<ul style="list-style-type: none"> - moins de charges et de risques ; - moins de lourdeurs dans les procédures d'acquisition ; - disponibilité de personnel qualifié ; - qualité du service garantie. 	<ul style="list-style-type: none"> - maîtrise d'ouvrage non assurée pleinement ; - possibilité de rupture du contrat par le fermier ; - partage des bénéfices éventuels ; - compétence et probité du fermier n'est pas assurée. 	<ul style="list-style-type: none"> - réalisation d'une étude de faisabilité ; - appel à concurrence pour le choix du fermier ; - inventaire des installations ; - obtention d'une délibération du conseil municipal ; - capacités pour contrôler la gestion technique et financière. - signature d'un contrat.
Concession	<ul style="list-style-type: none"> - les réalisations reviennent à la fin à la commune ; - décharge totale de la commune ; - perception de taxes pour la commune ; - aucun investissement de la part de la commune ; - le concessionnaire est libre de ses initiatives. 	<ul style="list-style-type: none"> - les retombées ne sont perçues qu'à la fin de la concession ; - les infrastructures laissées à la fin sont généralement amortis ; - faible développement de l'expertise communale ; - le concessionnaire peut privilégier la rentabilité au détriment du social ; - la commune reste responsable et redevable face aux citoyens. 	<ul style="list-style-type: none"> - autorisation du conseil municipal ; - disponibilité d'un opérateur privé ou public qualifié dans le domaine ; - signature d'un contrat.

De l'ensemble de ces modes, le gouvernement (cf documents adoptés en conseil des ministres du 16 octobre 2019) privilégie la **gestion déléguée** qui est la forme la plus adaptée au contexte actuel du secteur. Cette forme est celle qui est actuellement pratiquée dans la majorité des communes de la région de la Boucle du Mouhoun au regard des nombreux avantages qu'elle renferme.

3.4.1.2. Pistes d'organisation de la gestion dans le cadre du PR-AEP

Les insuffisances déjà enregistrées dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage de l'AEP par les communes et dans la gestion actuelle du SPE (qui ne portent que sur des ouvrages relativement simples tels que les AEPS, PEA et PMH), conjuguées aux innovations apportées à travers le PR-AEP, qui voit le développement de nouveaux types d'ouvrages que sont les systèmes AEP-MV, d'une certaine complexité et qui couvrent plusieurs communes, sont autant de raisons qui nécessitent que la gestion du SPE soit repensée.

La dimension supra-communale des AEP-MV et les insuffisances des différentes expériences de gestion impliquent que la gestion du SPE ne peut être assurée à l'échelle d'une commune. L'intercommunalité s'impose donc comme une nécessité pour une gestion viable du SPE.

3.4.1.2.1. Intercommunalité

Les trois formes de coopération intercommunale reconnues au Burkina sont le jumelage, l'entente et la communauté de communes. Le jumelage est l'acte par lequel les collectivités instituent entre elles et d'autres collectivités (étrangères) des relations de coopération en vue de la réalisation d'un idéal commun : il est peu indiqué pour la gestion du SPE. Les formes les plus adaptées à la gestion du SPE sont l'entente et la communauté de communes, chacune avec ses avantages et inconvénients.

L'entente institue des relations de coopération simples et peu contraignantes entre collectivités, portant sur des objets d'utilité publique locale (art. 123 à 126 du CGCT).

La communauté de communes quant à elle, est la forme la plus poussée de coopération intercommunale (art. 130 à 133 du CGCT). Elle permet la création d'un établissement public chargé des affaires d'intérêt intercommunal. Elle est encadrée par le décret n°2012-308/PRES/PM/MATDS/MEF du 24 avril 2012 portant statut général de la communauté de communes au Burkina Faso. Son acte constitutif est validé par le Gouverneur de région. Elle respecte donc impérativement les limites territoriales de la région. Elle est investie des pouvoirs de décision et d'exécution sur la base d'exclusivité de la compétence transférée de l'eau et de l'assainissement. Disposant de ressources provenant principalement des contributions des communes membres et des partenaires financiers, elle est dotée d'un conseil d'administration qui définit les grandes orientations, d'une direction en charge de l'exécution des délibérations et de commissions ad hoc pour les missions définies dans l'acte de création.

Il appartient aux communes de choisir la forme la plus appropriée à leurs contexte et objectifs. Le processus peut toutefois être progressif, en allant de « l'entente » pour atteindre finalement la « communauté de communes ».

3.4.1.2.2. Maitrise d'ouvrage communale

L'intercommunalité permettra de faire fonctionner un service public de l'eau qui réponde aux besoins des populations et qui soit pérennisé.

Quelle que soit sa forme, la coopération intercommunale devra permettre :

- la mutualisation des recettes et des dépenses du service à l'échelle d'un territoire et une péréquation des tarifs, pour ;
 - . une mutualisation de l'exploitation des systèmes d'AEP qui offre la possibilité d'économies d'échelle et de meilleurs services en les confiant à un nombre réduit de délégataires ;
 - . une mise en commun des provisions pour renouvellement et la mutualisation des dépenses, qui offre l'opportunité de mettre en place une gestion « productive » d'épargne, en la valorisant à des fins de réhabilitation de systèmes existants et d'extensions de réseaux ;
 - . une mutualisation de la réalisation des ouvrages et de leur maintenance qui offre la possibilité d'économie d'échelle en la confiant à des prestataires de qualité pour les travaux et à un nombre limité de maintenanciers ;
- l'application de la tarification ;
- la réalisation d'importantes recettes avec des systèmes de plus grande envergure que sont les AEP-MV et compenser les faibles recettes des plus petits systèmes d'AEP ;
- la disponibilité de ressources humaines de qualité et de niveau suffisant pour conduire et suivre la réalisation des travaux, la gestion et le monitoring des services.

3.4.1.2.3. Délégation de la gestion du service public de l'eau

La mise en place de l'intercommunalité implique une délégation (cas de l'entente) ou une dévolution (cas de la communauté des communes) de la totalité ou d'une partie des compétences de chaque commune en matière de SPE vers l'intercommunalité. De ce fait, il est plus indiqué de concevoir une vision intégrée de la gestion du SPE à l'échelle de l'intercommunalité en lieu et place du modèle classique de gestion par type d'ouvrage (PMH, AEPS/PEA, SAEP-MV). La gestion de l'ensemble du patrimoine AEP de

chaque commune membre d'une intercommunalité s'organise donc à l'échelle intercommunale.

Les relations contractuelles des délégations de service doivent prendre en compte le traitement convenable du partage des risques qui peuvent être d'ordre commerciaux, techniques et opérationnels, financiers, politiques et de force majeure.

Les risques commerciaux portent sur la demande en eau, la capacité et la volonté de la population à payer l'eau et la concurrence de la part d'autres fournisseurs d'eau. La rémunération nécessaire de l'opérateur, qui dépend de la demande en eau de la population et peut être soit surestimée, soit sous-estimée, ne doit donc par conséquence être supporté par l'opérateur seul et faire l'objet de dispositions d'ajustement et de révision dans son contrat. La viabilité financière de la délégation de service, fortement tributaire de la capacité à payer (indépendante des parties) et de la volonté à payer (liée à la qualité de service), pose la condition de système financièrement viable à établir avant délégation.

Les risques techniques et opérationnels trouvent leur fondement dans la nécessité de l'acquisition de services d'opérateurs professionnels, qui supportent ces risques, avec toutefois la condition d'installations en bon état de fonctionnement à la conclusion de la délégation.

Les capacités d'organisation de l'opérateur liées à sa qualité de professionnel, permettront de faire face aux risques financiers dus à la facturation et à la collecte des recettes des ventes d'eau auprès des consommateurs, qui lui incombent. En revanche, le risque financier lié au renouvellement revient à l'autorité délégante, suivant un montant fixé par elle et les fonds logés dans un compte commercial géré par l'autorité contractante sous le regard et avec l'appui de la DREA.

La délégation doit comporter des dispositions adéquates qui protègent des risques politiques et de force majeure.

3.4.1.2.4. Veille citoyenne, suivi technique et financier

Les Associations des usagers de l'eau (AUE) jouent le rôle de veille citoyenne à travers le contrôle de la qualité du SPE. Elles représentent et défendent les intérêts des usagers.

Le suivi technique et financier indispensable, et à mettre en place, permet i) d'appuyer l'Autorité responsable, dans ses prises de décisions relatives au service, et pour le contrôle des délégataires et autres opérateurs ou prestataires, ii) d'aider le gestionnaire dans ses activités de gestion (technique, commerciale et financière) du service, et iii) de rendre compte aux usagers de la qualité du service en contrepartie duquel ils paient le tarif.

Il permet en outre de répondre en grande partie au besoin de la régulation sur les enjeux clefs du service que sont : i) le respect des tarifs pratiqués et la protection des consommateurs, et ii) le contrôle de la qualité du service offert aux usagers.

Le suivi technique et financier pose la problématique de sa rémunération. Pour une question de pérennité de ce suivi, les expériences en la matière orientent vers une rémunération par le budget d'un service de l'Etat et suggèrent que les usagers prennent en charge le coût du mécanisme de suivi sur le tarif de l'eau.

Le suivi technique et financier contribuant au pilotage du secteur en améliorant les connaissances et en soutenant le suivi des politiques et l'actualisation des normes et critères dont la responsabilité incombe au MEA, il devrait s'effectuer avec une mise en place progressive de mécanismes adaptés et performants d'accompagnement, de suivi et de contrôle des opérateurs de la gestion et des maîtres d'ouvrages responsables du service public de l'eau. Le plan d'actions pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale (AMOC) en matière d'AEPHA prévoit dans ce sens, des actions à mettre en œuvre pour que le service déconcentré du MEA qu'est la DREA, puisse efficacement jouer son rôle de conseil et que les communes acquièrent progressivement la capacité nécessaire pour exercer pleinement leurs responsabilités.

3.4.1.2.5. Voies de mise en œuvre

Les investissements prévus dans le PR-AEP dont notamment les SAEP-MV devant être réalisés sur plusieurs années, la construction du modèle de gestion envisagée devra également se mettre en place progressivement sans occulter le dispositif de gestion en cours sur les ouvrages existants.

La feuille de route suivante est retenue au titre des actions prioritaires du PR-AEP :

- étude d'élaboration d'un modèle économique de gestion du SPE au niveau de la région ; sur la base des investissements planifiés dans le PR-AEP et des ouvrages existants, elle déterminera le périmètre et les mesures d'accompagnement permettant de réaliser l'objectif de réduction du prix de l'eau en milieu rural fixé par le gouvernement tout en assurant la durabilité de la gestion. Spécifiquement elle fixera :
 - . l'échelle territoriale à considérer pour l'organisation et la mise en œuvre du service public de l'eau ;
 - . l'organisation de la maîtrise d'ouvrage du service public de l'eau qui comporte à la fois des réalisations d'ouvrages aux niveaux « villageois » (PMH et AEPS) et « communaux / intercommunaux » (AEP-MV) ;

- . l'organisation de la gestion des infrastructures du service de l'eau qui comporte à la fois des ouvrages « villageois » (PMH et AEPS) et « communaux / intercommunaux » (AEP-MV) ;
- . l'organisation de la transition pour les délégations de service pour les AEPS à raccorder sur un SAEP-MV ;
- . les dispositions pour assurer l'entretien et la pérennisation des CPE (production ; stockage ; distribution primaire) ainsi que la sécurisation de la production pour ces infrastructures complexes et coûteuses qui représenteront à terme un patrimoine conséquent pour le secteur (une gestion différenciée de la production et de la distribution sera étudiée) ;
- sur la base des conclusions de l'étude précédente sur le modèle économique de gestion du SPE, accompagner les communes en vue de la délimitation des intercommunalités susceptibles d'assurer la viabilité de la gestion du SPE et l'accessibilité de l'eau pour les usagers, qui pourraient s'inscrire dans un processus évolutif, entre « l'entente » et la « communauté de communes », avec la mise en place de service public de l'eau intercommunal ;
- accompagnement des communes dans la mise en place des intercommunalités retenues et l'organisation de la gestion du SPE (choix d'un modèle approprié, recrutement des délégataires, etc.), qui débutera avec le patrimoine existant tout en ayant en perspective les futures infrastructures planifiées dans le PR-AEP qui viendront consolider le modèle retenu ;
- conduite en parallèle d'une réflexion visant à mettre en place une régulation de la gestion SPE, un suivi technique et financier des services à l'échelle de la région et ses modalités de financement.

3.4.2. Renforcement de la gouvernance sectorielle

3.4.2.1. Opérationnalisation de l'AFDH dans la programmation et la mise en œuvre des activités

Pour la mise en œuvre du droit à l'eau, les Nations Unies ont défini 5 principes clés qui doivent guider les actions des différentes parties prenantes :

- 1) la non-discrimination et l'équité ;
- 2) l'accès à l'information et la transparence ;
- 3) la participation et l'inclusion ;
- 4) la redevabilité ou responsabilité des autorités publiques ;
- 5) la durabilité et la non-régression.

En 2010, l'accès à l'eau potable a accédé au statut de droit humain au plan international et le Burkina Faso l'a constitutionnalisé en 2015 en s'engageant à atteindre les ODD qui prescrivent notamment l'universalisation de l'accès à l'eau potable d'ici 2030, avec la prise en compte des populations pauvres et des couches vulnérables.

L'AFDH reconnaît les besoins fondamentaux des personnes comme étant des droits universels dont ils sont détenteurs. Face aux détenteurs de droits, l'AFDH identifie des débiteurs d'obligations dont l'État qui a l'obligation de travailler pour la mise en œuvre de ces droits relatifs à l'eau. A cet effet, l'exécution de ce PR-AEP prendra en compte l'intégration des cinq principes de l'AFDH dans la planification, la programmation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation en matière d'Approvisionnement en Eau Potable.

Par ailleurs, l'ambition de l'AFDH est de renforcer à la fois les capacités des détenteurs de droits à faire valoir leurs revendications et les capacités des débiteurs d'obligations à s'acquitter de leurs obligations. A l'endroit des détenteurs de droits, il est nécessaire de former davantage les Organisations de la Société Civile (OSC) et certaines associations locales sur l'AFDH. D'autre part, au niveau des débiteurs d'obligation, des actions suivantes peuvent être envisagées :

- l'intégration de l'AFDH et de ses principes dans les documents de planification comme les PCD ;
- l'organisation systématique de journées de redevabilité par les communes de la région ;
- la réalisation d'émissions radiophonique pour promouvoir les principes d'information, de transparence et de responsabilités des autorités publiques ;
- la participation effective des OSC aux cadres de concertation communaux et régionaux en eau et assainissement.

3.4.2.2. Renforcement des cadres régionaux et locaux de concertation

Le PR-AEP étant la déclinaison du PN-AEP à l'échelle régionale, ses cadres de concertation qui font partie intégrante du dispositif de pilotage seront à l'image de ceux du niveau central. Deux organes de concertation, de suivi, de supervision et de décision sont prévus pour régir le pilotage du PR-AEP.

Au niveau régional, le GTR « EA » présidé par le Secrétaire Général de Région servira d'instance pour l'opérationnalisation d'un cadre unifié d'intervention permettant de fédérer et d'harmoniser les interventions des différents partenaires dans le respect des orientations stratégiques du secteur.

Au niveau communal, le dispositif des Cadres Communaux de coordination de l'eau et de l'assainissement sera soutenu. Le rapport diagnostic du PR-AEP ayant relevé la quasi inexistence des Cadres de Concertation Communaux sur l'Eau et l'Assainissement (CCC « EA ») dans les communes de la région, les DPEA s'emploieront à leur mise en place et accompagneront l'animation de ces cadres communaux.

3.4.2.3. Développement d'une synergie d'action entre les différents intervenants

Les cadres de concertation régionaux et communaux constituent un premier niveau de synergie entre les différents acteurs. Outre cela, la DREA-BMH est appelé à jouer un rôle important en apportant aux communes les appuis-conseils nécessaires leurs permettant de jouer pleinement leur rôle de maitre d'ouvrage du service public de l'eau.

Spécifiquement, il s'agira pour la DREA-BMH d'engager des approches concrètes de suivi-appui à la structuration des usagers, d'animation des cadres de concertations et d'appui à l'exploitation, maintenance et gestion des ouvrages à l'endroit des 47 communes de la région.

3.4.2.4. Renforcement des capacités des acteurs

Le rapport diagnostic a relevé plusieurs limites dans la gestion du service public de l'eau potable en milieu rural notamment. En effet, des insuffisances ont été constatées dans le fonctionnement des AUE et dans la maîtrise d'ouvrage communal entre autres. En outre, on constate une faible organisation des professionnels privés du secteur (artisans réparateurs, fournisseurs de pièces détachés et fermiers).

Au regard de cette situation, il apparaît nécessaire de procéder à un renforcement des capacités de tous les acteurs de la chaîne du service public de l'eau potable. Il s'agira principalement:

- d'assurer efficacement l'appui à la maîtrise d'ouvrage communale ;
- de mettre en œuvre un système rigoureux et harmonisé de suivi des délégataires des systèmes d'AEP ;
- d'organiser et former les Associations des Usagers de l'Eau (AUE) selon les principes du document cadre de gestion
- d'accompagner à la professionnalisation des artisans réparateurs par leur agrément et la contractualisation de leur intervention.

3.5. Ancrage institutionnel et dispositifs de mise en œuvre du PR – AEP

3.5.1. Coordination et pilotage

La tutelle technique et administrative du PR-AEP sera assurée par la direction régionale en charge de l'eau et la tutelle financière par les structures déconcentrées du MINEFID.

Le dispositif de pilotage sera comme suit :

- Au niveau régional, le pilotage du programme sera assuré par le groupe thématique régional Eau et Assainissement. Ce comité servira pour l'opérationnalisation d'un cadre unifié d'intervention permettant de fédérer et d'harmoniser les interventions des différents partenaires dans le respect des orientations stratégiques sectorielles ;
- Au niveau provincial, les directions provinciales de l'eau et de l'assainissement assureront le pilotage de concert avec les collectivités territoriales et les projets et programmes ;
- Au niveau communal, le pilotage du programme sera assuré par les cadres de concertation communaux que sont le CCEA et le CCCEau.

Les comités de pilotage permettront d'impliquer, à l'échelle régionale les différentes parties prenantes de la mise en œuvre du programme :

- Les autres ministères concernés ;
- Les ONG et associations ;
- Les opérateurs privés;
- Les partenaires techniques et financiers etc...

3.5.2. Rôle et responsabilité des acteurs

Le cadre institutionnel permettra d'assurer d'une part l'appropriation et la mise en œuvre efficace du programme par les services de l'Etat dans le cadre de leurs missions régaliennes, et d'autre part, d'assurer les contributions efficaces des collectivités territoriales, du secteur privé et de la société civile dans leurs rôles respectifs.

- **L'Etat**

Le rôle de l'Etat, notamment à travers le MEA et le MINEFID, est de rechercher le financement de ce programme à travers les fonds propres de l'Etat et le concours des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

- **Le Gouvernorat**

Le Gouvernorat, à travers le Secrétaire Général de Région, présidera les sessions du Comité de Pilotage du programme, tout comme il préside déjà les sessions du Groupe Thématique Régional Eau et Assainissement (GTR-EA).

- **La DREA-BMH**

Elle sera chargée de la coordination du programme, de l'élaboration des programmes annuels d'investissement, de l'élaboration des dossiers de recrutement des prestataires pour la mise en œuvre des travaux et de la supervision technique de l'ensemble des travaux.

- **Les autres Directions Régionales**

Les autres directions régionales, notamment la DRS, la DREPS et la DREPPNF sont membres du protocole AMOC-AEPHA. A ce titre, elles interviendront dans la mise en œuvre du PR-AEP par l'accompagnement des communes dans le cadre de l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage Communale (AMOC).

- **Les Associations et ONG**

Elles peuvent participer directement ou indirectement au financement du PR-AEP, soit en injectant des fonds dans le budget du PR-AEP, ou en sélectionnant certaines activités du PR-AEP qu'elles mettront en œuvre directement en y mettant les budgets y afférant.

- **Les Collectivités Territoriales**

Elles seront chargées de la promotion et de la mise en œuvre de l'intercommunalité pour assurer une gestion durable des infrastructures d'AEP. Elles seront associées au ciblage des activités en tant que maîtres d'ouvrage dans le domaine de l'AEP.

- **Les prestataires de services**

Ils seront recrutés suite à des dossiers d'appel à concurrence et seront chargés des études APD des systèmes d'AEP, de l'exécution des travaux ou du suivi-contrôle à pied d'œuvre de ces travaux conformément aux prescriptions techniques.

- **Les Organisations de la Société Civile (OSC)**

Elles seront associées à tous les cadres de concertation, participeront au suivi des travaux si elles le désirent et à la veille citoyenne.

- **Les populations**

Elles constituent les bénéficiaires directs des réalisations du PR-AEP. Il est attendu d'elles l'acceptation et l'appropriation des réformes dans le domaine de l'eau potable, leur contribution à la réalisation des infrastructures, la participation à la gestion des conflits, la dynamisation des AUE avec l'accompagnement des communes pour un bon fonctionnement des ouvrages.

Par rapport aux différents produits attendus du PR AEP, les responsabilités des acteurs en lien avec les axes stratégique définis se présentent comme indiqué dans le tableau suivant :

Tableau 14 : Responsabilité des acteurs en lien avec les axes stratégiques du programme

Axes stratégiques	Produits ou Activités	Structures responsables	Structures partenaires
A.1 Mobilisation de la ressource en eau pour l'AEP	La connaissance du potentiel des ressources en Eau souterraine est connue pour augmenter le taux de succès des sondages	DREA-BMH, collectivités territoriales	Projets et programmes, Institutions de recherche, SP/GIRE, BUMIGEB, DGRE
	Les infrastructures de mobilisation de la ressource (Forages, CPE, Barrages, etc.) sont réalisées	DREA-BMH, collectivités territoriales	Projets et programmes
	La gestion et la protection des eaux de surface est assurée de manière efficace	DREA-BMH, collectivités territoriales	DGRE, SP/GIRE, Agence de l'Eau du Mouhoun, la police de l'Eau
A2. l'accès universel à l'eau potable	Tout le cycle de réalisation des ouvrages (programmation, intermédiation sociale, études, travaux) respecte les principes de l'AFDH et les normes en vigueur au MEA	Collectivités territoriales, DREA-BMH	Projets et programmes DGEP, DGESE, Société civile, Autres services déconcentrés contribuant à l'atteinte des objectifs de l'AEP
	Les infrastructures pour le développement du service de l'eau et amélioration du taux d'accès sont réalisées en milieu rural	DREA-BMH, collectivités territoriales	Projets et programmes, DGEP

	Les infrastructures pour le développement du service de l'eau sont réalisées en milieu urbain	ONEA	Collectivités territoriales DGEP, DREA-BMH
A3 Gestion du service public de l'eau	Les outils/guides de gestion/suivi du service public de l'eau sont adaptés au nouveau contexte (service universel, AFDH) et appliqués	DREA-BMH, Collectivités territoriales	DGEP, DGESE, DREP, ONEA, Société civile, Secteur privé
	La régulation du service public de l'eau est assurée avec le respect de l'application de la nouvelle grille tarifaire de l'eau en milieu rural	DREA-BMH, Collectivités territoriales	Collectivités territoriales, Société civile, Secteur privé
	Le nouveau document cadre de gestion du SPE est vulgarisé dans la toute région	DREA-BMH, Collectivités territoriales	Projets et programmes, DGEP, ONEA, ONG, Société civile, Secteur privé
	Les capacités des communes à jouer leur rôle de maître d'ouvrage du service public de l'eau sont renforcées	DREA-BMH	Projets et programmes, DGEP, ONEA, ONG
	L'intercommunalité pour le développement du service public de l'eau est promue	DREA-BMH	DGESE, DGEP, ONEA, ONG, Collectivités territoriales, Projets et programmes
	L'efficacité, l'efficience et la durabilité du service public de l'eau en milieu urbain sont assurées	ONEA, Collectivités territoriales,	Projets et programmes, DGEP, ONG, Structures déconcentrées du MINEFID
	La surveillance de la qualité de l'eau de consommation est assurée	DRS, DREA-BMH, Collectivités territoriales	Projets et programmes, DGEP, DGRE, ONEA, secteur privé
A4. Gouvernance du secteur	Les cadres de concertations et les comités de pilotage du secteur Eau sont fonctionnels	Gouvernorat-BMH, DREA-BMH, Collectivités territoriales	DGESE, DGEP, AEM, ONEA, autres directions régionales concernées, projets et programmes, Société civile, Secteur privé
	Une stratégie de communication opérationnelle pour l'information, la sensibilisation de tous les acteurs du PR-AEP est élaborée et mise en œuvre	DREA-BMH	DGEP, DGESE ONEA, projets et programmes, Collectivités territoriales, Société civile, Secteur privé
	Un guide	DREA-BMH	DGEP, DGESE

	d'intermédiation sociale AEP intégrant l'AFDH est vulgarisé		ONEA, ONG, projets et programmes, Collectivités territoriales, Société civile, Secteur privé
--	---	--	---

3.6. Suivi évaluation

3.6.1. Dispositif de suivi évaluation

Le PR-AEP sera doté d'un outil de suivi-évaluation intégré au dispositif de suivi évaluation du PN-AEP. La matrice des indicateurs d'impacts et d'effets qui figure dans le tableau ci-dessous propose une première batterie d'indicateurs objectivement vérifiables. Une attention particulière sera portée au suivi-évaluation de l'application de l'AFDH. Chaque fois que cela est possible les indicateurs intégreront les thèmes transversaux du programme. Le dispositif définira également les procédures pratiques pour le suivi de ces indicateurs telles que le chronogramme des activités de SE, la répartition des responsabilités, les mécanismes de collecte de données, les outils à utiliser. La plateforme BD-INO sera intégrée dans le SSE. L'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) sera promue.

Dans le cadre du programme gouvernance, il est prévu la réalisation d'un manuel de suivi-évaluation intégré des programmes de la politique nationale de l'eau. Ce manuel a pour objectif d'harmoniser et de garantir la cohérence d'ensemble du suivi-évaluation des programmes du secteur, y compris le suivi-évaluation du PR-AEP. Il déterminera, en définitive, les indicateurs, les méthodes de calcul, les modalités d'exploitation et de diffusion de ces données. C'est donc sur la base de ce manuel que sera établie la structuration finale du suivi-évaluation du PR-AEP.

Deux évaluations externes intermédiaires, quinquennales (2025 et 2030) et une évaluation externe finale seront organisées. Ces évaluations permettront notamment de valider la pertinence et le bon fonctionnement du dispositif de SE et, au besoin, de proposer des modifications à ce dispositif.

3.6.2. Cadre logique et Matrice des indicateurs de performance

Tableau 15 : Cadre logique

Logique d'intervention	Indicateur objectivement vérifiable	Source de vérification	Hypothèse et risque
Objectif stratégique : Satisfaire durablement les besoins en eau potable de la population de la Boucle du Mouhoun en quantité et en qualité	Ind 1 : Proportion de la population satisfaite par le service public d'eau potable	Rapports d'évaluation du PR-AEP	Instabilité politique pouvant perturber ou compromettre le fonctionnement de l'administration ou la mise en œuvre de l'aide au développement
Objectif opérationnel 1 : Assurer un accès universel des populations de la Boucle du Mouhoun aux services d'eau potable conformément à l'AFDH	Ind 1 : Taux régional d'accès à l'eau potable	Rapports du Suivi évaluation du PR-AEP	Instabilité sociale suite à la revendication de leurs droits par les citoyens
	Ind 2 : Proportion de personnes vulnérables ayant un accès aux services durables d'AEP	Rapports d'évaluation du PR-AEP	Volonté politique de favoriser l'accès au service public de l'eau aux couches les plus vulnérables de la population à travers notamment la mise en place d'une politique de tarification combinant la durabilité du service et la solidarité nationale
Objectif opérationnel 2 : Contribuer à la gestion durable des infrastructures d'AEP, dans le respect de l'accès universel au service de l'eau potable	Ind 1 : Rendement total des installations de l'ONEA	Rapports performance de l'ONEA	Instabilité sociale suite à la revendication de leurs droits par les citoyens
	Ind 2 : Taux de fonctionnalité des ouvrages d'AEP (PMH, AEPS, AEP-MV)	Rapports du Suivi évaluation du PR-AEP	Résistances aux réformes institutionnelles y compris la décentralisation
Objectif opérationnel 3 : Améliorer les capacités de pilotage et de gestion du sous-secteur	Ind 1 : Taux de renseignement des indicateurs de suivi évaluation du PR-AEP	Budgets Sectoriels ; Rapports de programmation du PR-AEP Rapports d'exécution du PR-AEP	Résistances aux réformes institutionnelles y compris la décentralisation

Tableau 16 : Matrice des indicateurs de performance

OBJECTIF STRATEGIQUE : Satisfaire durablement les besoins en eau potable des populations de la Boucle du Mouhoun en quantité et en qualité										
Indicateur de performance	Type	Mode de calcul	Unité	Valeur initiale	Cible 2030	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
<u>Indicateur 1</u> Proportion de la population satisfaite par le service public d'eau potable	Impact	<u>Numérateur</u> : Nombre de personnes se déclarant satisfaites <u>Dénominateur</u> : Echantillon total	%	PM	≥90	DISE/Evaluation externe	Village Commune Province Région	SAEP SESS	Chaque année	Rapports d'évaluation du PR-AEP

ACTION 1 : Accès universel à l'eau potable

OBJECTIF OPERATIONNEL 1 : Assurer un accès universel des populations au service d'eau potable conformément à l'approche fondée sur les droits humains (AFDH)

Indicateur de performance	Type	Mode de calcul	Unité	Valeur initiale	Cible 2030	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
<u>Indicateur 1</u> : Taux d'accès régional à l'eau potable	Effet	<u>Numérateur</u> : nombre de personnes qui ont accès selon les normes nationales <u>Dénominateur</u> : population totale	%	67,0	100	DISE	Village Commune Région	SAEP SESS	Annuelle	Rapport performance PR-AEP Annuaire statistique du secteur
<u>Indicateur 2</u> : Proportion de personnes vulnérables ayant un accès aux services durables d'AEP	Effet	<u>Numérateur</u> : Nombre de personnes vulnérables qui ont accès au service d'AEP <u>Dénominateur</u> : Nombre de personnes vulnérables recensées	%	A renseigner en 2021	100	DISE	Village Commune Région	SAEP SESS	Annuelle	Rapport performance PR-AEP Annuaire statistique du secteur

ACTION 2 : Gestion du service public de l'eau

OBJECTIF OPERATIONNEL 2 : Contribuer à la gestion durable des infrastructures d'AEP, dans le respect de l'accès universel au service de l'eau potable

Indicateur de performance	Type	Mode de calcul	Unité	Valeur initiale	Cible 2030	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
<u>Indicateur 1</u> : Taux de fonctionnalité des ouvrages d'AEP (PMH, AEPS-PEA, AEP-MV)	Effet	<u>Numérateur</u> : Nombre de systèmes AEP (PMH, AEPS-PEA, AEP-MV) fonctionnel <u>Dénominateur</u> : Nombre total de systèmes AEP (PMH, AEPS-PEA, AEP-MV)	%	83,6 PMH	100	DISE	Village Commune Région	SAEP SESS	Annuelle	Rapports de performance du PR-AEP
<u>Indicateur 2</u> : Rendement total des installations de l'ONEA	Effet	<u>Numérateur</u> : volume d'eau facturé (eau potable et eau brute) <u>Dénominateur</u> : volume d'eau brute exaurée	%	82,0	83	DISE	Centre ONEA	ONEA	Annuelle	Rapports de performance de l'ONEA

ACTION 3 : Renforcement du cadre institutionnel et des instruments de gestion

OBJECTIF OPERATIONNEL 3 : Améliorer les capacités de pilotage et de gestion du sous-secteur

Indicateur de performance	Type	Mode de calcul	Unité	Valeur initiale	Cible 2030	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
<u>Indicateur 1</u> : Taux d'exécution financière du PR-AEP	Effet	<u>Numérateur</u> : budget annuel exécuté <u>Dénominateur</u> : programmation budgétaire annuelle	%	A renseigner en 2021	>95	DISE	Commune région.	SAEP SESS	Annuelle	Rapport performance PR-AEP, Budget sectoriel
<u>Indicateur 2</u> : Taux de renseignement des indicateurs de suivi évaluation du programme AEP	Effet	<u>Numérateur</u> : Nombre d'outils adaptés effectivement utilisés <u>Dénominateur</u> : Nombre d'outils adaptés disponibles (selon une liste pertinente établie)	%	A renseigner en 2021	100	DISE	Commune région	SAEP SESS	Annuelle	Rapport performance PR-AEP

3.7. Coût et phasage du PR-AEP

Le tableau ci-après indique les coûts de réalisation de l'ensemble des activités du PR AEP. Le budget total s'élève à 210, 830 milliards de FCFA soit 119, 148 milliards de FCFA pour la première phase et 91, 682 milliards de FCFA pour la deuxième phase. Ce coût intègre le plan d'investissement à hauteur de 199, 318 milliards de FCFA, l'organisation et la gouvernance du service public de l'eau à hauteur de 1, 551 milliards de FCFA et les aspects environnementaux et sociaux pour un montant de 9, 961 milliards de FCFA.

Tableau 17 : Coût et phasage du PR-AEP

Produits	Activités	2021-2025	2026-2030	Total
A1. Connaissance des ressources en eau				
la connaissance du potentiel des ressources utilisables pour l'eau potable est améliorée	Inventaire des forages à grand débit dans les communes ;	PM	PM	PM
	Etudes pour la connaissance des ressources en eau souterraine dans la région ;	PM	PM	PM
	Protection des ressources en eau de surface	PM	PM	PM
TOTAL A.1		PM	PM	PM
A2. Mise en œuvre de l'accès universel à l'eau potable				
Tout le cycle de réalisation des ouvrages (programmation, intermédiation sociale, études, travaux) respecte les principes de	Réalisation des études socio-économiques, d'impacts environnementaux et techniques des SAEP en milieu rural	6300	0	6300

Produits	Activités	2021-2025	2026-2030	Total
l'AFDH	Réalisation des études socio-économiques, d'impacts environnementaux et techniques des SAEP en milieu urbain	900	0	900
	Réalisations des systèmes AEP-MV en fonction de la priorisation de façon à garantir la performance et l'équité en milieu rural	63972,05	58721,35	122693,4
	Réalisations des systèmes AEP-MV en fonction de la priorisation de façon à garantir la performance et l'équité en milieu urbain	23693,98	13791,89	37485,87
	Réalisations des études et des nouvelles AEPS en fonction de la priorisation de façon à garantir la performance et l'équité en milieu rural	9400	5368	14768
	Réalisations des études et des réhabilitations d'AEPS en fonction de la priorisation de façon à garantir la performance et l'équité en milieu rural	1585	1250	2835
	Réalisation et réhabilitation des PEA	5030	4060	9090
	Réalisations et réhabilitation des PMH en fonction de la priorisation de façon à garantir la performance et l'équité en milieu rural	1378	3524,5	4902,5

Produits	Activités	2021-2025	2026-2030	Total
	Intermédiation sociale suivant le guide national intégrant les principes de l'AFDH pour la réalisation des SAEP, AEPS, PEA et PMH en milieu rural	151	192	343
	Mise en œuvre des aspects environnementaux (PGES/PAR,...)	5620,5015	4345,387	9965,8885
TOTAL A2		118030,5315	91253,127	209283,6585
A.3 Gestion du service public de l'eau				
la gestion des ouvrages	Mise en place des instances de gestion	870	320	1190
	Maintenance des PMH	23	5	28
	Mise en œuvre du dispositif de gestion des systèmes AEP-MV	PM	PM	PM
	Application de la nouvelle grille tarifaire en matière d'eau	PM	PM	PM
	Intercommunalité	PM	PM	PM
Renforcement de capacités des acteurs	Formation et recyclage des AR	18	8	26
	Formation des communes sur le document cadre, et note de contribution financière	100	0	100
	Formation des ONG, OSC et Associations de développement sur l'AFDH et la veille citoyenne	6	6	12
La surveillance de la qualité de l'eau de consommation est assurée	Elaboration d'une stratégie de surveillance de la qualité de l'eau de consommation dans la région	5	5	10

Produits	Activités	2021-2025	2026-2030	Total
	Mise en œuvre de la stratégie : élaboration des outils, renforcement des capacités techniques des agents, renforcement du réseau de laboratoire, achat des kits d'analyse rapide (in-situ), mécanisme de financement pérenne du fonctionnement du dispositif de surveillance	50	50	100
TOTAL A3		1072	394	1466
A4. Gouvernance du secteur				
Pilotage et coordination du PR-AEP	Tenue des sessions ordinaires du GTR « EA »	10	10	20
	Appui à la mise en place de CCC « EA » dans toutes les communes	12		12
	Appui à l'animation des CCC « EA »	24	24	48
le suivi-évaluation PR-AEP, en synergie avec le programme gouvernance	La mise en œuvre du dispositif	PM	PM	PM
Médiatisation des activités du PR-AEP	Diffusion des activités via les réseaux sociaux	0,87	0,24	1,11
	Caravane de presse	2	2	4
TOTAL A4		46	34	85,11
TOTAL DU PR AEP 2030		119148,5315	91681,127	210829,6585

3.8. Modalités de financement du PR-AEP

Le financement du PR-AEP se fera à travers la contribution des principaux acteurs que sont l'Etat, les PTF, les ONG, les collectivités, le privé national et international et les usagers. Chacun de ses acteurs formulera sa contribution en privilégiant les modalités de financement appropriées comme les appuis budgétaires (sectoriels), les appuis projets, les paniers communs et les PPP.

3.8.1. Contribution de l'ETAT

Elle se fera sous forme de financement direct de projets nationaux AEP sur ressources propres de l'Etat ou sous forme de contrepartie aux financements de projets réalisés sur ressources extérieures. La contribution de l'Etat au financement du PR-AEP se fera également sous forme d'apport aux paniers communs ou d'apport dans le Partenariat public privé.

L'Etat financera aussi le programme par des apports financiers dans le cadre des contrats plan signés avec l'ONEA.

Dans l'ensemble cette contribution se fera à travers les structures centrales de l'Etat, ou les unités de coordination des projets ou par délégation par les structures déconcentrées de l'Etat ou encore à travers des transferts faits aux collectivités territoriales.

3.8.2. Contribution des Partenaires Techniques et Financiers

Elle se fera à travers des appuis projets, des appuis budgétaires et des apports aux paniers communs pour la plupart des PTF et exceptionnellement par des appuis directs au financement de certaines composantes ou activités du programme pour certains PTF. Ces appuis se feront soit directement à travers le budget l'Etat, soit au niveau des cellules de projets, au niveau central, déconcentré ou décentralisé ou encore directement à travers des structures autonomes (comme l'ONEA).

3.8.3. Contribution des ONG

La contribution des ONG au financement du programme se fera à travers des appuis directs ou encore des appuis projet. Elles financeront certaines activités et composantes du programme aux bénéficiaires des populations et dans certains cas au bénéfice des administrations et autres acteurs du secteur.

3.8.4. Contribution des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales participeront aux financements du programme avec des apports de fonds propres pour la réalisation de leurs propres projets ou par des apports de contrepartie à la réalisation de projets financés par d'autres acteurs. Elles pourront également contribuer à travers les investissements du Fonds d'Investissement des collectivités ou se substituer aux populations pour payer leur contribution à la réalisation des ouvrages.

3.8.5. Contribution du privé

Le privé national et international est appelé à contribuer aux financements du programme en apportant des fonds pour la réalisation des ouvrages et des services dans le cadre des partenariats publics privés prévus dans le dispositif de réalisation, de financement et de gestion des ouvrages du programme. Ils financeront directement des ouvrages d'AEP aux bénéfices des populations.

3.8.6. Contribution des usagers

La contribution financière des usagers sert à couvrir les charges récurrentes des infrastructures en eau potable. Le document cadre de gestion du service public de l'eau potable et la note de contribution financière en matière d'AEPA donnent des orientations sur la contribution des bénéficiaires.

3.8.7. Récapitulatif

Conformément aux proportions retenues dans le PN-AEP, la contribution financière attendue par acteur pour le financement global du programme est respectivement de :

Tableau 18 : Répartition du financement par acteur

Ressources	Plan de financement (millions FCFA)					
	2021-2025		2026-2030		Total	
Budget national (ressources propres) y compris collectivités	23 829,8	20%	27 504,3	30%	51 334,1	24%
Partenaires de développement y compris ONG	89 361,75	75%	55 008,6	60%	144 370,4	69%
Privés	5957,45	5%	9168,1	10%	15 125,55	7%
Total	119 149	100%	91681	100%	210 830	100%

Le plan de financement vise une responsabilité dégressive des partenaires au développement, qui sera compensée par une montée en puissance progressive des financements internes (public, privé) dans l'optique de la pérennité et de la durabilité.

3.9. Aspects environnementaux et sociaux du PR-AEP

3.9.1. Contraintes d'ordre environnemental

L'état des lieux du secteur eau et assainissement et le rapport diagnostic du PR-AEP montre que l'AEP fait face aux principales contraintes suivantes en matière environnementale :

- **les pollutions des ressources en eau.** En dehors de la présence naturelle d'arsenic dans l'eau souterraine dans certaines zones sédimentaire, la pollution des ressources en eau du fait des activités humaines (exploitation minière artisanale, engrais, pesticides, eaux usées industrielles) a atteint une ampleur jamais égalée avec l'explosion de l'orpaillage. Ainsi, outre la contamination des eaux de surface, on assiste de plus en plus à des fermetures de forages dont les eaux étaient jadis potables ;
- **une connaissance des ressources en eau limitée** : les ressources en eau souterraine sont le plus souvent limitées et discontinues en zone de socle. Même si de grandes quantités d'eau sont parfois présentes en zone socle, c'est leur identification, caractérisation et mobilisation qui sont complexes et nécessitent la mise en œuvre de moyens (humains, techniques et financiers) suffisants et adéquats ;
- **l'évaporation au niveau des réservoirs** et autres zones humides est intense, particulièrement dans la partie nord du Burkina. Estimée à 40% des volumes annuels stockés, le niveau de l'évaporation ira en s'aggravant eu égard aux conséquences des changements climatiques ;
- **l'envasement des cuvettes** des plans d'eau qui reste un problème majeur mal maîtrisé : on ne dispose pas de données spécifiques sur la sédimentation des retenues d'eau du Burkina, mais les réalités vécues à travers de nombreuses retenues de barrage, lacs naturels et cours d'eau à travers le pays tendent à montrer que le phénomène est l'une des plus graves menaces directes à la pérennité des eaux de surface et indirectes sur les eaux souterraines.

3.9.2. Risques/Impacts environnementaux et sociaux probables

Les actions et activités prévues dans le cadre du PR-AEP ne sont pas toutes sources d'impacts directs ou indirects sur l'environnement biophysique et humain. Cependant, au regard de l'état des lieux du sous-secteur de l'AEP en matière de protection de l'environnement et de la santé des populations, chacune des activités définies comporte des enjeux en lien avec ces deux aspects. Ainsi, l'analyse des actions et produits identifiés pour le PR-AEP fait ressortir certains risques et certains types d'impacts globaux prévisibles lors de leur formulation et mise en œuvre. Ceux-ci sont synthétisés dans les tableaux ci-dessous.

Tableau 19 : Risques/impacts négatifs du PR-AEP et mesures de mitigation

Risques, et Impacts environnementaux et sociaux prévisibles	Mesures types envisageables pour l'atténuation
<p>Les travaux pourraient porter atteinte, temporairement ou définitivement, à des terres, des biens, des moyens d'existence ou des activités pourvoyeuses de revenus ;</p> <p>Risques de dégrader localement et de façon plus ou moins importante les ressources naturelles que sont les sols, la flore, voire la faune terrestre.</p> <p>Risques pour la santé et la sécurité des personnes travaillant sur ces chantiers et même pour les personnes qui fréquentent les lieux : pollutions atmosphériques, risques de chutes dans des excavations, risques d'accidents et de blessures par manipulations d'outils de travail, etc. Il s'agit de risques courants liés à tous travaux de réalisation d'infrastructures du genre dont la prévention et la gestion doivent être convenablement anticipés dans le cadre des projets.</p> <p>Risques de surexploitation de certains aquifères suite aux pompes entrainant des problèmes écologiques</p>	<p>Les mesures d'atténuation prévues sont la compensation terre contre terre, la compensation pécuniaire ou l'indemnisation selon le choix de la personne affectée. Ainsi, de concert avec les notables, les autorités communales et administratives des terrains pourront être trouvées en guise de compensation.</p> <p>Des travaux des restaurations des ressources impactées, de remise en l'état des chantiers et de reboisement seront menés</p> <p>Des règles de conduites des travaux seront élaborées et les dispositions nécessaires seront prises afin qu'elles soient respectées par les différents acteurs pour éviter la manifestation des risques mentionnés. Chaque projet devra être soumis au processus d'analyse environnementale préalable pour s'assurer du niveau d'évaluation des impacts environnementaux et sociaux nécessaire au cours des études.</p> <p>Les études spécifiques à réaliser devront nécessairement prendre en compte les besoins de suivi et de contrôle de la ressource.</p> <p>Plus globalement, le renforcement du système de connaissance de la ressource en eau devrait s'appuyer sur un Programme</p>

Risques, et Impacts environnementaux et sociaux prévisibles	Mesures types envisageables pour l'atténuation
<p>En cas de défaillance du service public il peut y avoir de graves conséquences non seulement sur les conditions de vie des populations et sur l'environnement mais aussi entrainer des troubles étant qu'il y aura plusieurs villages dépendant d'un même système.</p>	<p>spécifique de recherche qui intégrerait (i) le suivi des risques et la prévention des pollutions de la ressource, (ii) le suivi écologique continue des ressources en eau, souterraines en particulier, (iii) la définition et le suivi des normes de qualité, etc.</p> <p>Les Guides/outils de gestion du service public de l'eau doivent intégrer nécessairement les considérations environnementales et sociales courantes liées à l'exploitation du service public de l'eau, notamment les questions d'hygiène, de sécurité individuelle et collective, de gestion des eaux usées, de déchets solides et liquides, etc.</p>

Le PR-AEP au regard des objectifs visés va dans sa mise en œuvre améliorer les conditions de vie, engendrer des emplois directs ou indirects pour les populations et favoriser des actions en matière d'environnement. Ces aspects qui constituent des impacts positifs du programme doivent être bonifiés pour pouvoir contribuer au développement durable.

Tableau 20 : Impacts positifs du PR-AEP et mesures de bonification

Impacts environnementaux et sociaux positifs prévisibles	Mesures types envisageables pour la bonification
<p>Les réalisations physiques programmées ont avant tout pour objectif de rendre l'eau potable accessible à toutes les populations de toutes conditions dans les zones concernées ; toute chose qui améliore leur santé et leur espérance de vie.</p>	<p>Sensibiliser les populations pour qu'elles s'approvisionnent au niveau des points d'eau moderne (BP, BF, PEA, PMH)</p>
<p>L'exécution de toutes ces catégories de travaux engendrera localement la création d'emplois temporaires ;</p>	<p>Encourager l'emploi de la main d'œuvre locale pour l'exécution de certaines tâches.</p>
<p>Un service public de l'eau bien géré assure la continuité du service, une eau saine, des emplois locaux durables, un environnement préservé, etc.</p>	<p>Vulgariser les documents sur la gestion du service public de l'eau</p>
<p>Un renforcement adéquat du cadre</p>	<p>Le programme de renforcement des</p>

Impacts environnementaux et sociaux positifs prévisibles	Mesures types envisageables pour la bonification
institutionnel et des instruments de gestion du programme devra assurer une prise en compte effective des préoccupations environnementales dans la mise en œuvre du programme.	capacités des acteurs doit prendre en compte et de façon systématique, l'apprentissage de la planification environnementale intégrée au cycle des projets, en adaptant les contenus des modules aux responsabilités spécifiques des acteurs, selon qu'ils sont maîtres d'ouvrages, maîtres d'ouvrage délégués, Bureaux d'études/ maîtres d'œuvre, entreprises de travaux d'AEP ou services techniques d'appui Par ailleurs, un module devra être élaboré et dispensé sur « la protection de l'environnement », afin de former les ressources humaines sur l'intégration des mesures de protection de l'environnement, l'hygiène, la santé et la sécurité dans les plans de gestion/l'entretien des équipements et l'exécution des marchés publics ;

3.9.3. Approche envisagée pour la gestion environnementale et sociale

L'approche pour la gestion environnementale et sociale précise la position du PR-AEP vis-à-vis du cadre politique et légal en vigueur en matière de protection de l'environnement, d'évaluation et de gestion des impacts des activités de développement sur le milieu.

Ainsi, conformément à la loi n°006-2013/an portant code de l'environnement au Burkina Faso, le PR-AEP à l'image de toute politique, plan ou programme est soumis aux Etudes Environnementales Stratégiques. De ce fait, toute action ou projet (AEP-MV, AEPS, PEA) du PR-AEP fera au préalable l'objet d'un screening environnemental pour sa classification et la définition du type de document qu'il faut produire. Ainsi, qu'il s'agisse d'une Etude Environnementale et Sociale, l'Etude d'Impact Environnemental et Social, la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) ou la prescription environnementale, des Plans de Gestion Environnementale et sociale (PGES) seront élaborés et mis en œuvre.

Cette approche est un moyen pour recommander à tous les acteurs et des institutions chargées de la mise en œuvre du PR-AEP, pour identifier,

évaluer et gérer convenablement l'ensemble des impacts que les activités et projets, prévus d'être mis en œuvre dans le cadre du PR-AEP, seront susceptibles d'avoir sur le milieu biophysique et humain. C'est pourquoi, en tenant compte du diagnostic établi de la gestion des impacts environnementaux et sociaux des projets de développement en général au Burkina Faso, elle rappelle l'obligation de se conformer au cadre politique et légal en vigueur en matière de protection de l'environnement, d'évaluation et de gestion des impacts des activités de développement sur le milieu.

Il s'agira dans la pratique d'œuvrer à développer :

- les principes d'intégration des questions environnementales et sociales dans la mise en œuvre du PR-AEP et de son programme opérationnel en général et en particulier dans tout le cycle des projets qui seront identifiés, formulés et mis en œuvre ;
- les mécanismes, modalités et outils d'évaluation des impacts (le cas échéant) potentiels des projets et activités prévues au Programme sur le milieu biophysique et humain ;
- les mécanismes, modalités et outils de mise en œuvre, de surveillance et de suivi des mesures d'atténuation ou de compensation desdits impacts ;
- les modalités d'évaluation des coûts environnementaux et sociaux applicables aux activités et projets du PR-AEP ;
- les arrangements institutionnels et de pilotage du programme qui permettront d'une part de suivre (i) l'ensemble des impacts environnementaux et sociaux du Programme, (ii) la mise en œuvre des mesures de gestion desdits impacts et d'autre part de s'assurer de la durabilité environnementale et d'équité sociale du Programme dans son ensemble.

Il est impossible au stade de cette approche de la Gestion Environnementale et Sociale, de chiffrer les coûts de gestion des impacts Environnementaux et Sociaux du PR-AEP. Cependant, en s'appuyant sur certaines bonnes pratiques internationales déjà appliquées au Burkina Faso, les coûts environnementaux (études et mise en œuvre des PGES/PAR) estimés des projets d'infrastructures et de développement en milieu rural peuvent être compris dans une fourchette allant de 5% à 12% du coût des investissements, ce taux variant selon l'importance des impacts sociaux, en particulier ceux susceptibles d'engendrer une réinstallation involontaire de personnes affectées par les projets.

C'est donc sur cette base que les coûts environnementaux et sociaux budgétisés dans le document du PR-AEP à l'horizon 2030 dans la ligne budgétaire « études et plans de gestion environnementales et sociales » ont

été évalués à 5% des investissements. Ce qui correspond à un coût total d'environ 9,96 milliards FCFA. Ce choix des 5% s'explique par le fait que les investissements prévus impacteront moins le milieu naturel et n'engendreront pas de réinstallation involontaire de personnes affectées et même que la ressource préconisée est l'eau souterraine. Toutefois, le montant pour chaque projet du PR-AEP pris individuellement devra être actualisé au moment de l'évaluation environnementale et sociale.

3.10. Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du PR-AEP

La mise en œuvre du PR-AEP repose sur la principale hypothèse logique qui est que les actions développées permettront de réaliser l'accès universel à l'eau potable en 2030. Cette hypothèse logique sera vérifiée lors des évaluations qui seront conduites tout au long de la mise en œuvre du programme et les actions prévues seront recadrées si nécessaire pour assurer l'atteinte des objectifs spécifiques et de l'objectif global du programme.

L'atteinte des objectifs du PR-AEP est conditionnée par les principaux prérequis suivants :

- i). l'amélioration des conditions sécuritaires permettant d'intervenir sur toute l'étendue de la région ;
- ii). la mobilisation des financements à la hauteur des ambitions ;
- iii). la volonté politique de favoriser l'accès au service public de l'eau aux couches les plus vulnérables de la population à travers notamment la mise en œuvre effective du décret portant réduction du coût de l'eau potable en milieu rural qui combine la durabilité du service et la solidarité nationale ;
- iv). l'aboutissement des réformes structurelles prévues dans le cadre du programme gouvernance et visant une amélioration significative de l'efficacité institutionnelle du secteur ;
- v). L'aboutissement des études sur la connaissance des ressources en eau qui contribuera à faciliter les efforts pour leur mobilisation.

Au regard des hypothèses ci-dessus énoncées et des réalités auxquelles les programmes de ce genre sont confrontés sur le terrain, il est à noter que la mise en œuvre réussie du PR-AEP y est conditionnée car la non réalisation de ces prérequis constitue un ensemble de risques qu'il convient de maîtriser durant toute la période du programme. La synthèse des principaux risques et les mesures d'atténuation sont consignées dans le tableau suivant :

Tableau 21 : Risques du PR-AEP et mesures d'atténuation

Niveau	Risque	Mesures d'atténuation
Contextuel	Problèmes sécuritaires	Hors de portée du programme
	Crises sanitaires	Hors de portée du programme
	Instabilité politique pouvant perturber ou compromettre le fonctionnement de l'administration ou la mise en œuvre de l'aide au développement	Hors de portée du programme
Institutionnel	Insuffisance des financements	-Plaidoyer auprès des bailleurs -Création des conditions favorables à la participation du privé au financement du service public de l'eau
	Résistances aux réformes institutionnelles y compris la décentralisation	Veille citoyenne
	La non adhésion des acteurs	Sensibilisation
Programmatique	Défaillance des entreprises	Opérer des choix pertinents pour les entreprises éligibles aux travaux ; Travailler à renforcer les capacités des entreprises.
	Difficultés pour mobiliser les acteurs concernés	Intermédiation sociale avant les opérations d'entretiens
	Des communes n'assument pas leurs nouvelles responsabilités en matière d'AEP	Promotion de l'émulation et des principes de bonne gouvernance dans l'allocation des ressources aux communes
	Instabilité sociale suite à la revendication de leurs droits par les citoyens	Prévention par le dialogue et la concertation ; Renforcement des mécanismes de transparence et de reddition des comptes

4. CONCLUSION

Le PR-AEP représente la déclinaison régionale du PN-AEP. Il a été élaboré par une équipe de la DREA-BMH, en collaboration avec l'ONEA et avec l'assistance technique de COWI.

Pour réaliser l'accès universel à l'eau potable en 2030 dans la région de la Boucle du Mouhoun, un accent a été mis prioritairement sur la projection des SAEP-MV, mais également sur la réalisation ou la réhabilitation de systèmes classiques de desserte en eau potable. Au total il est prévu en milieu rural la réalisation de 42 systèmes AEP MV, 71 AEPS neuves, 453 PEA, la réhabilitation ou mise à niveau de 27 AEPS, la réhabilitation de 2 PEA, la réalisation de 41 forages neufs équipés de PMH et la réhabilitation de 1307 forages équipés de PMH. Pour le milieu urbain, il est prévu la réalisation de 3 CPE et le renforcement de l'AEP des systèmes existants. L'ensemble de ces investissements sur la période 2021-2030 est estimé à 198,97 milliards de FCFA soit 18% du montant des investissements du PN-AEP horizon 2030 qui est de 1106 milliards FCFA.

La gestion des ouvrages sera fait conformément au choix d'un ou de plusieurs des scénarios identifiés dans le PR-AEP.

Le coût global estimatif du programme y compris les aspects soft s'élève à deux cent dix milliards huit cent trente millions (210 830 000 000) de Francs CFA à l'horizon 2030. Le coût des investissements sera affiné lors de la mise en œuvre du PR-AEP à la faveur des études APD qui seront réalisées.

5. ANNEXES

5.1. Annexe 1 : Données sur les AEPS-MV (milieu rural)

Système AEP MV de Kopoï

<i>Estimation de la population cible du système de Kopoï</i>									
<i>N°</i>	<i>Province</i>	<i>Commune</i>	<i>Localité</i>	<i>Taux d'accès en 2019</i>	<i>Pop non desservie en 2019</i>	<i>Pop INSD 2006</i>	<i>Pop 2020</i>	<i>Pop 2030</i>	<i>Pop 2040</i>
1	BALE	PA	BORO	50,3%	1781	2793	3650	4419	5350
2	BALE	PA	DIDIE	78,8%	323	1188	1553	1880	2276
3	BALE	PA	HEREDOUGOU	72,9%	1255	3609	4716	5710	6913
4	BALE	PA	KOPOI	48,2%	1938	2916	3811	4614	5585
5	BALE	PA	KOUPELE	36,2%	2345	2869	3749	4539	5495
6	BALE	PA	PA	99,0%	40	3037	3969	4805	5817
7	BALE	PA	YAMANE	76,1%	213	1999	2612	3163	3829
Pop totale					7895	18411	24060	29130	35265
Taux de desserte								80,0%	80,0%
Pop totale à desservir								23 304	28 212

<i>Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Kopoï</i>				
<i>Consommations spécifiques</i>	<i>Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)</i>		<i>Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)</i>	
	<i>Par BP</i>	<i>Par BF</i>	<i>Par BP</i>	<i>Par BF</i>
<i>Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr</i>	652,512	174,780	789,936	211,590
Total	827,292		1001,526	

<i>Estimation du coût de réalisation du Système de Kopoï</i>	
<i>Désignation</i>	<i>Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030</i>
<i>Exhaure, refoulement et installations annexes</i>	727,400
<i>Stockage et traitement</i>	135,000
<i>Réseau primaire et stations de surpression</i>	903,100
<i>Distribution</i>	457,880

<i>Estimation du coût de réalisation du Système de Kopoï</i>	
<i>Imprévus (5% du coût des travaux)</i>	111,169
<i>Coût total estimé HTVA</i>	2334,549
<i>Coût total estimé TTC</i>	2754,768
<i>Coût par personne desservie (FCFA)</i>	118 210

Système de Bouzourou

<i>Estimation de la population cible du système de Bouzourou</i>									
<i>N°</i>	<i>Province</i>	<i>Commune</i>	<i>Localité</i>	<i>Taux d'accès en 2019</i>	<i>Pop non desservie en 2019</i>	<i>Pop INSD 2006</i>	<i>Pop 2020</i>	<i>Pop 2030</i>	<i>Pop 2040</i>
1	BALE	FARA	BOUZOUROU	62,1%	1280	2636	3445	4171	5049
2	BALE	FARA	DAKAYES	71,8%	590	1630	2130	2579	3122
3	BALE	FARA	DIANSI	46,1%	1054	1524	1992	2411	2919
4	BALE	FARA	FARA	100,0%	0	2572	3361	4069	4927
5	BALE	FARA	KABOUROU	85,2%	749	3957	5171	6261	7579
6	BALE	FARA	KONZENA	64,9%	162	360	470	570	690
7	BALE	FARA	KOUMBIA	100,0%	0	682	891	1079	1306
8	BALE	FARA	NABOU-NOUNI	73,8%	639	1902	2486	3009	3643
9	BALE	FARA	NABOU-PEULH	56,0%	236	418	546	661	801
10	BALE	FARA	SADON-BOBO	100,0%	0	1322	1728	2092	2532
11	BALE	FARA	TIALLA	100,0%	0	790	1032	1250	1513
12	BALE	POURA	POURA	76,2%	4168	12026	15716	19027	23035
Pop totale					8878	29819	38968	47179	57116
Taux de desserte								80,0%	80,0%
Pop totale à desservir								37 743	45 693

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Bouzourou				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	1056,810	283,074	1279,398	342,696
Total	1339,884		1622,094	

Estimation du coût de réalisation du Système de Bouzourou	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure, refoulement et installations annexes	1223,6
Stockage et traitement	200
Réseau primaire et stations de surpression	4635,64
Distribution	493,075
Imprévus (5% du coût des travaux)	327,61575
Coût total estimé HTVA	6879,931
Coût total estimé TTC	8118,318
Coût par personne desservie (FCFA)	215 094

Système de Siralo

Estimation de la population cible du système de Siralo									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2020	Pop 2030	Pop 2040
1	BALE	BANA	SOLONSO	100,0%	0	791	1034	1251	1515
2	BALE	OURY	DA	98,0%	50	1911	2497	3023	3660
3	BALE	OURY	MOMINA	92,3%	50	507	663	802	971
4	BALE	OURY	SANFO	100,0%	0	653	853	1033	1251
5	BALE	OURY	ZINAKONGO	67,6%	574	1383	1807	2188	2649
6	BALE	POMPOI	KIETOU	100,0%	0	400	523	633	766
7	BALE	POMPOI	KONKOLIKO	100,0%	0	1786	2334	2826	3421
8	BALE	POMPOI	PANI	100,0%	0	189	247	299	362
9	BALE	POMPOI	SIO	100,0%	0	817	1068	1293	1565

Estimation de la population cible du système de Siralo									
10	MOUHOUN	SAFANE	BARA-YANKASSO	68,0%	423	1031	1347	1631	1975
11	MOUHOUN	SAFANE	BONA	84,0%	324	1580	2065	2500	3026
12	MOUHOUN	SAFANE	BOSSIEN	60,1%	398	778	1017	1231	1490
13	MOUHOUN	SAFANE	DATOMO	44,9%	2940	4165	5443	6590	7978
14	MOUHOUN	SAFANE	KIENSSERE	67,8%	427	1035	1353	1638	1982
15	MOUHOUN	SAFANE	KONGOBA	53,5%	782	1311	1713	2074	2511
16	MOUHOUN	SAFANE	MISSAKONGO	100,0%	0	306	400	484	586
17	MOUHOUN	SAFANE	PAKOLE	77,8%	119	418	546	661	801
18	MOUHOUN	SAFANE	PAKORO	100,0%	0	180	235	285	345
19	MOUHOUN	SAFANE	SIRALO	55,2%	974	1696	2216	2683	3249
20	MOUHOUN	SAFANE	SOKOULANI	86,7%	135	789	1031	1248	1511
21	MOUHOUN	SAFANE	TOUNOU	100,0%	0	1210	1581	1914	2318
22	MOUHOUN	SAFANE	YAMOU	100,0%	0	643	840	1017	1232
23	MOUHOUN	SAFANE	ZIENKUY	32,5%	1248	1441	1883	2280	2760
Pop totale					8444	25020	32696	39584	47924
Taux de desserte								80,0%	80,0%
Pop totale à desservir								31667	38339

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Siralo				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	886,682	237,504	1073,498	287,544
Total	1124,186		1361,042	

Estimation du coût de réalisation du Système de Siralo	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure, refoulement et installations annexes	1214,6
Stockage et traitement	180
Réseau primaire et stations de surpression	1304,96
Distribution	550,245

Estimation du coût de réalisation du Système de Siralo	
Imprévus (5% du coût des travaux)	162,49025
Coût total estimé HTVA	3412,295
Coût total estimé TTC	4026,508
Coût par personne desservie (FCFA)	127 151

Système de Fégué

Estimation de la population cible du système de Fégué									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
1	BALE	OURY	HABE	100,0%	0	709	909	1122	1358
2	BALE	OURY	KOENA	80,1%	273	1071	1373	1694	2051
3	BALE	OURY	KOUCPELO	59,1%	415	792	1015	1253	1517
4	BALE	OURY	SOUBOUY	64,2%	669	1457	1868	2305	2791
5	BALE	POMPOI	BATTITI	100,0%	0	595	763	941	1140
6	BALE	POMPOI	FEGUE	100,0%	0	168	215	266	322
7	BALE	POMPOI	PANA	100,0%	0	881	1130	1394	1688
8	BALE	POMPOI	POMPOI-GARE	74,4%	309	943	1209	1492	1806
9	MOUHOUN	SAFANE	BIOFORO	64,6%	821	1810	2321	2864	3467
10	MOUHOUN	SAFANE	DOUMAKELE	61,7%	186	379	486	600	726
Pop totale					2 673	8 805	11 289	13 931	16 866
Taux de desserte								80,0%	80,0%
Pop totale à desservir								11 145	13 493

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Fégué				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	312,054	83,586	377,798	101,196
Total	395,640		478,994	

Estimation du coût de réalisation du Système de Fégué	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure, refoulement et installations annexes	400,3
Stockage et traitement	77
Réseau primaire et stations de surpression	356,624
Distribution	201,225
Imprévus (5% du coût des travaux)	51,75745
Coût total estimé HTVA	1086,906
Coût total estimé TTC	1282,550
Coût par personne desservie (FCFA)	115 081

Systeme de Dablara

Estimation de la population cible du système de Dablara									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2020	Pop 2030	Pop 2040
1	BALE	OURY	BANDIARA	100,0%	0	516	674	816	988
2	BALE	OURY	DABLARA	100,0%	0	504	659	797	965
3	BALE	OURY	LASSO	100,0%	0	1111	1452	1758	2128
4	BALE	OURY	MOU	100,0%	0	1200	1568	1899	2299
5	BALE	OURY	OULLO	98,8%	35	2290	2993	3623	4386
6	BALE	OURY	OURY	98,5%	85	4511	5895	7137	8641
7	BALE	OURY	SANI	73,5%	542	1593	2082	2520	3051
8	BALE	OURY	SERENA	81,2%	556	2306	3014	3648	4417
9	BALE	OURY	SEYOU	84,5%	275	1384	1809	2190	2651
10	BALE	OURY	TAPLARA	100,0%	0	382	499	604	732
11	BALE	SIBY	BALLAO	65,1%	805	1798	2350	2845	3444
12	BALE	SIBY	BITIAKO	66,0%	970	2226	2909	3522	4264
13	BALE	SIBY	BOROMISSI	38,6%	1905	2422	3165	3832	4639
14	BALE	SIBY	KALEMBOULY	100,0%	0	1473	1925	2331	2821
15	BALE	SIBY	SIBY	100,0%	0	1841	2406	2913	3526
16	BALE	SIBY	SOROBOULY	100,0%	0	610	797	965	1168
17	BALE	SIBY	SOUHO	59,1%	624	1189	1554	1881	2277

Estimation de la population cible du système de Dablara									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2020	Pop 2030	Pop 2040
Pop totale					5797	27356	35751	43281	52397
Taux de desserte								80,0%	80,0%
Pop totale à desservir								34 625	41 918

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Dablara				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	969,494	259,686	1173,693	314,382
Total	1229,180		1488,075	

Estimation du coût de réalisation du Système de Dablara	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure, refoulement et installations annexes	1110,6
Stockage et traitement	200
Réseau primaire et stations de surpression	1876,69
Distribution	706,535
Imprévus (5% du coût des travaux)	194,69125
Coût total estimé HTVA	4088,516
Coût total estimé TTC	4824,449
Coût par personne desservie (FCFA)	139 335

Système de Mamou

Estimation de la population cible du système de Mamou									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
1	BALE	BANA	BISSA	100,0%	0	417	535	660	799

Estimation de la population cible du système de Mamou

N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
2	BALE	BANA	FOFINA	100,0%	0	191	245	302	366
3	BALE	BANA	OUONA	74,5%	991	3035	3891	4802	5813
4	BALE	BANA	SIENKOR O	100,0%	0	509	653	805	975
5	BALE	BANA	SOMONA	95,8%	26	488	626	772	935
6	BALE	BANA	YONA	40,7%	1745	2296	2944	3633	4398
7	BALE	YAHO	BONDO	60,9%	965	1922	2464	3041	3681
8	BALE	YAHO	FOBIRI	93,9%	150	1913	2453	3027	3664
9	BALE	YAHO	KONGOBA	70,9%	246	660	846	1044	1264
10	BALE	YAHO	MADOU	100,0%	0	1828	2344	2892	3501
11	BALE	YAHO	MAMOU	38,0%	2448	3079	3948	4871	5898
12	BALE	YAHO	MAOULA	91,0%	89	772	990	1221	1479
13	BALE	YAHO	MINA	100,0%	0	605	776	957	1159
14	BALE	YAHO	MOUNI	94,5%	104	1485	1904	2349	2844
15	BALE	YAHO	YAHO	94,0%	271	3552	4554	5620	6804
16	MOUHOUN	BONDOKUY	BANKOU MA	77,8%	257	903	1158	1429	1730
17	MOUHOUN	BONDOKUY	DORA	41,6%	1687	2252	2887	3563	4314
Pop totale					8 979	25 907	33 218	40 988	49 624
Taux de desserte								80,0%	80,0%
Pop totale à desservir								32 790	39 699

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Mamou

Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	918,131	245,928	1111,578	297,744
Total	1164,059		1409,322	

Estimation du coût de réalisation du Système de Mamou	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure, refoulement et installations annexes	1228,6
Stockage et traitement	185
Réseau primaire et stations de surpression	951,49
Distribution	741,395
Imprévus (5% du coût des travaux)	155,32425
Coût total estimé HTVA	3261,809
Coût total estimé TTC	3848,935
Coût par personne desservie (FCFA)	117 380

Système de Bounou

Estimation de la population cible du système de Bounou									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2020	Pop 2030	Pop 2040
1	BALE	BAGASSI	BADIE	65,1%	803	1796	2347	2842	3440
2	BALE	BAGASSI	BAGASSI	100,0%	0	638	834	1009	1222
3	BALE	BAGASSI	BANDIO	84,0%	322	1572	2054	2487	3011
4	BALE	BAGASSI	BANOUE	100,0%	0	1889	2469	2989	3618
5	BALE	BAGASSI	BOUNOU	100,0%	0	2729	3566	4318	5227
6	BALE	BAGASSI	DOUSSI	100,0%	0	1241	1622	1963	2377
7	BALE	BAGASSI	KAHIN	100,0%	0	1388	1814	2196	2659
8	BALE	BAGASSI	KAYIO	100,0%	0	1144	1495	1810	2191
9	BALE	BAGASSI	KOUSSARO	81,0%	211	866	1132	1370	1659
10	BALE	BAGASSI	MANA	100,0%	0	2103	2748	3327	4028
11	BALE	BAGASSI	PAHIN	100,0%	0	1688	2206	2671	3233
12	BALE	BAGASSI	SAYARO	100,0%	0	1417	1852	2242	2714
13	BALE	BAGASSI	VY	92,3%	315	3210	4195	5079	6149
14	BALE	BAGASSI	YARO	100,0%	0	1573	2056	2489	3013
15	BALE	BANA	BANA	99,9%	2	2943	3846	4656	5637

Estimation de la population cible du système de Bounou									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2020	Pop 2030	Pop 2040
16	BALE	BANA	DANOUE	86,9%	227	1347	1760	2131	2580
17	BALE	BOROMO	NANOUE	97,8%	81	2828	3696	4474	5417
18	BALE	POMPOI	KOKOI	89,0%	1938	1025	1340	1622	1963
19	BALE	POMPOI	POMPOI	100,0%	0	2836	3706	4487	5432
20	BALE	POMPOI	SAN	67,2%	585	1392	1819	2202	2666
Pop totale					4484	35625	46557	56364	68236
Taux de desserte								80,0%	80,0%
Pop totale à desservir								45091	54589

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Bounou				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	1262,554	338,184	1528,486	409,416
Total	1600,738		1937,902	

Estimation du coût de réalisation du Système de Bounou	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure, refoulement et installations annexes	1099,6
Stockage et traitement	190
Réseau primaire et stations de surpression	1636,45
Distribution	737,225
Imprévus (5% du coût des travaux)	183,16375
Coût total estimé HTVA	3846,439
Coût total estimé TTC	4538,798
Coût par personne desservie (FCFA)	100 658

Systeme de Toungo

Estimation de la population cible du systeme de Toungo

N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
1	BANWA	TANSILA	OUOROWE	54,0%	1724	2922	3746	4623	5597
2	BANWA	TANSILA	TILLE	87,8%	117	747	958	1182	1431
3	BANWA	TANSILA	TANSILA	99,3%	28	3262	4182	5161	6248
4	BANWA	TANSILA	TAMOUGA	100,0%	0	605	776	957	1159
5	BANWA	SOLENZO	MOUSSAKON GO	51,0%	2309	3672	4708	5810	7034
6	BANWA	SOLENZO	DENKORO	45,3%	1811	2582	3310	4085	4946
7	BANWA	SOLENZO	KOAKOA	100,0%	0	796	1021	1259	1525
8	BANWA	SOLENZO	MASSO	44,1%	1524	2124	2723	3360	4068
9	BANWA	SOLENZO	DESSE	36,2%	1585	1938	2485	3066	3712
10	BANWA	SOLENZO	POUY	83,9%	226	1094	1403	1731	2095
11	BANWA	SOLENZO	DIRA	71,0%	1223	3294	4223	5212	6309
12	BANWA	BALAVE	YASSO	53,8%	2687	4532	5811	7170	8681
13	KOSSI	DOKUY	GASSINGO	66,6%	689	1610	2064	2547	3084
14	BANWA	BALAVE	HASBIALAYE	98,4%	18	877	1124	1388	1680
15	BANWA	BALAVE	BALAVE	91,3%	572	5108	6549	8082	9784
16	BANWA	BALAVE	BADINGA	32,7%	1856	2150	2757	3402	4118
17	BANWA	BALAVE	DOGA	100,0%	0	898	1151	1421	1720
18	BANWA	TANSILA	TRIKO	100,0%	0	799	1024	1264	1530
19	BANWA	BALAVE	GAMA	82,3%	194	854	1095	1351	1636
20	BANWA	TANSILA	TOUNGO	88,0%	182	1185	1519	1875	2270
Pop totale					16 745	41 049	52 629	64 946	78 627
Taux de desserte								80,0%	80,0%
Pop totale à desservir								51 957	62 902

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Toungo				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	1454,790	389,676	1761,245	471,762
Total	1844,466		2233,007	

Estimation du coût de réalisation du Système de Toungo	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure, refoulement et installations annexes	1292,4
Stockage et traitement	383
Réseau primaire et stations de surpression	2966,2
Distribution	984,77
Imprévus (5% du coût des travaux)	281,3185
Coût total estimé HTVA	5907,689
Coût total estimé TTC	6971,072
Coût par personne desservie (FCFA)	134 171

Systeme de Thy

Estimation de la population cible du système de Thy									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
1	BANWA	TANSILA	THY	42,9%	28	545	699	862	1044
2	BANWA	SAMI	DIMIBO	65,1%	322	719	922	1138	1377
3	BANWA	TANSILA	DARSALAM	100,0%	0	608	780	962	1165
4	BANWA	SAMI	SOGODJANKOLI	36,9%	1537	1901	2437	3008	3641
5	BANWA	SAMI	BONKOROWE	100,0%	0	505	647	799	967
6	BANWA	SAMI	DIMA	81,7%	124	529	678	837	1013
7	BANWA	SAMI	SAMI	100,0%	0	400	513	633	766
8	BANWA	SAMI	SEINDE	82,7%	77	348	446	551	667

Estimation de la population cible du système de Thy

N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
9	BANWA	SAMI	SAGOETA	62,4%	450	934	1197	1478	1789
10	BANWA	SAMI	PRIWE	78,7%	707	2592	3323	4101	4965
Pop totale					3 245	9 081	11 642	14 369	17 394
Taux de desserte								80,0%	80,0%
Pop totale à desservir								11 495	13 915

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Thy

Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	321,866	86,214	389,626	104,364
Total	408,080		493,990	

Estimation du coût de réalisation du Système de Thy

Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure, refoulement et installations annexes	602,3
Stockage et traitement	80
Réseau primaire et stations de surpression	536,1
Distribution	237,21
Imprévus (5% du coût des travaux)	72,7805
Coût total estimé HTVA	1528,391
Coût total estimé TTC	1803,501
Coût par personne desservie (FCFA)	156 892

Systeme de Toma

Estimation de la population cible du système de Toma

N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
1	BANWA	TANSILA	TOMA	62,4%	724	1501	1924	2375	2875
2	BANWA	TANSILA	DRIKO	29,8%	1040	1155	1481	1827	2212
3	BANWA	TANSILA	KIRA	87,1%	112	677	868	1071	1297
4	BANWA	TANSILA	DOUMA	75,6%	387	1237	1586	1957	2369
5	BANWA	TANSILA	BOUAN	100,0%	0	691	886	1093	1324
6	BANWA	TANSILA	KORANI	100,0%	0	807	1035	1277	1546
7	BANWA	TANSILA	NANGOUNA	67,0%	644	1520	1949	2405	2911
8	BANWA	TANSILA	TOULA	50,4%	1768	2783	3568	4403	5331
9	BANWA	TANSILA	KOUNENI	97,8%	30	1067	1368	1688	2044
10	BANWA	TANSILA	KELLE	100,0%	0	867	1112	1372	1661
11	BANWA	TANSILA	BEN	50,3%	594	931	1194	1473	1783
12	BANWA	TANSILA	GUI	100,0%	0	664	851	1051	1272
13	BANWA	TANSILA	OUELENI	100,0%	0	433	555	685	829
14	BANWA	TANSILA	MOARA	0,0%	621	484	621	766	927
Pop totale					5920	14817	18998	23443	28381
Taux de desserte								80,0%	80,0%
Pop totale à desservir								18 754	22 705

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Toma

Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	525,123	140,658	635,734	170,286
Total	665,781		806,020	

<i>Estimation du coût de réalisation du Système de Toma</i>	
<i>Désignation</i>	<i>Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030</i>
<i>Exhaure, refoulement et installations annexes</i>	772,2
<i>Stockage et traitement</i>	133
<i>Réseau primaire et stations de surpression</i>	660,8
<i>Distribution</i>	335,17
<i>Imprévus (5% du coût des travaux)</i>	95,0585
<i>Coût total estimé HTVA</i>	1996,229
<i>Coût total estimé TTC</i>	2355,550
<i>Coût par personne desservie (FCFA)</i>	125 600

Système de Kouka

<i>Estimation de la population cible du système de Kouka</i>									
<i>N°</i>	<i>Province</i>	<i>Commune</i>	<i>Localité</i>	<i>Taux d'accès en 2019</i>	<i>Pop non desservie en 2019</i>	<i>Pop INSD 2006</i>	<i>Pop 2019</i>	<i>Pop 2030</i>	<i>Pop 2040</i>
1	BANWA	SAMI	DERE	66,4%	303	704	903	1114	1348
2	BANWA	SOLENZO	BAMA	69,8%	389	1005	1289	1590	1925
3	BANWA	KOUKA	SIWI	36,3%	4213	5157	6612	8159	9878
4	BANWA	SOLENZO	TOUKORO	30,7%	4737	5332	6836	8436	10213
5	BANWA	SOLENZO	MAWE	39,4%	1844	2374	3044	3756	4547
6	BANWA	SOLENZO	BIALE	22,0%	2131	2131	2732	3372	4082
7	BANWA	KOUKA	MAHOUANA	14,5%	7097	6470	8295	10237	12393
8	BANWA	KOUKA	SIRABADARA	38,2%	2431	3066	3931	4851	5873
9	BANWA	KOUKA	BOURAWALI	100,0%	0	472	605	747	904
10	BANWA	KOUKA	KOUKA	38,2%	10212	12878	16511	20375	24667
11	BANWA	KOUKA	LIABA	100,0%	0	616	790	975	1180
12	BANWA	KOUKA	SELENKORO	95,8%	66	1222	1567	1933	2341
13	BANWA	KOUKA	MOLLE	41,0%	3028	4000	5128	6329	7662

Estimation de la population cible du système de Kouka

N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
14	BANWA	KOUKA	HOUNA	59,1%	2201	4192	5375	6632	8030
15	BANWA	KOUKA	SALLE	58,6%	1553	2929	3755	4634	5610
16	BANWA	KOUKA	BANKOUMA	41,0%	2587	3421	4386	5413	6553
17	BANWA	KOUKA	SAINT-MICHEL	61,3%	379	764	980	1209	1463
18	BANWA	KOUKA	FINI	42,8%	2373	3233	4145	5115	6193
19	BANWA	KOUKA	KOULAKOU	47,6%	990	1474	1890	2332	2823
20	BANWA	KOUKA	SAMA	49,9%	3013	4690	6013	7420	8983
21	BANWA	KOUKA	KOUROUMANI	79,4%	533	2016	2585	3190	3862
22	BANWA	KOUKA	DIONTALA	31,3%	3952	4486	5752	7098	8593
Pop totale					54032	72632	93124	114917	139123
Taux de desserte								80,0%	80,0%
Pop totale à desservir								91 934	111 298

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Kouka

Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	2574,141	689,502	3116,355	834,738
Total	3263,643		3951,093	

Estimation du coût de réalisation du Système de Kouka

Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure, refoulement et installations annexes	1320,6
Stockage et traitement	670
Réseau primaire et stations de surpression	2262,89
Distribution	1555,645
Imprévus (5% du coût des travaux)	290,45675

<i>Estimation du coût de réalisation du Système de Kouka</i>	
Coût total estimé HTVA	6099,592
Coût total estimé TTC	7197,518
Coût par personne desservie (FCFA)	78 290

Systeme de Bendougou

<i>Estimation de la population cible du système de Bendougou</i>									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
1	BANWA	SANABA	BENDOUGOU	45,3%	2395	3417	4466	5406	6545
2	BANWA	SANABA	KOSSO	76,3%	483	1586	2073	2509	3038
3	BANWA	SANABA	BERENKUY	100,0%	0	579	757	916	1109
4	BANWA	SANABA	FOUNA	100,0%	0	1619	2116	2562	3101
5	BANWA	SANABA	GOMBIO	100,0%	0	348	455	551	667
6	BANWA	SANABA	MOUSSAKUY	100,0%	0	1190	1555	1883	2279
7	BANWA	SANABA	NAMASSA	55,6%	869	1526	1994	2414	2923
8	BANWA	SANABA	NEMENA	84,7%	176	897	1172	1419	1718
9	BANWA	SANABA	PEKUY	100,0%	0	344	450	544	659
10	BANWA	SANABA	SANABA	76,4%	2151	7112	9294	11252	13623
11	BANWA	SANABA	TIMBA	89,6%	35	261	341	413	500
12	BANWA	SANABA	YENKUY	100,0%	0	334	436	528	640
13	BANWA	SANABA	ZIGA	62,5%	3348	6964	9101	11018	13339
14	KOSSI	BOURASSO	KODOUGOU	50,3%	889	1395	1823	2207	2672
Pop totale					10 346	27 572	36 033	43 622	52 813
Taux de desserte								80,0%	80,0%
Pop totale à desservir								34 898	42 250

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Bendougou				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	977,133	261,732	1183,011	316,878
Total	1238,865		1499,889	

Estimation du coût de réalisation du Système de Bendougou	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure, refoulement et installations annexes	493,4
Stockage et traitement	198
Réseau primaire et stations de surpression	1263,7
Distribution	573,26
Imprévus (5% du coût des travaux)	126,418
Coût total estimé HTVA	2654,778
Coût total estimé TTC	3132,638
Coût par personne desservie (FCFA)	89 767

Système de Berna

Estimation de la population cible du système de Berna								
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2030	Pop 2040
1	KOSSI	BARANI	BERMA	28,00%	2316	2509	3970	4806
2	KOSSI	BARANI	BOGO	11,60%	402	355	562	680
3	KOSSI	BARANI	DOURE	100,00%	0	486	769	931
4	KOSSI	BARANI	KOLONKAN GOURE BA	71,00%	245	659	1043	1262
5	KOSSI	BARANI	KOLONKAN GOURE DIAL	75,20%	396	1245	1970	2385

Estimation de la population cible du système de Berna

N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2030	Pop 2040
6	KOSSI	BARANI	KONKORO	78,40%	165	597	945	1144
7	KOSSI	BARANI	NIAKO	100,00%	0	465	736	891
8	KOSSI	BARANI	TOROKOTO	15,00%	3402	3122	4939	5980
9	KOSSI	KOMBORI	MAGADIAN	66%	514	1166	1845	2233
Pop totale					7 440	10 604	16 779	20 311
Taux de desserte							80,00%	80,00%
Pop totale à desservir							13 423	16 249

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Berna

Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	234,9	100,675	455,12	121,825
Total	335,575		576,945	

Estimation du coût de réalisation du Système de Berna

Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure, refoulement et installations annexes	597,3
Stockage et traitement	95
Réseau primaire et stations de surpression	199,582
Distribution	239,001485
Imprévus (5% du coût des travaux)	56,54417425
Coût total estimé (HTVA)	1187,427659
Coût total estimé (TTC)	1401,164638
Coût par personne desservie (FCFA)	104 384

Système de Bomborokuy

<i>Estimation de la population cible du système de Bomborokuy</i>								
<i>N°</i>	<i>Province</i>	<i>Commune</i>	<i>Localité</i>	<i>Taux d'accès en 2019</i>	<i>Pop non desservie en 2019</i>	<i>Pop INSD 2006</i>	<i>Pop 2030</i>	<i>Pop 2040</i>
1	KOSSI	BARANI	DIAMAHOUN	47,90%	979	1466	2319	2808
2	KOSSI	BARANI	KOULEROU	44,20%	1895	2649	4191	5074
3	KOSSI	BOMBOROKUY	BANAKORO	49,00%	1512	2313	3660	4430
4	KOSSI	BOMBOROKUY	BOGO	17,90%	1376	1307	2068	2503
5	KOSSI	BOMBOROKUY	BOMBOROKUY	88,20%	176	1165	1843	2231
6	KOSSI	BOMBOROKUY	GOMBELE	100,00%	0	928	1468	1778
7	KOSSI	BOMBOROKUY	KOMONKUY	41,60%	422	563	891	1078
8	KOSSI	BOMBOROKUY	NIANKOUINI	100,00%	0	667	1055	1278
9	KOSSI	BOMBOROKUY	SAKO	100,00%	0	452	715	866
10	KOSSI	BOMBOROKUY	SOUANKUY	100,00%	0	896	1418	1716
11	KOSSI	BOMBOROKUY	YABANA	36,50%	169	208	329	398
12	KOSSI	BOMBOROKUY	YALLO	100,00%	0	837	1324	1603
13	KOSSI	BOMBOROKUY	YEVEDOUGOU	85,20%	213	1125	1780	2155
14	KOSSI	NOUNA	DIONDOUGOU	100,00%	0	183	290	351
15	KOSSI	NOUNA	KAREKUY	100,00%	0	345	546	661
16	KOSSI	NOUNA	KONANKOIRA	29,10%	1460	1606	2541	3076
17	KOSSI	NOUNA	TOMBODOUGOU	100,00%	0	881	1394	1688
Pop totale					8 202	17 591	27 832	33 694

Estimation de la population cible du système de Bomborokuy								
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2030	Pop 2040
Taux de desserte							80,00%	80,00%
Pop totale à desservir							22 266	26 956

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Bomborokuy				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	623,44	166,95	754,72	202,2
Total	790,39		956,92	

Estimation du coût de réalisation du Système de Bomborokuy	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure, refoulement et installations annexes	1054
Stockage et traitement	130
Réseau primaire et stations de surpression	631,72
Distribution	445,71405
Imprévus (5% du coût des travaux)	113,0717025
Coût total estimé (HTVA)	2374,505753
Coût total estimé (TTC)	2801,916788
Coût par personne desservie (FCFA)	125 841

Systeme de Bonkuy

Estimation de la population cible du système de Bonkuy								
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2030	Pop 2040
1	KOSSI	BARANI	BARANI	37,00%	1764	2184	3455	4183

Estimation de la population cible du système de Bonkuy

N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2030	Pop 2040
2	KOSSI	BARANI	DIENWELY	100,00%	0	561	888	1075
3	KOSSI	BARANI	DJALLO	43,00%	398	545	862	1044
4	KOSSI	BARANI	MANEKUY	100,00%	0	612	968	1172
5	KOSSI	BARANI	MEDOUGOU	46,70%	1370	2005	3172	3840
6	KOSSI	BARANI	NABASSO	44,50%	749	1052	1664	2015
7	KOSSI	BARANI	SEKUY	0,00%	591	461	729	883
8	KOSSI	BARANI	SOKOURA	48,90%	1882	2873	4546	5503
9	KOSSI	BARANI	TIRA	57,90%	436	808	1278	1548
10	KOSSI	BOMBOROKUY	BOREKUY	25,10%	1789	1863	2948	3568
11	KOSSI	BOMBOROKUY	SADIGAN	52,90%	267	442	699	847
12	KOSSI	BOMBOROKUY	TIRAKUY	83,40%	179	842	1332	1613
13	KOSSI	DJIBASSO	BERKOUÉ	31,00%	668	755	1195	1446
14	KOSSI	DJIBASSO	BOUAKUY	51,70%	560	905	1432	1733
15	KOSSI	DJIBASSO	BOURIO	89,50%	123	911	1441	1745
16	KOSSI	DJIBASSO	DJIBASSO	94,50%	422	5979	9460	11452
17	KOSSI	DJIBASSO	GNIMINI	87,80%	167	1066	1687	2042
18	KOSSI	DJIBASSO	KIE	71,20%	486	1315	2081	2519
19	KOSSI	DJIBASSO	KIENEKUY	85,50%	255	1369	2166	2622
20	KOSSI	DJIBASSO	KIRA	100,00%	0	1181	1869	2262

Estimation de la population cible du système de Bonkuy

N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2030	Pop 2040
21	KOSSI	DJIBASSO	MANDARA	100,00%	0	805	1274	1542
22	KOSSI	DJIBASSO	MASSAKUY	100,00%	0	247	391	473
23	KOSSI	DJIBASSO	OUAROKUY	100,00%	0	1165	1843	2231
24	KOSSI	DJIBASSO	OURA	48,70%	1581	2403	3802	4603
25	KOSSI	DJIBASSO	OURONKO	64,60%	561	1236	1956	2367
26	KOSSI	DJIBASSO	SAKUY	71,10%	122	329	521	630
27	KOSSI	DJIBASSO	SOUNE	64,90%	324	720	1139	1379
28	KOSSI	DJIBASSO	TIEME	37,70%	2212	2769	4381	5304
29	KOSSI	DOUMBALA	BAMPERLA	50,80%	582	922	1459	1766
30	KOSSI	DOUMBALA	BANKUY	100,00%	0	164	259	314
31	KOSSI	DOUMBALA	BOUKUY	0,00%	572	446	706	854
32	KOSSI	DOUMBALA	DAKUY	83,00%	184	846	1339	1620
33	KOSSI	DOUMBALA	DOUMBALA	100,00%	0	1836	2905	3517
34	KOSSI	DOUMBALA	MOUNAKORO	100,00%	0	1248	1975	2390
35	KOSSI	DOUMBALA	SAWOROKUY	100,00%	0	431	682	826
36	KOSSI	DOUMBALA	TENI	60,50%	979	1934	3060	3704
37	KOSSI	DOUMBALA	TENI-PEULH	100,00%	0	271	429	519
38	KOSSI	DOUMBALA	ZEKUY	100,00%	0	992	1569	1900
39	KOSSI	NOUNA	DANTIERA	100,00%	0	396	627	759
40	KOSSI	NOUNA	FARAKUY	0,00%	622	485	767	929
41	KOSSI	NOUNA	KONONIBA	72,00%	142	396	627	759
42	KOSSI	NOUNA	SAINT-LOUIS	68,30%	417	1027	1625	1967

Estimation de la population cible du système de Bonkuy

N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2030	Pop 2040
Pop totale					20 404	48 797	77 208	93 468
Taux de desserte							80,00%	80,00%
Pop totale à desservir							61 766	74 774

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Bonkuy

Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	1729,64	463,175	2093,68	560,725
Total	2192,815		2654,405	

Estimation du coût de réalisation du Système de Bonkuy

Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure, refoulement et installations annexes	1805
Stockage et traitement	495
Réseau primaire et stations de surpression	1823,1
Distribution	1206,82028
Imprévus (5% du coût des travaux)	266,496014
Coût total estimé (HTVA)	5596,416294
Coût total estimé (TTC)	6603,771227
Coût par personne desservie (FCFA)	106 915

Systeme de Koro

Estimation de la population cible du systeme de Koro

N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2030	Pop 2040
1	KOSSI	NOUNA	BARE	54,70%	746	1284	2031	3890
2	KOSSI	NOUNA	DINA	100,00%	0	140	222	425
3	KOSSI	NOUNA	DIONKONGO	100,00%	0	792	1253	2400
4	KOSSI	NOUNA	KORO	56,80%	1369	2472	3911	7491
5	KOSSI	NOUNA	OUETTE	19,70%	1221	1186	1876	3593
6	KOSSI	NOUNA	SERE	76,00%	284	924	1462	2800
7	KOSSI	NOUNA	SERIBA	59,70%	701	1357	2147	4112
8	KOSSI	NOUNA	SOLIMANA	27,10%	1612	1725	2729	5227
9	KOSSI	NOUNA	TISSI	95,70%	44	790	1250	2394
10	KOSSI	SONO	DANKOUMANA	74,70%	218	671	1062	2034
11	KOSSI	SONO	SIELA	85,60%	101	547	865	1657
12	KOSSI	SONO	ZAMPANA	100,00%	0	123	195	374
Pop totale					6 296	12 011	19 003	36 399
Taux de desserte							80,00%	80,00%
Pop totale à desservir							15 202	29 119

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le systeme de Koro

Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	425,72	114,025	515,44	137,975
Total	539,745		653,415	

Estimation du coût de réalisation du Système de Koro	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure, refoulement et installations annexes	556,3
Stockage et traitement	115
Réseau primaire et stations de surpression	593,71
Distribution	272,37678
Imprévus (5% du coût des travaux)	76,869339
Coût total estimé HTVA	1614,256119
Coût total estimé TTC	1904,82222
Coût par personne desservie (FCFA)	125 297

Système de Soyé

Estimation de la population cible du système de Soyé								
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2030	Pop 2040
1	KOSSI	DJIBASSO	BA	89,00%	274	1942	3073	3720
2	KOSSI	DJIBASSO	BANA	54,30%	253	431	682	826
3	KOSSI	DJIBASSO	BIDA	100,00%	0	686	1085	1314
4	KOSSI	DJIBASSO	DIENA	43,50%	1168	1613	2552	3090
5	KOSSI	DJIBASSO	IRA	35,60%	2716	3290	5205	6302
6	KOSSI	DJIBASSO	PIA N°1	32,60%	2395	2772	4386	5310
7	KOSSI	DJIBASSO	SABA	97,80%	47	1665	2634	3189
8	KOSSI	DJIBASSO	SOYE	28,60%	2250	2458	3889	4708
Pop totale					9 103	14 857	23 506	28 458
Taux de desserte							80,00%	80,00%
Pop totale à desservir							18 805	22 766

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Soyé				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	526,56	141,025	637,48	170,725
Total	667,585		808,205	

Estimation du coût de réalisation du Système de Soyé	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure, refoulement et installations annexes	823,3
Stockage et traitement	155
Réseau primaire et stations de surpression	400,44
Distribution	333,306975
Imprévus (5% du coût des travaux)	85,60234875
Coût total estimé (HTVA)	1797,649324
Coût total estimé (TTC)	2121,226202
Coût par personne desservie (FCFA)	112 802

Système de Tangouna

Estimation de la population cible du système Tangouna								
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2030	Pop 2040
1	KOSSI	DOKUY	DASSI	88,20%	105	696	1101	1333
2	KOSSI	DOKUY	DOUBALE	100,00%	0	457	723	875
3	KOSSI	DOKUY	KEMENSO	64,90%	291	647	1024	1239
4	KOSSI	DOKUY	KOLONIDARA	53,10%	530	881	1394	1688

Estimation de la population cible du système Tangouna								
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2030	Pop 2040
5	KOSSI	DOKUY	MAKUY	100,00%	0	611	611	1170
6	KOSSI	DOKUY	TOMIKORONI	47,30%	334	494	782	946
7	BANWA	SANABA	KOSSOBA	46,00%	1411	2038	3224	3904
8	BANWA	BALAVE	TANGOUMA	71,70%	395	1089	1723	2086
Pop totale					3 066	6 913	10 582	13 241
Taux de desserte							80,00%	80,00%
Pop totale à desservir							8 466	10 593

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Tangouna				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	237,037	63,492	296,608	79,449
Total	300,529		376,057	

Estimation du coût de réalisation du Système de Tangouna	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure, refoulement et installations annexes	411,3
Stockage et traitement	70
Réseau primaire et stations de surpression	287,58
Distribution	147,695335
Imprévus (5% du coût des travaux)	45,82876675
Coût total estimé (HTVA)	962,4041018
Coût total estimé (TTC)	1135,63684
Coût par personne desservie (FCFA)	134 147

Systeme de Nian

<i>Estimation de la population cible du systeme Nian</i>								
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2030	Pop 2040
1	KOSSI	DOKUY	DENISSA-MARKA	34,10%	579	685	1084	1312
2	KOSSI	DOKUY	DENISSA-MOSSI	100,00%	0	196	196	375
3	KOSSI	DOKUY	GONI	35,70%	2195	2662	4212	5099
4	KOSSI	DOKUY	KAMADENA	64,70%	983	2172	3436	4160
5	KOSSI	DOUMBALA	NIAN	45,40%	1443	2061	3261	3948
6	KOSSI	NOUNA	BANKOUMANI	100,00%	0	1120	1120	2145
7	KOSSI	NOUNA	BORON	0,00%	847	661	1046	1266
8	KOSSI	NOUNA	DARA	39,40%	1846	2376	3759	4551
9	KOSSI	NOUNA	DEMBELELA	76,40%	123	407	644	780
10	KOSSI	NOUNA	DEMBO	76,60%	550	1833	2900	3511
11	KOSSI	NOUNA	DIGANI	43,90%	1149	1598	2528	3061
12	KOSSI	NOUNA	KAKI	39,80%	908	1176	1861	2253
13	KOSSI	NOUNA	KEMENA	85,90%	296	1635	2587	3132
14	KOSSI	NOUNA	KOMBARA	63,60%	515	1104	1747	2115
15	KOSSI	NOUNA	PA	100,00%	0	1252	1981	2398
16	KOSSI	NOUNA	SOA	55,20%	487	847	1340	1622
17	KOSSI	NOUNA	SOBON	100,00%	0	1141	1805	2186
18	KOSSI	NOUNA	SOKORO	100,00%	0	1003	1587	1921
19	KOSSI	NOUNA	TENOU	100,00%	0	1722	2724	3298

Estimation de la population cible du système Nian								
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2030	Pop 2040
20	KOSSI	NOUNA	THIA	100,00%	0	194	307	372
21	KOSSI	NOUNA	TONI	47,30%	1337	1979	3131	3791
22	KOSSI	NOUNA	ZOUN	100,00%	0	359	568	688
Pop totale					13 258	28 183	43 824	53 983
Taux de desserte							80,00%	80,00%
Pop totale à desservir							35 059	43 186

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Nian				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	981,72	262,95	1209,24	323,9
Total	1244,67		1533,14	

Estimation du coût de réalisation du Système de Nian	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure, refoulement et installations annexes	1098,3
Stockage et traitement	260
Réseau primaire et stations de surpression	1635,79
Distribution	624,484895
Imprévus (5% du coût des travaux)	180,9287448
Coût total estimé (HTVA)	3799,50364
Coût total estimé (TTC)	4483,414295
Coût par personne desservie (FCFA)	127 881

Systeme de Bondoukuy

<i>Estimation de la population cible du systeme de Bondoukuy</i>									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
1	MOUHOUN	BONDOKUY	BONDOKUY	93,00%	337	3751	4809	5935	7185
2	MOUHOUN	BONDOKUY	BOUAN	83,70%	252	1208	1549	1911	2314
3	MOUHOUN	BONDOKUY	DAMPAN	86,20%	155	878	1126	1389	1682
4	MOUHOUN	BONDOKUY	DIEKUY	42,90%	400	546	700	864	1046
5	MOUHOUN	BONDOKUY	KERA	96,10%	100	1991	2553	3150	3814
6	MOUHOUN	BONDOKUY	KOUMANA	25,90%	7711	8116	10406	12841	15546
7	MOUHOUN	BONDOKUY	OUAKARA	25,60%	2613	2739	3512	4334	5246
8	MOUHOUN	BONDOKUY	SYN-BEKUY	100,00%	0	336	431	532	644
9	MOUHOUN	BONDOKUY	SYN-DOMBOKUY	54,70%	248	427	547	676	818
10	MOUHOUN	BONDOKUY	SYN-DOUNKUY	56,80%	228	411	527	650	787
11	MOUHOUN	BONDOKUY	TANKUY	80,80%	304	1234	1582	1952	2364
12	MOUHOUN	BONDOKUY	WAKUY	79,10%	375	1401	1796	2217	2684
13	MOUHOUN	OUARKOYE	DANKUY	65,70%	949	2159	2768	3416	4135
14	MOUHOUN	OUARKOYE	DAROU	86,70%	92	539	691	853	1032
15	MOUHOUN	OUARKOYE	FAKENA	37,40%	3510	4373	5607	6919	8376
16	MOUHOUN	OUARKOYE	KOSSO	89,10%	634	4537	5817	7178	8690
17	MOUHOUN	OUARKOYE	KOUANKUY	100,00%	0	1321	1694	2090	2530
18	MOUHOUN	OUARKOYE	LOKINDE	100,00%	0	227	291	359	435

Estimation de la population cible du système de Bondoukuy									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
19	MOUHOUN	OUARKOYE	OUANABEKUY	49,70%	1095	1697	2176	2685	3251
20	MOUHOUN	OUARKOYE	OUARKOYE	100,00%	0	2979	3819	4713	5706
21	MOUHOUN	OUARKOYE	PERAKUY	100,00%	0	254	326	402	487
22	MOUHOUN	OUARKOYE	SYN N°1	100,00%	0	305	391	483	584
23	MOUHOUN	OUARKOYE	TIOKUY	43,30%	1195	1644	2108	2601	3149
Pop totale					20 198	43 073	55 226	68 150	82 505
Taux de desserte								80,00%	80,00%
Pop totale à desservir								54 520	66 004

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Bondoukuy				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	1526,56	408,9	1848,12	495,025
Total	1935,46		2343,145	

Estimation du coût de réalisation du Système de Bondoukuy	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure, refoulement et installations annexes	1242,3
Stockage et traitement	410
Réseau primaire et stations de surpression	1517,18
Distribution	201,17726
Imprévus (5% du coût des travaux)	168,532863
Coût total estimé (HTVA)	3540
Coût total estimé (TTC)	4177
Coût par personne desservie (FCFA)	76 614

Système de Kékaba

Estimation de la population cible du système de Kékaba

N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
1	MOUHOUN	OUARKOYE	BEKUY	100,00%	0	736	944	1164	1410
2	MOUHOUN	OUARKOYE	DOUDOU	38,80%	2364	3013	3863	4767	5771
3	MOUHOUN	OUARKOYE	KAMAKO	100,00%	0	149	191	236	285
4	MOUHOUN	OUARKOYE	KEKEBA	84,20%	338	1667	2137	2637	3193
5	MOUHOUN	OUARKOYE	KOENA	57,70%	889	1639	2101	2593	3139
6	MOUHOUN	OUARKOYE	MIANA	100,00%	0	532	682	842	1019
7	MOUHOUN	OUARKOYE	MONKUY	37,20%	2528	3140	4026	4968	6014
8	MOUHOUN	OUARKOYE	POUNDOU	86,50%	687	3970	5090	6281	7604
9	MOUHOUN	OUARKOYE	SAMAKUY	100,00%	0	400	513	633	766
10	MOUHOUN	OUARKOYE	SOKONGO	100,00%	0	1430	1833	2262	2739
Pop totale					6 806	16 676	21 380	26 383	31 940
Taux de desserte								80,00%	80,00%
Pop totale à desservir								21 107	25 552

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Kékaba

Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	591	158,3	715,44	191,65
Total	749,3		907,09	

Estimation du coût de réalisation du Système de Kékaba	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure, refoulement et installations annexes	651,3
Stockage et traitement	130
Réseau primaire et stations de surpression	562,89
Distribution	173,175825
Imprévus (5% du coût des travaux)	75,86829125
Coût total estimé (HTVA)	1594
Coût total estimé (TTC)	1881
Coût par personne desservie (FCFA)	89 117

Systeme de Koré

Estimation de la population cible du système de Koré									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
1	MOUHOUN	DEDOUGOU	KAMANDENA	88,40%	182	1222	1567	1933	2341
2	MOUHOUN	DEDOUGOU	KARI	91,30%	238	2136	2739	3379	4091
3	MOUHOUN	DEDOUGOU	KORAN	100,00%	0	779	999	1232	1492
4	MOUHOUN	DEDOUGOU	KORE	18,60%	1923	1843	2363	2916	3530
5	MOUHOUN	DEDOUGOU	KOUKATENG A	75,60%	457	1462	1874	2313	2800
6	MOUHOUN	DEDOUGOU	MAKUY	100,00%	0	250	321	396	479
7	MOUHOUN	DEDOUGOU	SOKOURA	28,20%	1530	1662	2131	2630	3183
8	MOUHOUN	DEDOUGOU	TOROBA	83,20%	872	4048	5190	6405	7754
9	MOUHOUN	DEDOUGOU	WETINA	90,10%	65	514	659	813	985

Estimation de la population cible du système de Koré

N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
10	MOUHOUN	DEDOUGOU	WOROKUY	72,30%	345	971	1245	1536	1860
11	MOUHOUN	DEDOUGOU	ZAKUY	100,00%	0	262	336	415	502
12	MOUHOUN	DEDOUGOU	ZEOULA	63,00%	402	848	1087	1342	1624
13	MOUHOUN	DEDOUGOU	ZEOULE	100,00%	0	317	406	502	607
14	MOUHOUN	KONA	DAFINA	94,00%	77	996	1277	1576	1908
15	MOUHOUN	KONA	KOUANA	81,40%	384	1608	2062	2544	3080
16	MOUHOUN	KONA	TENA	100,00%	0	468	600	740	896
Pop totale					6 475	19 386	24 856	30 672	37 132
Taux de desserte								80,00 %	80,00 %
Pop totale à desservir								24 538	29 706

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Koré

Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	687,08	184,025	831,76	222,8
Total	871,105		1054,56	

Estimation du coût de réalisation du Système de Koré

Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure, refoulement et installations annexes	894,3
Stockage et traitement	140
Réseau primaire et stations de surpression	609,02
Distribution	201,32735

Estimation du coût de réalisation du Système de Koré	
Imprévus (5% du coût des travaux)	92,2323657
Coût total estimé (HTVA)	1937
Coût total estimé (TTC)	2286
Coût par personne desservie (FCFA)	93 162

Systeme de Tchériba

Estimation de la population cible du système de Tchériba									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
1	MOUHOUN	SAFANE	BILANKONGO	89,30%	108	786	1008	1244	1506
2	MOUHOUN	TCHERIBA	BANOUBA	87,20%	88	537	688	850	1029
3	MOUHOUN	TCHERIBA	BEKEYOU	44,30%	1132	1585	2032	2508	3036
4	MOUHOUN	TCHERIBA	BISSANDEROU	53,60%	1038	1745	2237	2761	3342
5	MOUHOUN	TCHERIBA	DIDIE	100,00%	0	432	554	683	827
6	MOUHOUN	TCHERIBA	DJISSASSO	51,30%	855	1369	1755	2166	2622
7	MOUHOUN	TCHERIBA	ETOUAYA	69,90%	258	669	858	1058	1281
8	MOUHOUN	TCHERIBA	GAMADOUGOU	54,20%	507	863	1106	1365	1653
9	MOUHOUN	TCHERIBA	LABIEN	80,60%	288	1160	1487	1835	2222
10	MOUHOUN	TCHERIBA	NEREKOROSSO	76,50%	347	1152	1477	1823	2207
11	MOUHOUN	TCHERIBA	OUEZALA	72,20%	331	927	1189	1467	1776
12	MOUHOUN	TCHERIBA	SAO	52,20%	1373	2241	2873	3546	4293
13	MOUHOUN	TCHERIBA	SIRAKELE	56,00%	472	836	1072	1323	1601
14	MOUHOUN	TCHERIBA	TCHERIBA	41,10%	4460	5906	7572	9344	11313

Estimation de la population cible du système de Tchériba

N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
15	MOUHOUN	TCHERIBA	TIERKOU	78,70%	650	2379	3050	3764	4557
16	MOUHOUN	TCHERIBA	TISSE	57,00%	1131	2051	2630	3245	3929
17	MOUHOUN	TCHERIBA	YOULOU	51,50%	847	1362	1746	2155	2609
18	MOUHOUN	TCHERIBA	ZEHUY	27,40%	2389	2567	3291	4061	4917
Pop totale					16 274	28 567	36 625	45 198	54 720
Taux de desserte								80,00%	80,00%
Pop totale à desservir								36 159	43 776

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Tchériba

Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	1012,44	271,2	1225,72	328,325
Total	1283,64		1554,045	

Estimation du coût de réalisation du Système de Tchériba

Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure, refoulement et installations annexes	1403
Stockage et traitement	260
Réseau primaire et stations de surpression	1537,01
Distribution	235,44641
Imprévus (5% du coût des travaux)	171,7728205
Coût total estimé (HTVA)	3608
Coût total estimé (TTC)	4257
Coût par personne desservie (FCFA)	117 730

Système de Tikan

Estimation de la population cible du système de Tikan

N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
1	MOUHOUN	SAFANE	BOMINASSO	100,00 %	0	373	478	590	714
2	MOUHOUN	SAFANE	LANFIERA	65,70%	470	1069	1371	1691	2048
3	MOUHOUN	SAFANE	MAKONGO	60,50%	783	1547	1983	2448	2963
4	MOUHOUN	SAFANE	NOUNOU	74,40%	723	2204	2826	3487	4222
5	MOUHOUN	SAFANE	SIKOROSSO	0,00%	14	11	14	17	21
6	MOUHOUN	SAFANE	SOKOULA	100,00 %	0	594	762	940	1138
7	MOUHOUN	SAFANE	TIEKUY	95,20%	61	984	1262	1557	1885
8	MOUHOUN	SAFANE	TUENA	59,80%	404	783	1004	1239	1500
9	MOUHOUN	SAFANE	YANKASSO	70,00%	772	2007	2573	3175	3844
10	MOUHOUN	TCHERIBA	BANKOROSSO	69,90%	129	335	430	530	642
11	MOUHOUN	TCHERIBA	DOUROUKOU	41,30%	1280	1700	2180	2690	3256
12	MOUHOUN	TCHERIBA	OULA	57,80%	693	1280	1641	2025	2452
13	MOUHOUN	TCHERIBA	TIKAN	86,90%	582	3468	4446	5487	6643
Pop totale					5 911	16 355	20 970	25 876	31 328
Taux de desserte								80,00%	80,00%
Pop totale à desservir								20 701	25 063

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Tikan				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	579,64	155,25	701,76	187,975
Total	734,89		889,735	

Estimation du coût de réalisation du Système de Tikan	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure, refoulement et installations annexes	1057,3
Stockage et traitement	130
Réseau primaire et stations de surpression	464,22
Distribution	133,87915
Imprévus (5% du coût des travaux)	72,4699575
Coût total estimé (HTVA)	1875
Coût total estimé (TTC)	2213
Coût par personne desservie (FCFA)	106 903

Systeme de Bladi

Estimation de la population cible du système de Bladi									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
1	MOUHOUN	DEDOUGOU	KARO	34,20%	2882	3416	4380	5405	6543
2	MOUHOUN	DEDOUGOU	KONANDIA	34,40%	1143	1359	1742	2150	2603
3	MOUHOUN	DEDOUGOU	OULANI	23,20%	2985	3032	3887	4797	5808
4	MOUHOUN	DEDOUGOU	PARADE	55,40%	615	1076	1380	1702	2061
5	MOUHOUN	DOUROULA	BLADI	72,40%	828	2340	3000	3702	4482

Estimation de la population cible du système de Bladi									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
6	MOUHOUN	DOUROULA	KANKONO	100,00%	0	763	978	1207	1461
7	MOUHOUN	DOUROULA	TOROBA	55,50%	620	1087	1394	1720	2082
Pop totale					9 073	13 073	16 761	20 683	25 040
Taux de desserte								80,00%	80,00%
Pop totale à desservir								16 547	20 032

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Bladi				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	463,32	124,1	560,88	150,25
Total	587,42		711,13	

Estimation du coût de réalisation du Système de Bladi	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure, refoulement et installations annexes	1007,3
Stockage et traitement	120
Réseau primaire et stations de surpression	352,55
Distribution	135,7672
Imprévus (5% du coût des travaux)	80,78086
Coût total estimé (HTVA)	1697
Coût total estimé (TTC)	2002
Coût par personne desservie (FCFA)	120 989

Systeme de Souma

<i>Estimation de la population cible du système de Souma</i>									
<i>N°</i>	<i>Province</i>	<i>Commune</i>	<i>Localité</i>	<i>Taux d'accès en 2019</i>	<i>Pop non desservie en 2019</i>	<i>Pop INSD 2006</i>	<i>Pop 2019</i>	<i>Pop 2030</i>	<i>Pop 2040</i>
1	MOUHOUN	DOUROULA	DOUROULA	70,70%	1243	3309	4243	5235	6338
2	MOUHOUN	DOUROULA	KASSAKONGO	100,00 %	0	565	724	894	1082
3	MOUHOUN	DOUROULA	KIRIKONGO	36,90%	960	1186	1521	1876	2272
4	MOUHOUN	DOUROULA	KOUSSIRI	100,00 %	0	374	480	592	716
5	MOUHOUN	DOUROULA	NORAOTENGA	41,40%	424	565	724	894	1082
6	MOUHOUN	DOUROULA	SOUMA	74,90%	201	625	801	989	1197
Pop totale					2 828	6 624	8 493	10 480	12 687
Taux de desserte								80,00%	80,00%
Pop totale à desservir								8 384	10 150

<i>Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Souma</i>				
<i>Consommations spécifiques</i>	<i>Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)</i>		<i>Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)</i>	
	<i>Par BP</i>	<i>Par BF</i>	<i>Par BP</i>	<i>Par BF</i>
<i>Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr</i>	234,76	62,875	284,2	76,125
Total	297,635		360,325	

<i>Estimation du coût de réalisation du Système de Souma</i>	
<i>Désignation</i>	<i>Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030</i>
<i>Exhaure, refoulement et installations annexes</i>	543,3
<i>Stockage et traitement</i>	70
<i>Réseau primaire et stations de surpression</i>	358,68
<i>Distribution</i>	34,52364

Estimation du coût de réalisation du Système de Souma	
Imprévus (5% du coût des travaux)	50,325182
Coût total estimé (HTVA)	1057
Coût total estimé (TTC)	1247
Coût par personne desservie (FCFA)	148 736

Système de Soukuy

Estimation de la population cible du système de Soukuy									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
1	MOUHOUN	DEDOUGOU	BANA	100,00%	0	334	428	528	640
2	MOUHOUN	DEDOUGOU	BOKUY	100,00%	0	812	1041	1285	1555
3	MOUHOUN	DEDOUGOU	BORON	100,00%	0	680	872	1076	1303
4	MOUHOUN	DEDOUGOU	DANKUY	100,00%	0	430	551	680	824
5	MOUHOUN	DEDOUGOU	DEBE	100,00%	0	291	373	460	557
6	MOUHOUN	DEDOUGOU	MAGNIMASSO	72,10%	505	1412	1810	2234	2705
7	MOUHOUN	DEDOUGOU	SOUKUY	100,00%	0	1059	1358	1676	2028
8	MOUHOUN	DEDOUGOU	TARE	78,00%	83	294	377	465	563
9	MOUHOUN	DEDOUGOU	TIANKUY	92,70%	47	505	647	799	967
10	MOUHOUN	DEDOUGOU	YONKUY	100,00%	0	608	780	962	1165
11	MOUHOUN	DOUROULA	KEREBE	61,60%	561	1139	1460	1802	2182
12	MOUHOUN	DOUROULA	TORA	100,00%	0	363	465	574	695
Pop totale					1 196	7 927	10 162	12 541	15 184
Taux de desserte								80,00%	80,00%
Pop totale à desservir								10 033	12 148

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Soukuy				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	280,92	75,25	340,16	91,1
Total	356,17		431,26	

Estimation du coût de réalisation du Système de Soukuy	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure, refoulement et installations annexes	473,3
Stockage et traitement	80
Réseau primaire et stations de surpression	289,3
Distribution	82,62194
Imprévus (5% du coût des travaux)	46,261097
Coût total estimé (HTVA)	972
Coût total estimé (TTC)	1147
Coût par personne desservie (FCFA)	94 419

Système de Safané Nord

Estimation de la population cible du système de Safané Nord									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
1	MOUHOUN	SAFANE	BANGA	58,90%	209	397	509	628	760
2	MOUHOUN	SAFANE	BANOUE	46,20%	1049	1521	1950	2406	2913

Estimation de la population cible du système de Safané Nord

N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
3	MOUHOUN	SAFANE	BARA	43,00%	1192	1631	2091	2580	3124
4	MOUHOUN	SAFANE	BOMBOILA	100,00 %	0	1371	1758	2169	2626
5	MOUHOUN	SAFANE	KIRA	64,50%	330	725	930	1147	1389
6	MOUHOUN	SAFANE	KOBOUN	67,70%	573	1383	1773	2188	2649
7	MOUHOUN	SAFANE	KONGODIANA	100,00 %	0	442	567	699	847
8	MOUHOUN	SAFANE	KONGOSSO	100,00 %	0	437	560	691	837
9	MOUHOUN	SAFANE	SAFANE	86,70%	1338	7846	10059	12414	15029
10	MOUHOUN	SAFANE	SIN	58,90%	759	1440	1846	2278	2758
11	MOUHOUN	SAFANE	SIRAKOROSSO	100,00 %	0	203	260	321	389
12	MOUHOUN	SAFANE	SODIEN	68,00%	564	1376	1764	2177	2636
13	MOUHOUN	SAFANE	ZIASSO	78,40%	248	895	1147	1416	1714
14	BALE	OURY	SIOU	100,00 %	0	2519	3230	3985	4825
Pop totale					6 262	22 186	28 444	35 099	42 496
Taux de desserte								80,00%	80,00%
Pop totale à desservir								28 080	33 997

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Safané Nord				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	786,24	210,6	951,92	254,975
Total	996,84		1206,895	

Estimation du coût de réalisation du Système de Safané Nord	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure, refoulement et installations annexes	787,3
Stockage et traitement	160
Réseau primaire et stations de surpression	704,28
Distribution	149,04562
Imprévus (5% du coût des travaux)	90,031281
Coût total estimé (HTVA)	1891
Coût total estimé (TTC)	2231
Coût par personne desservie (FCFA)	79 452

Système de Safané Ouest

Estimation de la population cible du système de Safané Ouest									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
1	MOUHOUN	KONA	KONA	96,00%	175	3412	4375	5398	6535
2	MOUHOUN	KONA	NANA	87,60%	203	1278	1639	2022	2448
3	MOUHOUN	KONA	PIE	87,80%	234	1497	1919	2368	2867

Estimation de la population cible du système de Safané Ouest

N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
4	MOUHOUN	KONA	SANFLE	68,10%	261	637	817	1008	1220
5	MOUHOUN	KONA	TA	91,00%	89	771	989	1220	1477
6	MOUHOUN	KONA	YOANA	64,20%	335	729	935	1153	1396
Pop totale					1 297	8 324	10 674	13 169	15 943
Taux de desserte								80,00%	80,00%
Pop totale à desservir								10 536	12 755

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Safané Ouest

Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	295	79,025	357,16	95,675
Total	374,025		452,835	

Estimation du coût de réalisation du Système de Safané Ouest

Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure, refoulement et installations annexes	534,3
Stockage et traitement	80
Réseau primaire et stations de surpression	481,47
Distribution	51,09672

Estimation du coût de réalisation du Système de Safané Ouest	
Imprévus (5% du coût des travaux)	57,343336
Coût total estimé (HTVA)	1205
Coût total estimé (TTC)	1422
Coût par personne desservie (FCFA)	134 966

Système de Ganagoulo

Estimation de la population cible du système de Ganagoulo									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
1	SOUROU	GOMBORO	BOULI	70,30%	254	665	853	1052	1274
2	SOUROU	GOMBORO	GANAGOULO	100,00%	0	389	499	615	745
3	SOUROU	GOMBORO	GANI	48,90%	1253	1912	2451	3025	3662
4	SOUROU	GOMBORO	KONGA	57,10%	903	1641	2104	2596	3143
5	SOUROU	GOMBORO	SIA	45,90%	1062	1530	1962	2421	2931
6	SOUROU	TOENI	GANAGOULO	69,10%	321	808	1036	1278	1548
7	SOUROU	TOENI	KWAREMENGUEL	50,30%	2077	3259	4178	5156	6242
8	SOUROU	TOENI	OUARGAYE	100,00%	0	319	409	505	611
9	SOUROU	TOENI	OUOROU	63,70%	684	1469	1883	2324	2814
10	SOUROU	TOENI	SANGA	76,60%	184	611	783	967	1170
11	SOUROU	TOENI	SEME	82,40%	398	1760	2257	2785	3371
Pop totale					7 136	14 363	18 415	22 724	27 511

Estimation de la population cible du système de Ganagoulo

N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
Taux de desserte								80,00%	80,00%
Pop totale à desservir								18 180	22 009

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Ganagoulo

Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	509	136	770	206
Total	645		976	

Estimation du coût de réalisation du Système de Ganagoulo

Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure, refoulement et installations annexes	984,4
Stockage et traitement	125
Réseau primaire et stations de surpression	771,82
Distribution	389,374
Imprévus (5% du coût des travaux)	113,5297
Coût total (HTVA)	2384,1237
Coût total (TTC)	2813,265966
Coût par personne desservie (FCFA)	154 745

Système de Zaba

Estimation de la population cible du système de Zaba

N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
1	NAYALA	GASSAN	BALANSO	45,80%	356	511	655	808	979

Estimation de la population cible du système de Zaba

N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
2	NAYALA	GASSAN	GONI	79,40%	215	810	1039	1282	1552
3	NAYALA	GASSAN	KOSSE	58,60%	1060	1995	2558	3156	3821
4	NAYALA	GASSAN	TISSI	100,00%	0	1400	1795	2215	2682
5	NAYALA	GASSAN	Zaba	100,00%	0	2065	2648	3267	3955
6	NAYALA	GASSAN	SORONI	72,00%	234	650	833	1028	1245
7	NAYALA	KOUGNY	GOURI	56,30%	700	1248	1600	1975	2390
8	NAYALA	KOUGNY	SEBERE	100,00%	0	1488	1908	2354	2850
9	NAYALA	YE	BONDAOGTENGA	61,90%	328	671	860	1062	1285
10	NAYALA	YE	BOUNA	85,00%	246	1275	1635	2017	2442
11	NAYALA	YE	KANGOTENGA	71,10%	366	987	1265	1562	1891
12	NAYALA	YE	YE	85,50%	1146	6161	7899	9748	11801
13	NAYALA	YE	MOBGOWINDTENGA	56,70%	899	1618	2074	2560	3099
Pop totale					5 550	20 879	26 769	33 034	39 992
Taux de desserte								80,00%	80,00%
Pop totale à desservir								26 428	31 994

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Zaba				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	925	248	1120	300
Total	1173		1420	

Estimation du coût de réalisation du Système de Zaba	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure, refoulement et installations annexes	514,7
Stockage et traitement	130
Réseau primaire et stations de surpression	751,38
Distribution	487,58
Imprévus (5% du coût des travaux)	94,183
Coût total (HTVA)	1977,843
Coût total (TTC)	2333,85474
Coût par personne desservie (FCFA)	88 310

Systeme de Bassan

Estimation de la population cible du système de Bassan									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
1	SOUROU	KASSOUM	BASSAN	100,00%	0	1285	1648	2033	2461
2	SOUROU	KASSOUM	DIANRA	41,00%	204	269	345	426	515
3	SOUROU	KASSOUM	KANKANI	82,20%	85	368	472	582	705

Estimation de la population cible du système de Bassan

4	SOUROU	KASSOUM	KOULARA	100,00%	0	166	213	263	318
5	SOUROU	KASSOUM	MARA-PETIT	98,40%	5	238	305	377	456
6	SOUROU	KASSOUM	SOUMARA-BOUMBA	40,80%	1305	1718	2203	2718	3291
7	SOUROU	KASSOUM	TIANRA	98,80%	3	189	242	299	362
Pop totale					1 602	4 233	5 428	6 698	8 108
Taux de desserte								80,00%	80,00%
Pop totale à desservir								5 359	6 487

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Bassan

Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	188	51	228	61
Total	239		289	

Estimation du coût de réalisation du Système de Bassan

Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure, refoulement et installations annexes	305,3
Stockage et traitement	98
Réseau primaire et stations de surpression	291,9
Distribution	238,62
Imprévus (5% du coût des travaux)	46,691
Coût total (HTVA)	980,511
Coût total (TTC)	1 157,00298
Coût par personne desservie (FCFA)	215 899

Systeme de Di

Estimation de la population cible du systeme Di

N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
1	SOUROU	DI	BENKADI	30,10%	2282	2546	3264	4028	4877
2	SOUROU	DI	BOSSE	62,30%	1338	2767	3548	4378	5300
3	SOUROU	DI	BOUNA	37,80%	1318	1652	2118	2614	3164
4	SOUROU	DI	DI	100,00%	0	744	954	1177	1425
5	SOUROU	DI	KOROME	100,00%	0	214	274	339	410
6	SOUROU	DI	LO	100,00%	0	201	258	318	385
7	SOUROU	DI	NIASSAN	65,70%	1985	4512	5785	7139	8642
8	SOUROU	DI	OUE	91,80%	220	2084	2672	3297	3992
9	SOUROU	DI	PORO	54,20%	677	1152	1477	1823	2207
10	SOUROU	DI	POURA	100,00%	0	868	1113	1373	1663
11	SOUROU	DI	TOMA-KOURA	100,00%	0	212	272	335	406
12	SOUROU	DI	TOUROU	100,00%	0	330	423	522	632
13	SOUROU	KASSOUM	BANGASSI	19,70%	1223	1188	1523	1880	2276
14	SOUROU	KASSOUM	OURKOUM	0,00%	692	540	692	854	1034
Pop totale					9 043	19 010	24 373	30 077	36 413
Taux de desserte								80,00%	80,00%
Pop totale à desservir								24 062	29 131

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Di				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	843	226	1020	274
Total	1069		1294	

Estimation du coût de réalisation du Système de Di	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure, refoulement et installations annexes	696,29
Stockage et traitement	125
Réseau primaire et stations de surpression	644,38
Distribution	521,2
Imprévus (5% du coût des travaux)	99,3435
Coût total (HTVA)	2086,2135
Coût total (TTC)	2461,73193
Coût par personne desservie (FCFA)	102 308

Système de Kiembara

Estimation de la population cible du système de Kiembara									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
1	SOUROU	KIEMBARA	GORGARE	34,40%	1715	2039	2614	3226	3906
2	SOUROU	KIEMBARA	GOUERE	73,30%	497	1451	1860	2296	2779
3	SOUROU	KIEMBARA	KIEMBARA	100,00%	0	4605	5904	7286	8821

Estimation de la population cible du système de Kiembara

N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
4	SOUROU	KIEMBARA	KIRIO	93,90%	113	1441	1848	2280	2760
5	SOUROU	KIEMBARA	NIASSONO	100,00%	0	984	1262	1557	1885
6	SOUROU	KIEMBARA	ZABO	100,00%	0	675	865	1068	1293
7	SOUROU	LANKOUE	GOURBALA	27,30%	1597	1713	2196	2710	3281
8	SOUROU	LANKOUE	GOURBASSA	37,10%	1018	1262	1618	1997	2417
9	SOUROU	LANKOUE	KOMYARGO	67,30%	529	1260	1615	1994	2413
10	SOUROU	LANKOUE	LANKOUE	93,50%	446	5351	6861	8466	10250
11	SOUROU	LANKOUE	OUORI	68,40%	668	1647	2112	2606	3155
12	SOUROU	LANKOUE	PETERKOUE	19,50%	1239	1200	1539	1899	2299
13	SOUROU	LANKOUE	TOUROUBA	75,00%	700	2183	2799	3454	4181
14	SOUROU	TOUGAN	NAMASSA	86,00%	245	1361	1745	2153	2607
Pop totale					8767	27172	34 838	42 992	52 047
Taux de desserte								80%	80%
Pop totale à desservir								34 394	41 638

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Kiembara				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	1204	323	1458	391
Total	1527		1849	

Estimation du coût de réalisation du Système de Kiembara	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure, refoulement et installations annexes	1043,2
Stockage et traitement	335
Réseau primaire et stations de surpression	826,755
Distribution	611,2835
Imprévus (5% du coût des travaux)	140,811925
Coût total (HTVA)	2957,050425
Coût total (TTC)	3489,319502
Coût par personne desservie (FCFA)	101 453

Systeme de Daman

Estimation de la population cible du système de Daman									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
1	NAYALA	YE	DAMAN	46,60%	2463	3597	4612	5691	6890
2	NAYALA	YE	KOBE	100,00 %	0	147	188	233	282
3	NAYALA	YE	NABONSWINDE	74,90%	604	1875	2404	2967	3591
4	NAYALA	YE	NOAGTENGA	63,30%	271	576	738	911	1103
5	NAYALA	YE	SIGUINVOUSSE	75,60%	271	866	1110	1370	1659
6	NAYALA	YE	WATINOMA	53,00%	799	1324	1698	2095	2536
7	NAYALA	YE	YAMBATENGA	60,30%	316	620	795	981	1188
Pop totale					4 724	9 005	11 545	14 248	17 249
Taux de desserte								80,00%	80,00%
Pop totale à desservir								11 399	13 800

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Daman				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	399	107	483	130
Total	506		613	

Estimation du coût de réalisation du Système de Daman	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure, refoulement et installations annexes	355,05
Stockage et traitement	80
Réseau primaire et stations de surpression	226,33
Distribution	203,875
Imprévus (5% du coût des travaux)	43,26275
Coût total (HTVA)	908,51775
Coût total (TTC)	1072,050945
Coût par personne desservie (FCFA)	94 048

Système de Toéni

Estimation de la population cible du système de Toéni									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
1	SOUROU	TOENI	DAGALE	35,80%	1078	1309	1678	2071	2507
2	SOUROU	TOENI	GOME	100,00%	0	683	876	1081	1308
3	SOUROU	TOENI	GON	44,40%	1740	2440	3128	3860	4674
4	SOUROU	TOENI	KANEGA	64,90%	325	721	924	1141	1381

Estimation de la population cible du système de Toéni

N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
5	SOUROU	TOENI	KOREGUERE	83,30%	71	330	423	522	632
6	SOUROU	TOENI	KWARETOCKSEL	100,00%	0	610	782	965	1168
7	SOUROU	TOENI	LOUTA	61,30%	1369	2758	3536	4364	5283
8	SOUROU	TOENI	TOENI	100,00%	0	978	1254	1547	1873
Pop totale					4 583	9 829	12 601	15 551	18 826
Taux de desserte								80,00%	80,00%
Pop totale à desservir								12441	15061

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Toéni

Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	436	117	528	142
Total	553		670	

Estimation du coût de réalisation du Système de Toéni

Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure, refoulement et installations annexes	341,9
Stockage et traitement	80
Réseau primaire et stations de surpression	251,72
Distribution	296,035
Imprévus (5% du coût des travaux)	48,48275
Coût total (HTVA)	1018,13775
Coût total (TTC)	1201,402545
Coût par personne desservie (FCFA)	96 568

Système de Yayo

Estimation de la population cible du système Yayo

N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
1	NAYALA	TOMA	GOUSSI	59,40%	292	560	718	886	1073
2	NAYALA	TOMA	KOLAN	70,90%	374	1001	1283	1584	1917
3	NAYALA	TOMA	KONTI	89,00%	47	328	421	519	628
4	NAYALA	TOMA	RAOTENGA	100,00%	0	219	281	346	419
5	NAYALA	TOMA	YAYO	100,00%	0	160	205	253	306
6	NAYALA	TOMA	KOIN	46,60%	2406	3513	4504	5558	6729
7	NAYALA	YABA	BOUNOU	77,60%	1064	3703	4748	5859	7093
8	NAYALA	YABA	ISSAPOUGO	97,00%	34	876	1123	1386	1678
9	NAYALA	YABA	KERA	100,00%	0	877	1124	1388	1680
10	NAYALA	YABA	PANGOGO	86,60%	203	1180	1513	1867	2260
11	NAYALA	YABA	SAPALA	100,00%	0	1327	1701	2100	2542
12	NAYALA	YABA	SIELLE	73,40%	982	2879	3691	4555	5515
13	NAYALA	YABA	TIEMA	100,00%	0	511	655	808	979
14	NAYALA	YABA	TOBA	87,70%	186	1175	1506	1859	2251
15	NAYALA	YABA	ZARE	100,00%	0	615	788	973	1178
Pop totale					5 588	18 924	24 261	29 941	36 248
Taux de desserte								80,00%	80,00%
Pop totale à desservir								23 953	28 999

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Yayo				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	839	225	1015	272
Total	1064		1287	

Estimation du coût de réalisation du Système de Yayo	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure, refoulement et installations annexes	696,2
Stockage et traitement	140
Réseau primaire et stations de surpression	613,86
Distribution	427,4
Imprévus (5% du coût des travaux)	93,873
Coût total (HTVA)	1971,333
Coût total (TTC)	2326,17294
Coût par personne desservie (FCFA)	97 114

Systeme de Gossina

Estimation de la population cible du système de Gossina									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
1	NAYALA	GOSSINA	BOSSON	91,20%	83	733	940	1160	1404
2	NAYALA	GOSSINA	BOUM	100,00%	0	95	122	150	182
3	NAYALA	GOSSINA	GOSSINA	79,20%	976	3657	4689	5786	7005
4	NAYALA	GOSSINA	KALABO	46,70%	686	1003	1286	1587	1921

Estimation de la population cible du système de Gossina

N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
5	NAYALA	GOSSINA	KOAYO	58,60%	636	1198	1536	1895	2295
6	NAYALA	GOSSINA	KWON	25,50%	2946	3084	3954	4879	5907
7	NAYALA	GOSSINA	LEKOUN	92,80%	45	484	621	766	927
8	NAYALA	GOSSINA	MADAMA O	72,30%	215	605	776	957	1159
9	NAYALA	GOSSINA	MASSAKO	47,70%	657	980	1256	1551	1877
10	NAYALA	GOSSINA	NABORO	71,60%	217	595	763	941	1140
11	NAYALA	GOSSINA	NIANANKORE	100,00%	0	187	240	296	358
12	NAYALA	GOSSINA	NYFOU	87,00%	170	1015	1301	1606	1944
13	NAYALA	GOSSINA	SUI	64,60%	823	1812	2323	2867	3471
14	NAYALA	GOSSINA	ZELASSE	68,50%	828	2050	2628	3243	3927
15	NAYALA	TOMA	GOA	100,00%	0	635	814	1005	1216
16	NAYALA	TOMA	PANKELE	42,40%	1450	1963	2517	3106	3760
17	NAYALA	YE	MELOU	49,60%	1807	2796	3585	4424	5356
18	NAYALA	YE	SAOURA	100,00%	0	2215	2840	3504	4243
19	NAYALA	YE	SANKOUE	50,80%	2033	3223	4132	5099	6173
Pop totale					13 572	28 330	36 323	44 822	54 265
Taux de desserte								80%	80%
Pop totale à desservir								35 858	43 412

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Gossina				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	1256	337	1520	407
Total	1593		1927	

Estimation du coût de réalisation du Système de Gossina	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure, refoulement et installations annexes	1544,6
Stockage et traitement	190
Réseau primaire et stations de surpression	1478,95
Distribution	661,915
Imprévus (5% du coût des travaux)	193,77325
Coût total (HTVA)	4069,23825
Coût total (TTC)	4801,701135
Coût par personne desservie (FCFA)	133 910

Système de Yaba

Estimation de la population cible du système de Yaba									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
1	NAYALA	YABA	TOSSON	100,00%	0	997	1278	1577	1910
2	NAYALA	YABA	YABA	80,20%	1680	6617	8484	10469	12674
3	SOUROU	TOUGAN	DA	100,00%	0	2249	2883	3558	4308
4	SOUROU	TOUGAN	GOROMBOU LI	45,60%	718	1029	1319	1628	1971
5	SOUROU	TOUGAN	GORON	30,40%	1373	1538	1972	2433	2946

Estimation de la population cible du système de Yaba

6	SOUROU	TOUGAN	KAWARA	98,10%	61	2465	3160	3900	4722
7	SOUROU	TOUGAN	PAPALE	100,00%	0	437	560	691	837
8	SOUROU	TOUGAN	ZINZIN	100,00%	0	520	667	823	996
9	SOUROU	TOUGAN	Watinoma	100,00%	0	170	218	269	326
Pop totale					3 832	16 022	20 541	25 348	30 690
Taux de desserte								80,00%	80,00%
Pop totale à desservir								20 279	24 552

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Yaba

Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	710	191	860	231
Total	901		1091	

Estimation du coût de réalisation du Système de Yaba

Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure, refoulement et installations annexes	890,4
Stockage et traitement	125
Réseau primaire et stations de surpression	491,56
Distribution	366,275
Imprévus (5% du coût des travaux)	93,66175
Coût total (HTVA)	1966,89675
Coût total (TTC)	2320,938165
Coût par personne desservie (FCFA)	114 450

Systeme de Pini

Estimation de la population cible du systeme de Pini

N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
1	SOUROU	KASSOUM	MARA-GRAND	75,00%	373	1162	1490	1838	2226
2	SOUROU	KASSOUM	PINI	22,30%	1046	1049	1345	1660	2009
3	SOUROU	KASSOUM	SOUMARANI	93,20%	59	669	858	1058	1281
4	SOUROU	KASSOUM	TIAO	100,00 %	0	1081	1386	1710	2071
5	SOUROU	TOENI	DOUNKOU	57,00%	906	1642	2105	2598	3145
6	SOUROU	TOUGAN	DALO	63,00%	529	1114	1428	1763	2134
7	SOUROU	TOUGAN	DISSI	76,80%	419	1409	1806	2229	2699
8	SOUROU	TOUGAN	GONON	100,00 %	0	658	844	1041	1260
9	SOUROU	TOUGAN	KOUY	42,30%	2318	3132	4016	4955	5999
Pop totale					5 650	11 916	15 278	18 852	22 824
Taux de desserte								80,00%	80,00%
Pop totale à desservir								15 082	18 260

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le systeme de pini

Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	528	142	640	172
Total	670		812	

Estimation du coût de réalisation du Systeme de Pini

Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure, refoulement et installations annexes	295,35
Stockage et traitement	97,5

<i>Estimation du coût de réalisation du Système de Pini</i>	
Réseau primaire et stations de surpression	312,37
Distribution	310,29
Imprévus (5% du coût des travaux)	50,7755
Coût total (HTVA)	1066,2855
Coût total (TTC)	1258,21689
Coût par personne desservie (FCFA)	83 425

Système de Léry

<i>Estimation de la population cible du système de Léry</i>									
<i>N°</i>	<i>Province</i>	<i>Commune</i>	<i>Localité</i>	<i>Taux d'accès en 2019</i>	<i>Pop non desservie en 2019</i>	<i>Pop INSD 2006</i>	<i>Pop 2019</i>	<i>Pop 2030</i>	<i>Pop 2040</i>
1	NAYALA	GASSAN	DJIN	91,00%	90	771	989	1220	1477
2	NAYALA	GASSAN	LERY	76,20%	376	1229	1576	1944	2354
3	NAYALA	GASSAN	LESSERE	100,00%	0	918	1177	1452	1758
4	NAYALA	GASSAN	MOARA-GRAND	100,00%	0	1424	1826	2253	2728
5	NAYALA	GASSAN	SONI	31,10%	665	753	965	1191	1442
6	NAYALA	GASSAN	TOUBANI	100,00%	0	658	844	1041	1260
7	NAYALA	GASSAN	WAROU	90,90%	74	633	812	1002	1212
8	SOUROU	LANFIERA	BISSAN	80,00%	150	585	750	926	1121
9	SOUROU	LANFIERA	DOULE	100,00%	0	654	839	1035	1253
10	SOUROU	LANFIERA	KAMINA	100,00%	0	877	1124	1388	1680
11	SOUROU	LANFIERA	KOUMBARA	100,00%	0	1808	2318	2861	3463
12	SOUROU	LANFIERA	NION	45,10%	731	1037	1330	1641	1986
Pop totale					2 086	11 347	14 550	17 954	21 734
Taux de desserte								80,00%	80,00%
Pop totale à desservir								14 364	17 388

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Léry				
Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	503	135	609	164
Total	638		773	

Estimation du coût de réalisation du Système de Léry	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure, refoulement et installations annexes	380
Stockage et traitement	97,5
Réseau primaire et stations de surpression	555,97
Distribution	348
Imprévus (5% du coût des travaux)	69,0735
Coût total (HTVA)	1450,5435
Coût total (TTC)	1711,64133
Coût par personne desservie (FCFA)	119 162

Systeme de Lanfiéra

Estimation de la population cible du système de Lanfiéra									
N°	Province	Commune	Localité	Taux d'accès en 2019	Pop non desservie en 2019	Pop INSD 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
1	SOUROU	DI	DEBE	29,10%	4761	5237	6714	8286	10031
2	SOUROU	KASSOUM	BAN	100,00%	0	414	531	655	793
3	SOUROU	KASSOUM	DARE	100,00%	0	326	418	516	624

Estimation de la population cible du système de Lanfiéra

4	SOUROU	KASSOUM	KOURANI	49,70%	304	471	604	745	902
5	SOUROU	KASSOUM	NARE	100,00%	0	299	383	473	573
6	SOUROU	KASSOUM	TANI	52,80%	269	443	568	701	849
7	SOUROU	KASSOUM	TOERE	100,00%	0	527	676	834	1009
8	SOUROU	KASSOUM	TOUNGOUROU	84,90%	107	551	706	872	1055
9	SOUROU	KASSOUM	YO	100,00%	0	197	253	312	377
10	SOUROU	LANFIERA	GOURAN	42,90%	1998	2728	3498	4316	5225
11	SOUROU	LANFIERA	GUIEDOUGOU	81,70%	1524	6495	8327	10276	12441
12	SOUROU	LANFIERA	LANFIERA	100,00%	0	984	1262	1557	1885
13	SOUROU	LANFIERA	OUERIN	16,70%	633	592	759	937	1134
14	SOUROU	LANFIERA	YARAN	65,40%	795	1790	2295	2832	3429
Pop totale					10 391	21 054	26 994	33 312	40 327
Taux de desserte								80,00%	80,00%
Pop totale à desservir								26 650	32 262

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Lanfiéra

Consommations spécifiques	Besoins à l'horizon 2030 (m3/j)		Besoins à l'horizon 2040 (m3/j)	
	Par BP	Par BF	Par BP	Par BF
Consommation de 40 l/hbt/jr pour les BP et de 25 l/hbt/jr	933	250	1130	303
Total	1183		1433	

Estimation du coût de réalisation du Système de Lanfiéra	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure, refoulement et installations annexes	519,6
Stockage et traitement	130
Réseau primaire et stations de surpression	513,2
Distribution	536,705
Imprévus (5% du coût des travaux)	84,97525
Coût total (HTVA)	1784,48025
Coût total (TTC)	2105,686695
Coût par personne desservie (FCFA)	79 013

5.2. Annexe 2 : Données sur les investissements à réaliser sur le périmètre ONEA

Système de Solenzo

<i>Estimation de la population cible du système de Solenzo</i>							
<i>N°</i>	<i>Province</i>	<i>Commune</i>	<i>Localité</i>	<i>Pop 2006</i>	<i>Pop 2019</i>	<i>Pop 2030</i>	<i>Pop 2040</i>
1	BANWA	SOLENZO	SOLENZO	16 850	25 059	35 060	47 577
Pop totale				16 850	25 059	35 060	47 577
Pop totale à desservir						35 060	47 577

<i>Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Solenzo</i>		
<i>Consommations spécifiques</i>	<i>Besoins net journaliers (m3/j)</i>	
	<i>à l'horizon 2030</i>	<i>à l'horizon 2040</i>
<i>Consommation de 50 ou 40 l/hbt/jr selon le cas, pour les BP et de 25 l/hbt/jr pour les BF</i>	1893	2569

<i>Estimation du coût de mise à niveau du système de Solenzo</i>	
<i>Désignation</i>	<i>Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030</i>
<i>Exhaure et refoulement</i>	1 596,00
<i>Stockage et traitement</i>	-
<i>Réseaux de distribution</i>	717,99
<i>Points de desserte</i>	414,90
<i>Imprévus (5% du coût des travaux)</i>	136,44
Coût total estimé (HTVA)	2 865,34
Coût total estimé (TTC)	3 381,10
Coût par personne desservie (FCFA)	96 438

Systeme de Boromo

<i>Estimation de la population cible du système de Boromo</i>							
<i>N°</i>	<i>Province</i>	<i>Commune</i>	<i>Localité</i>	<i>Pop 2006</i>	<i>Pop 2019</i>	<i>Pop 2030</i>	<i>Pop 2040</i>
1	BALE	BOROMO	BOROMO	14 594	20 235	25 708	31 958
2	BALE	BOROMO	OUAKO	904	1 159	1 430	1 732
Pop totale				15 498	21 394	27 138	33 690
Pop totale à desservir						27 138	33 690

<i>Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Boromo</i>		
<i>Consommations spécifiques</i>	<i>Besoins net journaliers (m3/j)</i>	
	<i>à l'horizon 2030</i>	<i>à l'horizon 2040</i>
<i>Consommation de 50 ou 40 l/hbt/jr selon le cas, pour les BP et de 25 l/hbt/jr pour les BF</i>	1439	1787

<i>Estimation du coût de mise à niveau du système de Boromo</i>	
<i>Désignation</i>	<i>Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030</i>
<i>Exhaure et refoulement</i>	597,00
<i>Stockage et traitement</i>	505,00
<i>Réseaux de distribution</i>	367,75
<i>Points de desserte</i>	178,40
<i>Imprévus (5% du coût des travaux)</i>	82,41
Coût total estimé (HTVA)	1 730,56
Coût total estimé (TTC)	2 042,06
Coût par personne desservie (FCFA)	75 247

Système de Poura-Fara

<i>Estimation de la population cible du système de Poura-Fara</i>							
<i>N°</i>	<i>Province</i>	<i>Commune</i>	<i>Localité</i>	<i>Pop 2006</i>	<i>Pop 2019</i>	<i>Pop 2030</i>	<i>Pop 2040</i>
1	BALE	POURA	POURA	12 026	17 540	23 263	30 070
2	BALE	FARA	FARA	2 572	3 751	4 975	6 431
Pop totale				14 598	21 291	28 238	36 501
Pop totale à desservir						28 238	36 501

<i>Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Poura-Fara</i>		
<i>Consommations spécifiques</i>	<i>Besoins net journaliers (m3/j)</i>	
	<i>à l'horizon 2030</i>	<i>à l'horizon 2040</i>
<i>Consommation de 50 ou 40 l/hbt/jr selon le cas, pour les BP et de 25 l/hbt/jr pour les BF</i>	1525	1971

<i>Estimation du coût de mise à niveau du système de Poura-Fara</i>	
<i>Désignation</i>	<i>Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030</i>
<i>Exhaure et refoulement</i>	313
<i>Stockage et traitement</i>	-
<i>Réseau de distribution</i>	485,73
<i>Points de desserte</i>	284,5
<i>Imprévus (5% du coût des travaux)</i>	54,1615
Coût total estimé (HTVA)	1 137,3915
Coût total estimé (TTC)	1 342,12197
Coût par personne desservie (FCFA)	47 529

Systeme de Gassan

<i>Estimation de la population cible du système de Gassan</i>							
N°	Province	Commune	Localité	Pop 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
1	NAYALA	TOMA	TOMA	12 401	18 317	24554	32051
2	NAYALA	TOMA	NYON	572	733	905	1096
3	NAYALA	TOMA	SAWA	826	1059	1307	1582
4	NAYALA	TOMA	ZOUMA	3075	3944	4865	5890
5	NAYALA	TOMA	TO	1360	1743	2152	2605
6	NAYALA	YABA	BIBA	3551	4558	5618	6802
7	NAYALA	KOUGNY	NIARE	1850	2372	2927	3544
8	NAYALA	KOUGNY	TIOUMA	1180	1512	1867	2260
9	NAYALA	GASSAN	DIERE	2350	3014	3718	4501
10	NAYALA	GASSAN	DJIMBARA	1959	2511	3099	3752
11	NAYALA	GASSAN	GASSAN	6722	8619	10635	12876
12	NAYALA	GASSAN	SORO	1530	1962	2421	2931
13	NAYALA	GASSAN	MOARA PETIT	711	911	1125	1362
14	NAYALA	GASSAN	LABARA	1532	1965	2424	2934
15	NAYALA	KOUGNY	KOUGNY	3705	4751	5862	7097
16	NAYALA	KOUGNY	NIMINA	1777	2281	2811	3404
17	NAYALA	KOUGNY	KIBIRI	590	755	933	1130
18	NAYALA	KOUGNY	GOIN	1530	1960	2421	2931
19	SOUROU	TOUGAN	TOUGAN	17 050	19 656	22169	24732
20	SOUROU	TOUGAN	DIMBORO	1048	1344	1658	2007
21	SOUROU	TOUGAN	DIUROUM	2048	2625	3240	3923
Pop totale				67 367	86 592	106 711	129 410
Pop totale à desservir						94 715	114 887

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Gassan		
Consommations spécifiques	Besoins net journaliers (m3/j)	
	à l'horizon 2030	à l'horizon 2040
Consommation de 50 ou 40 l/hbt/jr selon le cas, pour les BP et de 25 l/hbt/jr pour les BF	4227	5129

Estimation du coût de réalisation du Système de Gassan	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure et refoulement	3 120,00
Stockage et traitement	1 785,00
Réseau de distribution	7 600,13
Points de desserte	718,18
Imprévus (5% du coût des travaux)	661,17
Coût total estimé (HTVA)	13 884,48
Coût total estimé (TTC)	16 383,69
Coût par personne desservie (FCFA)	172 979

Système de Dédougou

Estimation de la population cible du système de Dédougou							
N°	Province	Commune	Localité	Pop 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
1	MOUHOUN	DEDOUGOU	DEDOUGOU	38 862	46 561	54 255	62 347
2	MOUHOUN	DEDOUGOU	SOURI	4 055	5 199	6 416	7 767
3	MOUHOUN	DEDOUGOU	HAPEREKUY	952	1 221	1 506	1 824
4	MOUHOUN	DEDOUGOU	MASSALA	2 075	2 660	3 283	3 975

Estimation de la population cible du système de Dédougou							
N°	Province	Commune	Localité	Pop 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
5	MOUHOUN	DEDOUGOU	PASSAKONGO	3 286	4 214	5 199	6 294
6	MOUHOUN	DEDOUGOU	SOAKUY	207	266	328	396
7	MOUHOUN	DEDOUGOU	KOUNA	186	238	294	356
8	MOUHOUN	DEDOUGOU	NAOKUY	1 021	1 309	1 615	1 956
Pop totale				50 644	61 668	72 896	84 915
Pop totale à desservir						69 167	80 402

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Dédougou		
Consommations spécifiques	Besoins net journaliers (m3/j)	
	à l'horizon 2030	à l'horizon 2040
Consommation de 50 ou 40 l/hbt/jr selon le cas, pour les BP et de 25 l/hbt/jr pour les BF	3460	4008

Estimation du coût de réalisation du Système de Dédougou	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure et refoulement	2 820,00
Stockage et traitement	900,00
Réseau de distribution	794,13
Points de desserte	303,01
Imprévus (5% du coût des travaux)	240,86
Coût total estimé (HTVA)	5 057,99
Coût total estimé (TTC)	5 968,43

Estimation du coût de réalisation du Système de Dédougou	
Coût par personne desservie (FCFA)	86 290

Système de Nouna

Estimation de la population cible du système de Nouna							
N°	Province	Commune	Localité	Pop 2006	Pop 2019	Pop 2030	Pop 2040
1	KOSSI	NOUNA	NOUNA	22166	26373	29424	32502
2	KOSSI	NOUNA	BISSO	522	668	826	1000
3	KOSSI	NOUNA	KOLONKOURA	184	236	291	352
4	KOSSI	NOUNA	SOIN	1215	1558	1922	2327
5	KOSSI	NOUNA	TONSERE	562	721	889	1076
6	KOSSI	NOUNA	KANSARA	633	811	1002	1212
7	KOSSI	NOUNA	KONKUINI	348	446	551	667
8	KOSSI	NOUNA	NIANKUY	208	267	329	398
9	KOSSI	NOUNA	TEBERE	517	663	818	990
10	KOSSI	NOUNA	TONKORONI	294	376	465	563
11	KOSSI	BOURASSO	BOURASSO	593	761	938	1136
12	KOSSI	BOURASSO	SIKORO	1165	1492	1843	2231
Pop totale				28 407	34 372	39 298	44 454
Pop totale à desservir						37 323	42 065

Estimation des besoins en eau à satisfaire par le système de Nouna		
Consommations spécifiques	Besoins net journaliers (m3/j)	
	à l'horizon 2030	à l'horizon 2040
Consommation de 50 ou 40 l/hbt/jr selon le cas, pour les BP et de 25 l/hbt/jr pour les BF	1869	2095

Estimation du coût de réalisation du Système de Nouna	
Désignation	Coût estimatif d'investissement (En millions de FCFA) à l'horizon 2030
Exhaure et refoulement	2 579,00
Stockage et traitement	525,00
Réseau de distribution	3 411,89
Points de desserte	238,54
Imprévus (5% du coût des travaux)	337,72
Coût total estimé (HTVA)	7 092,15
Coût total estimé (TTC)	8 368,73
Coût par personne desservie (FCFA)	224 225